Phil. 873
col. 473

Hommage respectueux
A. Charma
mme A. Bernier
déc. 92

LANFRANC

NOTICE BIOGRAPHIQUE

LITTÉRAIRE ET PHILOSOPHIQUE

Par M. A. CHARMA

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE

ET PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE CAEN.

> Il serait à désirer qu'on ne considérât les premières éditions des livres que comme des essais informes que ceux qui en sont auteurs proposent aux personnes de lettres pour en apprendre leurs sentiments; et qu'ensuite, sur les différentes vues que leur donneraient ces différentes pensées, ils y travaillassent tout de nouveau pour mettre leurs ouvrages dans la perfection où ils sont capables de les porter.
>
> Port-Royal, *Logique*, 2e. Discours.

PARIS

LIBRAIRIE CLASSIQUE ET ÉLÉMENTAIRE DE L. HACHETTE

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE

RUE PIERRE-SARRAZIN, 12.

avril — ~~Février~~ 1850.

Digitized by Google

LANFRANC.

Digitized by Google

CAEN, IMPRIMERIE DE A. HARDEL.

Digitized by Google

LANFRANC

NOTICE BIOGRAPHIQUE

LITTÉRAIRE ET PHILOSOPHIQUE

Par M. A. CHARMA

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE

ET PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE CAEN

Président de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen ; Vice-Président de la Société des Antiquaires de Normandie; membre correspondant de l'Association archéologique de la Grande-Bretagne ; de l'Académie d'Archéologie de Belgique ; de la Société libre d'Emulation de Liège; de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand ; de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen ; de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux ; de la Société académique de Cherbourg ; de la Société d'Agriculture, de Commerce, d'Industrie, des Arts, des Sciences et Belles-Lettres de l'arrondissement de Pont-l'Evêque.

Hæc et ejus modi, quæ gloriosus pater Lanfrancus magnifice operatus est, si quisquam uti sunt describere volet, copiosa materia est, et ad opus grande sufficiet.

Eadmer, *Historia novorum*, lib. I.

PARIS

LIBRAIRIE CLASSIQUE ET ÉLÉMENTAIRE DE L. HACHETTE

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE

RUE PIERRE-SARRASIN, 12

Septembre 1849.

Digitized by Google

DOCTISSIMAE

ET JAM

LICET PAVCIS ABHINC ANNIS SIT CONSTITVTA

CELEBERRIMAE

BRITANNICAE ARCHAEOLOGICAE ASSOCIATIONI

OPVSCVLVM HOCCE

BENEVOLI IN SE ANIMI MEMOR

D. D. D.

AVCTOR REVERENTISSIMVS.

Digitized by Google

Dans la séance publique, tenue par la Société des Antiquaires de Normandie le 13 août 1846, M. Lenormant, directeur, après avoir rapidement retracé ce que Lanfranc avait fait pour la célébrité de l'abbaye dont il fut le premier prieur, ajoutait : « Il manque au Bec un monument, une inscription qui rappelle ces grands souvenirs. C'est à vous qu'il appartient, Messieurs, de rendre cet hommage à l'une de vos plus belles gloires. La place, à ce qu'il me semble, en est marquée d'avance au devant des portes de l'antique abbaye, entre des arbres qu'il faudrait respecter et qui paraissent plus vieux que tout ce qui reste aujourd'hui du monastère. Vous avez signalé de cette manière des champs de bataille, où vos ancêtres se sont illustrés. Vous ne voudrez pas négliger plus long-temps ce théâtre des victoires de l'intelligence ; et quant à moi qui ne vous présente ce vœu que sous la forme la plus humble et la plus suppliante, j'espère au moins provoquer parmi vous une voix plus éloquente que la mienne et plus digne de vous faire apprécier les titres

Digitized by Google

plus graves études, la matière et le texte des plus importants travaux.

Et cependant la mine est loin d'être épuisée. Il est même au fond de ce sol creusé, fouillé par tant de mains et dans des directions si diverses, une veine qui, réservée, il faut le croire, plutôt qu'inaperçue, est demeurée à peu près intacte jusqu'ici; on n'a pas sérieusement tenté d'en recueillir, d'en coordonner les richesses. La pensée normande, sous sa forme philosophique, la philosophie en Normandie désire encore et attend son historien.

C'est, Messieurs, la première page de ce livre qui nous manque et que je voudrais pouvoir vous donner, qu'aujourd'hui je vous apporte. Je viens vous entretenir du personnage illustre qui ouvre la liste de nos philosophes normands.

Le bienheureux Lanfranc naquit, vers l'an 1005, à Pavie, d'une famille sénatoriale. Son père, Hambald, qu'il perdit de bonne heure, était l'un des magistrats chargés de veiller à la garde des droits et des lois de la cité. Appelé, selon toute apparence, à recueillir, sous ce rapport, comme sous tous les autres, l'héritage paternel, il commença, dans sa ville natale, des études solides qu'il alla perfectionner à Bologne (2).

Digitized by Google

A peine son cours de droit achevé, il enseigne, avec un succès marqué, cette science pour laquelle il avait une prédilection particulière, d'abord à Bologne même, où se fondait cette école de jurisprudence si vantée au moyen-âge (3), et ensuite à Pavie où, tout en professant, il suivait le barreau avec une rare distinction.

Éprouva-t-il alors dans sa patrie quelque contrariété qui la lui fit prendre en dégoût ? Ou bien ce théâtre parut-il trop étroit à son ambition ? Obéissait-il simplement à cette loi de la nature physique et morale, qui agite les corps et les âmes, tant qu'ils ne sont pas à leur niveau, à leur véritable place ? Quoi qu'il en soit, nous le voyons bientôt quitter Pavie, comme il avait quitté Bologne, pour n'y plus revenir, traverser les Alpes et la France, gagner la Normandie qui faisait alors grand bruit dans le monde, en Italie surtout (4), et enseigner un moment à Avranches, où il connut et put compter parmi ses disciples le célèbre Jean d'Avranches, l'un des esprits les plus distingués de ce temps (5).

Après une halte de quelques années dans la ville épiscopale, Lanfranc reprend de nouveau son bâton de voyage et se dirige vers Rouen, où peut-être il espérait trouver plus de ressources et plus de gloire, peut-être aussi sans trop savoir ce qu'il y allait chercher.

Digitized by Google

Mais un événement imprévu va fixer ses incertitudes et lui ouvrir la carrière qu'il est appelé à fournir. Un soir qu'il traversait, après avoir passé la Rille, un de ces bois peu sûrs dont le pays était alors couvert, il est arrêté par une troupe de voleurs qui le dévalisent, lui attachent les mains derrière le dos, jettent sur ses yeux le capuchon de sa chape, et l'ayant entraîné au plus épais de la forêt, l'y abandonnent à son sort. Heureux dans son infortune d'avoir au moins échappé à une mort qu'il croyait certaine, il tourne ses pensées vers le ciel, et, se jetant à genoux, il se disposait à exhaler dans quelque saint cantique ses sentiments de vive reconnaissance. Mais il s'aperçut alors combien il avait jusque là vécu étranger aux choses de la religion, et se reprochant amèrement cette jeunesse consacrée à des études qui lui avaient tout appris, excepté à louer Dieu, il prit la ferme résolution, s'il était rendu à la société des hommes, de mieux occuper sa vie. La nuit, une longue nuit, se passa au milieu de ces regrets et de cette pieuse exaltation que soutenaient, tout en la troublant, les plus cruelles inquiétudes. Au point du jour, un bruit de pas se fait entendre dans le lointain. Lanfranc pousse des cris de détresse. Les voyageurs qui traversaient la forêt s'approchent, brisent ses liens et le ramènent sur la route.

Digitized by Google

Avant de les quitter, Lanfranc les supplie d'ajouter un nouveau service à celui qu'ils lui avaient déjà rendu. Indiquez-moi, leur dit-il, le plus pauvre des monastères que vous connaissiez. — Et ceux-ci lui signalèrent une sainte maison qui se fondait alors, non loin de là, à un mille environ de la forteresse de Brionne. Un noble chevalier qui, après s'être fait remarquer à la cour du comte de Brionne, avait tout-à-coup, à 37 ans (6), renoncé aux vanités du siècle, Herluin, fils du Danois Ansgot, élevait sur une de ses terres une abbaye à la construction de laquelle, par pauvreté non moins que par humilité, il travaillait de ses mains. Herluin qui avait passé sa jeunesse au sein des plaisirs et au milieu des exercices guerriers, sentait bien tout ce qui lui manquait pour diriger les frères qu'il avait réunis dans son monastère ; il était d'ailleurs perpétuellement appelé hors du cloître par les intérêts matériels de la communauté qu'il fallait défendre contre les exactions auxquelles tout établissement faible était alors exposé, et il n'avait personne auprès de lui à qui il pût, pendant ses excursions, remettre en pleine sécurité l'administration intérieure. Souvent donc il avait appelé de ses vœux, et demandé à Dieu, dans ses prières les plus ferventes, l'homme dont le concours lui était nécessaire. Un jour qu'aidé de Roger, l'un des frères

Digitized by Google

de la maison, il était occupé à construire un four, il voit arriver à lui un étranger qui le salue de ces mots : Dieu vous sauve ! — Dieu vous bénisse, lui répond Herluin. Puis ayant, sans doute, à son accent et aux vêtements qu'il portait, reconnu la patrie du voyageur : — Vous êtes lombard, ajoute-t-il ; — Je le suis. — Que voulez-vous ? — Me faire moine. — Frère Roger, apportez-nous le livre de la Règle. Lanfranc, après en avoir entendu la lecture, en accepte avec joie toutes les prescriptions. Le voilà, en 1042, à la grande satisfaction de l'abbé qui reconnaissait en lui l'envoyé de Dieu, moine de l'abbaye naissante, et de l'ordre de St.-Benoît auquel, comme la plupart des maisons religieuses de la Normandie, l'abbaye était attachée. Il avait alors 37 ans.

Herluin ne tarda pas à sentir tout le prix du trésor qu'il avait acquis, et à en user dans l'intérêt du troupeau dont il s'était chargé. Se réservant donc les affaires du dehors et l'administration matérielle qui exigeaient la connaissance des lois et des hommes du pays, il confia au nouveau-venu le soin de la discipline intérieure et la direction spirituelle de la communauté.

Trois années s'écoulèrent pendant lesquelles, exclusivement occupé de son instruction religieuse et de celle de ses frères, Lanfranc croyait avoir trouvé dans le silence et le calme de la vie

Digitized by Google

religieuse ce bonheur qu'il avait inutilement demandé aux plaisirs bruyants et agités du siècle. Cette illusion ne devait pas durer. L'envie (où ne se glisse-t-elle pas?) vint altérer la paix dont il espérait jouir; et d'ailleurs, le langage grossier de ses compagnons, leur ignorance, leurs habitudes vulgaires dont ses leçons et ses exemples ne pouvaient triompher, blessaient journellement sa délicatesse. Le dégoût du couvent le prit, comme l'avait pris le dégoût du monde, et il conçut le dessein de renoncer même au cloître et de s'ensevelir dans la solitude. Déjà feignant une faiblesse d'estomac qui ne lui permettait plus la nourriture trop substantielle du couvent, il ne mangeait que des racines, se préparant ainsi à la vie du désert. Mais Herluin, averti par un songe prophétique de ce projet que Lanfranc n'avait confié à personne, l'arrêta par ses larmes au moment où il se disposait à partir, et quelque temps après, pour reconnaître ses éminents services, il le nomma prieur.

Cependant la famille que réunissait l'abbaye s'accroissait de jour en jour; bientôt le local qu'elle occupait ne put la contenir. Les constructions en étaient peu solides, et sur plus d'un point, à peine achevées, elles menaçaient ruine. Le lieu était insalubre et sujet à de perpétuelles inondations. Pressé par son prieur d'abandonner

Digitized by Google

l'emplacement auquel il s'était arrêté, croyant d'ailleurs voir un avertissement de saint Benoît lui-même dans la chute d'un mur qui avait écrasé son autel, l'abbé consentit enfin à quitter l'humide plage et à chercher un site plus heureux.

La langue de terre où Herluin et ses moines s'étaient établis, est arrosée par la Rille et par un large ruisseau, le Bec, qui, après un cours de deux ou trois milles, va se perdre dans la rivière et en gonfler les eaux. Inhabitable au point où les deux courants se rencontrent, la vallée offrait, à quelque distance, abrité entre deux monticules, un plateau délicieux qui ne laissait rien à désirer ni pour la salubrité de l'air, ni pour la beauté du spectacle. Ce fut là que, sur le conseil de Lanfranc, nos bénédictins (cet ordre excelle à choisir les sites qu'il se propose de bâtir) jetèrent les fondements de la maison, qui sera l'abbaye du Bec (7).

Pour subvenir aux frais de construction et aux dépenses de tout genre que nécessitait l'établissement nouveau, Herluin ouvrit au public l'école que dirigeait Lanfranc et qui jusque là n'avait admis que les frères. L'enseignement était gratuit; mais on recevait, à titre d'aumônes, les présents que voulaient bien faire au maître ceux qui en suivaient les leçons.

Quelques documents recueillis çà et là, et plus

Digitized by Google

encore les tendances encyclopédiques de l'époque, nous portent à penser que l'enseignement du Bec était aussi complet qu'il pouvait l'être. On y apprenait le latin, le grec, l'hébreu, peut-être l'arabe. Les sept arts libéraux et en particulier la dialectique y étaient professés comme partout ; mais une amélioration dont les contemporains, Willeram de Bamberg (8) entr'autres, font honneur à Lanfranc, c'est d'avoir le premier donné à la théologie et aux études religieuses, si négligées dans les écoles du temps, la haute importance à laquelle elles avaient droit (9).

La variété et la richesse des matières qu'on enseignait au Bec, le talent des professeurs, au milieu desquels le Prieur se distinguait par son savoir et son éloquence, attiraient à l'École de nombreux auditeurs. Non-seulement on y accourait des extrémités de la Normandie ; la France, la Gascogne, la Bretagne, la Flandre, l'Allemagne, Rome même, lui envoyaient des élèves. On y voyait affluer les enfants des plus nobles familles, et des clercs célèbres, et des maîtres fameux. Mentionnons, parmi les disciples dont Lanfranc se faisait le plus honneur, Guitmond, évêque d'Aversa (10) ; Hernoste (11) et Gondulfe (12), l'un et l'autre évêques de Rochester ; Guillaume Bonne-Ame (13) ; Yves de Chartres (14) ; Paul, abbé de St.-Alban (15) ; Raoul, curé et

Digitized by Google

seigneur de Vaucelles (16) ; Guillaume, abbé de Cormeilles (17) ; le pape Alexandre II (18) ; et enfin un homme sur le front duquel brille du plus vif éclat la double auréole de la piété et du génie, saint Anselme de Cantorbéry (19).

Mais il nous faut sortir, avec Lanfranc, de cette école qui lui est si douce, et le suivre sur un théâtre où de rudes épreuves et de grandes choses l'attendent. Nous ne connaissons encore que le professeur éminent ; nous allons admirer le chaleureux défenseur de l'orthodoxie, le diplomate habile, le puissant administrateur !

Au nombre des écolâtres plus ou moins renommés que la réputation de Lanfranc avait attirés à ses leçons, on avait remarqué ce Bérenger, dans lequel de bonne heure son maître, Fulbert de Chartres (20), avait reconnu et signalé une tendance marquée à se singulariser. Il avait osé se mesurer publiquement avec le professeur du Bec, et, vaincu dans la lutte, il s'était vu, par suite, abandonné de ses élèves et réduit à quitter son école, prospère jusque là, de St.-Martin de Tours (21). Retiré à Angers auprès de l'évêque Eusèbe (22) qui l'aimait et en avait fait son archidiacre, il y avait composé sur le mystère de l'Eucharistie un livre où il rep'enait, pour la préciser, l'hérésie douteuse de Scot Érigène (23), et niait sans déguisement la présence réelle. Ce livre, il

Digitized by Google

l'avait, sous forme de lettre, adressé et en quelque sorte dédié à Lanfranc, avec lequel il avait conservé de bonnes relations.

Lanfranc venait de quitter la Normandie et il était parti pour Rome, nous ne saurions dire à quel propos, ni dans quel but. La lettre arrivée d'Angers ne l'ayant pas trouvé au Bec, prit donc après lui le chemin de l'Italie ; mais au lieu de lui être fidèlement remise, elle était tombée en d'autres mains. Le pape Léon IX en avait eu connaissance, et il l'avait fait lire publiquement et condamner dans un concile tenu à Rome. Lanfranc qu'on pouvait soupçonner de n'être pas hostile à une doctrine que son auteur semblait avoir voulu mettre sous son patronage, fut appelé à s'expliquer devant l'assemblée des évêques. Il le fit avec tant de succès, il combattit et ruina avec tant d'éloquence et de science l'opinion soutenue par l'Archidiacre d'Angers, qu'à partir de ce moment on s'habitua à le regarder comme un des plus fermes soutiens de la religion. Ce fut encore lui qui, quelques mois plus tard (tout ceci se passait en l'an 1050), chargé de porter la parole contre la même hérésie au concile de Verceil que le Souverain Pontife était venu présider, ferma la bouche à ses adversaires et assura, là comme à Rome, le triomphe de la foi (24).

Digitized by Google

Ce n'est là qu'un épisode dans la vie de Lanfranc. Arrivons à ce qui désormais en doit être le sujet principal et pour ainsi dire le couronnement.

Le duc alors régnant, Guillaume-le-Bâtard, pour mettre un terme aux querelles qui depuis long-temps divisaient la Flandre et la Normandie, avait, en 1053, contre les canons de l'Église, épousé la fille du comte de Flandre, Baudouin-le-Pieux, sa cousine Mathilde. Rome s'était émue de ce scandale, et les foudres de l'excommunication avaient frappé les coupables. Lanfranc, à ce qu'il paraît, n'avait pas craint de se prononcer, en plus d'une circonstance, contre un mariage que les conciles prohibaient. Guillaume l'apprit, et dans un accès de colère, il ordonna que l'imprudent Prieur fût chassé non-seulement de son couvent, mais encore de la Normandie, et qu'on mît le feu à la ferme dont le monastère vivait (25). Mais avant de partir pour l'exil, Lanfranc osa se présenter devant le Duc, plaida sa cause et la gagna. Guillaume qui se connaissait en hommes, avait bien vite compris tout le parti qu'il saurait tirer, s'il se l'appropriait, de ce talent qui l'avait désarmé, et après l'avoir lié par ses faveurs et fasciné par ses caresses, il le mit sans délai à l'épreuve. Lanfranc ira trouver le Pape, et il le réconciliera avec cette union qu'il avait lui-même si formellement désapprouvée.

Digitized by Google

Jamais aussi mauvaise affaire ne fut aussi habilement conduite, aussi heureusement terminée. En quelques audiences, Nicolas II se rendit, et à des conditions facilement acceptables : les époux en furent quittes pour fonder à Caen ces deux magnifiques abbayes dont à l'heure qu'il est nous admirons encore les imposantes constructions.

De retour à l'abbaye du Bec, Lanfranc devient le conseil le plus intime du maître qu'il avait servi. Cependant Guillaume se mit en devoir de remplir l'engagement contracté en son nom avec le saint siége. L'abbaye aux Dames ou de Ste Trinité dont il surveillait lui-même et activait les travaux fut promptement achevée, et aussitôt on jeta sous ses yeux les fondations de l'abbaye aux Hommes ou de St.-Étienne, proto-martyr.

C'était en 1066 ! Appelé ailleurs par des intérêts d'un autre ordre, le Duc chargea Lanfranc de poursuivre les constructions commencées et lui confia à l'avance la direction de l'abbaye future. Le prieur du Bec ne quitta pas sans de vifs regrets (mais on ne résistait pas aux volontés de Guillaume) le monastère dans lequel s'étaient écoulées les meilleures années de sa vie, et l'école qui avait fait sa gloire. Ce qui le consolait à son départ, c'est qu'il laissait après lui pour soutenir l'éclat de son enseignement, le jeune Anselme, son plus brillant et son plus cher disciple.

Digitized by Google

Il ne tarda pas d'ailleurs à voir l'école nouvelle qu'il institua, aussitôt qu'il le put, dans son abbaye de Caen, fleurir comme son aînée, et répandre autour d'elle, par la direction que le maître y sut, ainsi qu'il l'avait fait au Bec, imprimer aux études, cet esprit profondément religieux qui reste encore aujourd'hui un des traits caractéristiques des populations normandes (26).

En 1067, la mort du vénérable Maurille (27) laisse vacant le siége archiépiscopal de la Haute-Normandie. Le peuple, le clergé désignent tout d'une voix l'abbé de Caen pour son successeur. Lanfranc, qui fuit les distinctions comme d'autres les cherchent, parvient à faire agréer son refus, et sur son conseil on élit à sa place son vieil ami, Jean d'Avranches, pour lequel il va demander à Rome et en rapporte le pallium et le bref de la promotion qu'il avait déterminée.

Mais il n'échappait à l'archevêché de Rouen que pour être porté à un siége plus éminent encore.

La victoire d'Hastings avait livré l'Angleterre à Guillaume. Le Bâtard était devenu Le Conquérant; le Duc s'était fait Roi. Cette royauté que les armes avaient fondée, il la fallait affermir par les institutions. Aussi profond politique qu'il était intrépide guerrier, Guillaume comprit qu'une organisation vigoureuse dont il serait le centre et

Digitized by Google

dont il tiendrait tous les ressorts pourrait seule garantir à son œuvre ce qu'il avait tant à cœur de lui donner, la durée. Maître absolu de ses comtes et de ses barons qui avaient d'ailleurs le même intérêt que lui à contenir la nation vaincue, il ne lui restait qu'à s'assurer à un égal degré le concours de l'Église. Ces abbés, ces évêques saxons, qui ne procèdent pas de l'autorité nouvelle, sont nécessairement ses ennemis; ils disparaîtront tous, écartés, un à un, sous divers prétextes et mis en lieu de sûreté (28); on les remplacera par des hommes dévoués à la conquête, par des abbés et des évêques normands. Les sièges les plus élevés de la terre conquise ne connaissent entr'eux aucun ordre hiérarchique, aucune subordination. L'Archevêché d'York entr'autres et celui de Cantorbéry sont deux principautés indépendantes qu'il est impossible, tant qu'elles se maintiendront sur ce pied d'égalité et de rivalité, de pénétrer d'un même esprit, d'animer d'une même pensée. L'un des deux sera sacrifié à l'autre. Comme il n'y a qu'un chef suprême de l'État, il n'y aura aussi qu'un chef suprême de l'Église. York sera dépossédé de ses antiques priviléges. A côté du Roi, mais au-dessous de lui, l'Archevêque de Cantorbéry siégera désormais comme primat d'Angleterre. Il ne s'agit plus que de trouver l'homme capable à la fois et dévoué

Digitized by Google

aux mains duquel on remettra ce sceptre. Cet homme, Guillaume le connaît!

Avant tout, il fallait que le trône archiépiscopal fût vide. Stigand, qui l'occupait, avait trop de griefs contre lui, pour songer à s'y maintenir. Saxon de sang et de cœur, il avait marché en armes à la rencontre du Normand, et après la victoire, il s'était noblement refusé à le sacrer roi (29). D'une autre part, il avait constamment, dans le schisme qui divisa l'Église au temps de Grégoire VII, pris parti pour l'antipape Benoît, dont il tenait son manteau épiscopal. La hache de la correction canonique, comme dit un vieux chroniqueur, coupa donc sans pitié par sa racine cet arbre qui ne pouvait porter de bons fruits (30). L'Archevêque qui avait été chercher un asile dans les montagnes de l'Écosse fut déposé par les légats du pape, au concile de Winchester, et Lanfranc unanimement désigné pour occuper sa place.

A la première nouvelle que l'abbé de St.-Etienne reçut de cette promotion inattendue, ce fut une sainte colère contre ceux qui venaient ainsi l'arracher à son obscurité bienheureuse et à la voie qui le conduisait si doucement au salut éternel. « Songez donc, disait-il aux prélats qui l'entouraient, songez à mon indignité, à ma faiblesse. Moi qui suffis à peine à bien diriger ma modeste abbaye, vous ne craignez pas de me

Digitized by Google

donner à conduire un peuple immense dont je ne connais ni la langue, ni les mœurs. Prenez-y garde; vous répondrez devant Dieu du mal que je ferai, du bien que je ne ferai pas (31). » Mais ses plaintes, ses excuses se perdirent comme un vain bruit dans les airs. Les légats insistèrent au nom du pontife que Lanfranc qui l'avait eu pour élève, aimait et vénérait. La reine joignit à leur voix ses paroles persuasives. Le vénérable Herluin, à qui l'ancien prieur du Bec obéissait en toute chose comme au Christ lui-même (32), lui enjoignit de se rendre. Lanfranc se résigna donc à passer la mer, et quelques jours après son arrivée, il était proclamé publiquement par Guillaume et sacré, dans son église métropolitaine, par huit de ses suffragants, archevêque de Cantorbéry. Aussitôt il part pour Rome, où le pape Alexandre II se lève à son approche, honorant par cette déférence extraordinaire *le maître aux pieds duquel il s'était tant de fois assis* (33), et lui remet, outre le pallium que selon l'usage, l'Archevêque prit sur l'autel, le manteau avec lequel il officiait lui-même, et qu'il lui présenta de sa main.

De retour en Angleterre, il commence, sous l'œil et la haute direction de Guillaume, l'œuvre de transformation et d'organisation, à laquelle il consacrera toutes les années qui lui restent. Un

Digitized by Google

moment, à ses débuts, les difficultés qu'il avait pressenties le troublent et l'abattent. « Ah ! si vous saviez, écrit-il alors au souverain pontife, tous les chagrins, tous les soucis qui m'accablent, si vous pouviez voir de vos yeux ce torrent de vices qui déborde de toutes parts et que mon faible bras ne saurait contenir, vous comprendriez et vous excuseriez le dégoût que j'ai de la vie !... Ayez pitié de moi, ô mon père ; déliez-moi, vous qui m'avez lié ! Rendez le pauvre moine au cloître pour lequel il était fait et d'où il n'aurait jamais dû sortir (34). »

Mais le pape ne pouvait se rendre à de pareilles raisons : et Guillaume ne lâchait point la proie qu'il tenait une fois dans ses ongles. Instrument utile aux desseins de l'Église et de la Royauté, Lanfranc dut se résigner et poursuivre.

Sa première pensée, celle à laquelle il se devait d'abord, c'était de faire accepter de tout le clergé anglais cette suprématie que plusieurs prélats n'étaient nullement disposés à reconnaître. A force d'éloquence, d'adresse, et je voudrais n'avoir pas à ajouter, par l'emploi de certains procédés que les nécessités politiques, hélas ! n'expliquent que trop, mais que la conscience ne saurait avouer, Lanfranc y réussit. C'était contre Thomas, archevêque d'York, que sa haute position donnait tout naturellement pour chef au parti de la résis-

Digitized by Google

tance, et qui, quoique normand, prenait en main, sans le savoir peut-être, la cause du clergé saxon, que Lanfranc devait diriger ses premiers coups. Il fut donc établi contre lui, et à Rome et en Angleterre, dans des assemblées solennelles tenues à ce sujet, que, la loi découlant d'où découlait la foi, de même que le pays de Kent était soumis à Rome parce qu'il en avait reçu l'évangile, ainsi le pays d'York devait se soumettre au pays de Kent d'où lui était venue la lumière évangélique. Des titres positifs avaient fixé depuis long-temps cette prééminence, et, si on ne les produisait point, c'est qu'ils avaient, quatre ans auparavant, été, ainsi que la cathédrale qui les conservait précieusement, dévorés par les flammes. La raison d'État élevait enfin sa toute-puissante voix, et on signifiait au prélat récalcitrant, que, s'il ne se rendait point, on se verrait à regret, dans l'intérêt du bien public et de l'unité du royaume (35), contraint de confisquer ses biens et de le chasser lui et les siens de la Normandie et de l'Angleterre. A de tels arguments, on le conçoit assez, il n'y avait pas de réponse. Le fier prétendant courba la tête, et l'opposition tout entière reconnut Lanfranc pour son prince spirituel. Il venait de gagner sur l'Angleterre religieuse sa bataille d'Hastings.

Une fois en possession du pouvoir absolu, Lan-

Digitized by Google

franc en use largement pour placer partout à la tête des évêchés et des maisons religieuses les hommes sur lesquels l'Église et surtout Guillaume pouvaient compter. Un chroniqueur anglais, trop peu connu de nos biographes, Guillaume de Thorn, moine de l'abbaye de St.-Augustin, à Cantorbéry, lui reproche d'avoir couvert le pays d'évêques et d'abbés venus de Normandie ; il l'accuse de substituer partout sa volonté au droit que les frères avaient eu jusque là d'élire leurs propres chefs ; il va plus loin : il ose lui rappeler qu'il a essayé de corrompre à prix d'argent le couvent auquel il appartient pour l'engager à recevoir un abbé que les frères indignés avaient obstinément repoussé (36). N'oublions pas, Messieurs, que c'est un saxon qui parle, un vaincu qui réclame ; mais la part faite aux colères et aux exagérations de l'esprit de parti, il n'y en a pas moins là, je pense, pour l'impartiale histoire, une utile révélation.

Mais ces taches, s'il les faut reconnaître, sont bien effacées par les sages et importantes réformes, par les actes d'humanité dont sa carrière administrative est remplie.

Partout il fait revivre dans les monastères la discipline qui n'y existait plus, on peut le dire, tant elle s'y était relâchée. Il rappelle aux évêques mondains que ce n'est pas à des jeux profanes,

Digitized by Google

à des divertissements frivoles, mais à la lecture et à la méditation des Saintes Écritures qu'ils doivent consacrer leurs journées et leurs veilles (37). Il fait défense, d'après les saints conciles, à tout ministre du Dieu de miséricorde, de prendre une part quelconque aux jugements qui prononcent contre le coupable, quel qu'il soit, la mutilation ou la mort (38). Il établit définitivement le célibat des prêtres et leur interdit ces unions scandaleuses que l'usage autorisait (39). C'est surtout l'odieuse coutume d'échanger sa femme légitime contre celle d'un autre qu'il s'applique à extirper. Il faut lire deux lettres de lui adressées l'une au *glorieux* Gothricus, l'autre au *magnifique* Terdelvaque, deux roitelets d'Irlande, dans lesquelles il intéresse avec beaucoup d'habileté les augustes monarques à détruire chez eux ces barbares usages (40).

Fort de l'amitié et de la protection du Roi, qui avait en lui une confiance aveugle et, qui, dans ses fréquentes absences, lui remettait toute son autorité, Lanfranc ne craignait pas d'humilier, dans l'occasion, les têtes les plus superbes. Le fils de l'un des amis les plus chers de Guillaume, le comte Roger, qui oubliait honteusement ses devoirs, un des frères utérins du monarque, l'Évêque de Bayeux, Odon, comte de Kent, qui accablait des plus iniques charges les hommes de

Digitized by Google

cette province, furent sévèrement punis l'un et l'autre, le premier de ses débordements, le second de ses exactions.

Cependant il relevait la cathédrale de Cantorbéry, reconstruisait l'abbaye de St.-Alban, couvrait l'Angleterre de léproseries, d'hôpitaux, de monastères. L'abbaye du Bec ne pouvait pas être oubliée au milieu de ses générosités. Lorsqu'il fut arrivé à la fortune, nous dit son biographe, il honora son père et sa mère : son père, le vénérable Herluin, qu'il reçut dans son palais de Cantorbéry avec un respect filial ; sa mère, la pauvre église du Bec, qu'il alla visiter, en 1077, et qu'il voulut lui-même consacrer après en avoir, dix ans auparavant, en sa qualité de prieur, posé la seconde pierre.

Sa bourse était ouverte à toutes les misères, et il avait de consolantes paroles pour les infortunes que l'or ne peut guérir. Sa douceur était proverbiale ; on ne l'appelait que le bon Lanfranc (41).

Aimé, béni des pauvres et de tout ce qui l'approchait, il ne goûta jamais cependant le bonheur, ni même le repos auquel il avait tant de droits. Son imagination inquiète, peu sensible au bien, s'exagérait singulièrement le mal, et s'abandonnait perpétuellement à des pressentiments sinistres. Ce qui le tourmentait surtout, c'était la crainte qu'il avait de survivre à son maître, dont il savait

Digitized by Google

bien que lui venait sa force. « Tant que vivra le Roi, écrit-il quelque part, nous jouirons encore de quelque tranquillité ; lui mort, qui peut prévoir les maux qui nous attendent (42)? »

Ce grand événement, que Lanfranc redoutait, non sans quelque raison, pour l'Angleterre autant que pour lui-même, devait enfin arriver. En 1087, Guillaume, après avoir jugé la terre, va rendre ses comptes à son tour. Avant de mourir, il écrivait de Normandie à son ministre ses dernières volontés. « Vous placerez, lui disait-il, mon fils Guillaume, qui vous remettra cette lettre, sur le trône d'Angleterre, et vous le soutiendrez de votre influence et de vos conseils. » Lanfranc, fidèle aux habitudes de sa vie entière, exécuta de point en point les prescriptions du monarque mort, comme il l'eût fait de son vivant, et grâce à son dévouement, le jeune prince fut la même année, au détriment de son frère aîné, couronné et reconnu roi.

Ce fut le dernier acte important de l'administration de Lanfranc. Après avoir gardé quelque temps auprès de l'enfant royal l'autorité dont son père l'avait investi, il ne tarda pas à voir ses avertissements méconnus, ses conseils méprisés. A l'aspect des malheurs qu'il ne pouvait plus conjurer, le chagrin s'empara de lui et son heure en fut sans doute avancée. Attaqué d'une fièvre

Digitized by Google

ardente, dont l'art aurait pu encore triompher, au lieu de prendre promptement la potion que les médecins lui avaient prescrite, il ne songea qu'à se munir, pour le grand voyage devant lequel il ne reculait pas, des sacrements de l'église. Puis il but la coupe qu'on lui avait préparée ; mais il était trop tard, et les moments perdus avaient fait du remède qui devait lui conserver la vie, un poison qui lui donna subitement la mort (43). Il mourut, comme il en avait souvent exprimé le désir, sans avoir un instant perdu la mémoire et la parole, le 28 mai 1089, âgé d'environ 84 ans.

Sa perte fut vivement ressentie, universellement pleurée. Il emporta surtout au tombeau les regrets de l'Église qu'il avait, autant que le lui permettaient les intérêts de Guillaume, honorée et agrandie. Quoiqu'il n'ait pas été formellement canonisé, quelques hagiographes l'ont placé au rang des saints, et les Bollandistes ont inscrit son nom dans leur livre (44).

Tel fut, Messieurs, dans sa vie active et comme administrateur, l'homme que j'avais à vous faire connaître. Je n'ai pas voulu vous l'exagérer : dans mon opinion, Lanfranc n'est qu'une cause seconde ; le principe de son mouvement n'est pas en lui ; il ne saurait y avoir deux grands hommes dans un même système, pas plus qu'il n'y a deux âmes dans un corps ; le premier moteur, c'est

Digitized by Google

Guillaume. Mais je ne voudrais pas non plus vous l'amoindrir ; et c'est quelque chose, que d'avoir compris une haute pensée et d'en avoir été pendant près de vingt ans le digne ministre et l'intelligent interprète.

Maintenant, Messieurs, il nous resterait à étudier Lanfranc comme écrivain et comme philosophe ; mais c'est un travail qui voudrait du temps et des attentions toutes fraîches ; dans mon intérêt, et plus encore dans le vôtre, permettez-moi de l'ajourner.

Digitized by Google

NOTES SUR LA PREMIÈRE PARTIE.

(1) Les sources principales, où j'ai directement puisé pour cette biographie sont : 1°. *La vie de saint Lanfranc* (*Vita sancti Lanfranci archiepiscopi*) dont l'auteur, Milon Crispin, était chantre au Bec (cantor Becci) du temps de saint Anselme; cet opuscule a été publié avec des notes par d'Achery, dans son édition des *Œuvres* de Lanfranc (*Beati Lanfranci cantuariensis archiepiscopi et Angliæ primatis, ordinis S. Benedicti, Opera omnia, quæ reperiri potuerunt.....* in-f°., Paris, 1648), p. 1-16 : — 2°. Une *Chronique de l'abbaye du Bec* (*Chronicon beccensis abbatiæ ab ipsa fundatione ad annum* 1467), publiée par le même éditeur dans le même volume, Appendice, p. 1-31 : — 3°. *La vie d'Herluin* (*Vita sancti et gloriosissimi patris Herluini, primi pastoris et fundatoris beccensis cœnobii*) par Gilbert Crispin, abbé de Westminster, l'un des élèves les plus distingués de saint Anselme; même volume, au lieu déjà cité, p. 32-40 : — 4°. *La vie de saint Anselme* (*Vita sancti Anselmi cantuariensis archiepiscopi*) par Eadmer, l'un des disciples et des amis les plus chers du grand archevêque, publiée à la suite des *Œuvres* de saint Anselme dans l'édition qu'en a donnée Dom Gerberon (in-f°., Paris, 1675), Appendice, p. 1-26 : — 5°. L'*Histoire des nouveaux* [*faits et gestes*] (*Historia novorum*) par Eadmer, l'ami intime de saint Anselme, avec les notes de Selden, dans la même édition des *Œuvres* de saint Anselme, au lieu déjà cité, p. 27-134 :

Digitized by Google

— 6°. L'*Histoire des Ducs de Normandie* (*Historia Normannorum*) par Guillaume de Jumiège, qui dédia son livre à Guillaume-le-Conquérant et qui par conséquent écrivait avant 1087; il faut dire cependant que le chapitre 9 du livre VI qui nous intéresse plus particulièrement semble avoir été ajouté après coup à la rédaction de Guillaume par un moine inconnu de l'abbaye du Bec; c'est du moins un soupçon élevé par l'auteur de l'article: *Guillaume, moine de Jumiège*, qui se lit dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 167-173; soupçon que partage M. Guizot, dans la *Notice sur Guillaume de Jumiège*, qui ouvre sa traduction de ce chroniqueur (un vol. in-8°., Caen, 1826): — 7°. Enfin l'*Histoire ecclésiastique (Historiæ ecclesiasticæ libri tredecim)* d'Orderic Vital, édit. A. Le Prevost, Paris, 1840, t. II, *passim*. — Entre les écrivains de seconde main dont je me suis quelquefois aidé, je dois mentionner surtout: 1°. Du Monstier, *Neustria pia*, in-f°., Rouen, 1663, p. 435 et suiv.: — 2°. Mabillon, *Annales ordinis sancti Benedicti*, in-f°., Paris, 1707, t. IV: — 3°. L'auteur de l'article intitulé *Le B. Lanfranc, archevêque de Cantorberi*, dans l'*Histoire littéraire de la France*, in-4°. Paris, 1747, t. VIII, p. 260-305: — 4°. Dom Remy Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, in-4°. Paris, 1757, t. XXI, p. 1-36: — et 5°. Les rédacteurs du *Gallia christiana*, in-f°., Paris, 1759, t. XI, p. 216 et suiv.

(2) La *Biographie universelle* écrit *Cologne*, au lieu de Bologne; c'est une faute d'impression.

(3) J'ai entre les mains une lettre adressée, en avril 1836, à M. Mancel, conservateur de la bibliothèque de Caen, et signée MICHELET, où se trouvent ces lignes: « ... Ne traitez-vous pas Lanfranc dans votre prospectus

Digitized by Google

avec un peu de sévérité ? J'ai essayé de le réhabiliter dans le 2d. vol. de mon hist. de France. D'abord, j'ai donné un texte curieux d'après lequel Lanfranc fut, avec Irnerio, le fondateur de l'Ecole de Bologne. — Puis j'ai montré par d'autres textes, qu'il avait défendu contre le frère de Guillaume les priviléges de Kent. Lanfranc fut en ce sens le prédécesseur légitime des grands archevêques de la même Eglise, S. Anselme et Thomas Becket. Cette perpétuité n'a pas été saisie, je crois, par mon illustre ami, Augustin Thierry, qui se montre aussi favorable à saint Anselme et à Becket, que défavorable à Lanfranc. »

J'ai cherché, sur cette indication, dans le second volume de l'*Histoire de France*, le texte dont parle ici le célèbre écrivain. Mes recherches ont été vaines. Peut-être M. Michelet, avant de le publier, aura-t-il reconnu quelque méprise qui l'aura arrêté tout court; ce qui est certain, c'est qu'Irnerio ne dut enseigner à Bologne que 70 ou 80 ans après que Lanfranc en était parti, et qu'il ne put par conséquent concourir avec lui à la fondation d'une école qui d'ailleurs existait avant qu'il ne fût né. On ne sait pas au juste en quelle année il naquit; mais l'époque de sa naissance ne doit pas être fort éloignée de celle où Lanfranc mourut. « Irnerius, Hernerius, Gvarnerius, Warnerus, etc., etc., cette lumière du droit et des lois, comme on l'appelait (*Lucerna juris* sive *legum lumen* dictus.)... diem obiit medio seculo XIII (l. XII), quanquam Cangius cum Fichardo, Pancirollo et aliis ad a. 1190 vitam affirmat produxisse. Fabricius, *Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis*, Ve. IRNERIUS. » C'est au reste une erreur qu'avait déjà commise l'*Histoire littéraire de la France* qui affirme (t. VII, p. 151), que « dès

Digitized by Google

l'année 1032, Lanfranc et Garnier, son collègue, expliquèrent publiquement à Pavie le Code Justinien »; erreur qui remonterait, si je ne me trompe, à Robert-du-Mont, dans le livre duquel (*Roberti de Monte ad Sigibertum accessiones*, publié par d'Achery, parmi les *Additamenta ad venerabilis Guiberti abbatis opera illustranda*, p. 721, col. 2) nous lisons : « Lanfrancus papiensis et Garnerius socius ejus, repertis apud Bononiam legibus romanis, quas Justinianus imperator Romanorum anno ab incarnatione Domini DXXX abbreviatas emendaverat, his inquam repertis, operam dederunt eas legere et aliis exponere.... » ; à moins encore qu'il n'y ait réellement eu à cette époque un autre Irnerio ou Garnier parfaitement inconnu et qu'on aurait confondu plus tard avec celui du XIIe. siècle.

Sans doute Lanfranc défendit contre le frère de Guillaume les privilèges de l'Eglise dans le comté de Kent; mais c'était à l'instigation du Conquérant ou du moins avec son autorisation expresse que l'archevêque de Cantorbéry rappelait à l'ordre l'évêque de Bayeux, et il y avait, dans cette répression, autant, sinon plus, de politique que de morale religieuse. J'en puis donner la preuve. « Cum olim Willielmus senior apud Lanfrancum quereretur se a fratre deseri : Tu, inquit, prende eum et vinci. Et quid, respondit ille, quia clericus est ? Tunc archiepiscopus lepida hilaritate, ut ait Persius, crimina rasis Librans in antithetis : Non, dixit, episcopum Baiocarum capies, sed comitem Cantiæ custodies. Guillaume de Malmesbury, *De gestis Regum anglorum*, lib. IV, dans le *Rerum anglicarum scriptores*, édit. Savile, in-f^o., Francfort, 1601, p. 120. » Notons en passant que Dom Bouquet, dans les extraits qu'il donne de ce livre (*Re-*

Digitized by Google

cueil des historiens des Gaules et de la France, t. XIII, p. 2), rapportant ce passage, en a supprimé la citation de Perse qui lui donne une physionomie toute spéciale. Sur ce point, M. Chéruel, dont l'opinion est d'un si grand poids en pareille matière, avait, de son côté, pensé exactement ce que je pensais du mien; et c'est avec un vrai plaisir que j'ai rencontré dans des notes sur Lanfranc qu'il a bien voulu mettre à ma disposition, au bas du morceau que je viens de citer et qui l'avait frappé, comme il me frappe moi-même, ces lignes que je signerais : « Cette anecdote est assez importante pour le caractère de Lanfranc; il paraît généralement disposé à sacrifier l'intérêt ecclésiastique à l'intérêt politique. » Lanfranc servait l'Eglise, mais en servant et, qui plus est, pour servir la Royauté, ou plutôt le Roi auquel il était exclusivement dévoué. Nous ne saurions dire ce qu'il eût fait, s'il se fût vu, comme saint Anselme et Thomas Becket, obligé de prendre ouvertement parti contre la Royauté pour l'Eglise. Mais le ministre de Guillaume appartient à une époque où la Royauté et l'Eglise, en Angleterre, confondant leurs intérêts, devaient marcher d'accord vers le but commun qu'elles se proposaient l'une et l'autre, la soumission des peuplades anglo-saxonnes à une discipline quelconque; saint Anselme, au contraire, et Thomas Becket apparaissent au moment où les deux puissances vont se partager les fruits de la victoire; où, par conséquent, elles se distinguent nettement l'une de l'autre et sont en plein antagonisme; Lanfranc précède donc ces deux grands hommes; il les prépare même, si l'on veut; mais il n'est pas de leur famille; sa douceur et son esprit conciliant, excellents pour son rôle, n'eussent pas suffi à leur mission plus rude et qui demandait une rare énergie et des vertus de lutteur.

Digitized by Google

(4) Voyez, pour les rapports de la Normandie et de l'Italie à cette époque, E. Gauttier d'Arc, *Histoire des conquêtes des Normands en Italie, en Sicile et en Grèce*, in-8°., Paris, 1830.

(5) Jean d'Avranches était fils de Raoul, comte de Bayeux; neveu de Richard I, duc de Normandie; frère de Hugues, évêque de Bayeux. On ne sait pas en quelle année il naquit; mais on croit qu'il mourut en 1079. Son livre principal, *De officiis ecclesiasticis*, a été imprimé à plusieurs reprises, deux fois entr'autres à Rouen, en 1642 et en 1679. Voyez l'*Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 64-74.

(6) Le biographe d'Herluin rapporte sa conversion à ses dispositions naturellement pieuses et à une inspiration divine. Orderic, qui n'est pas de l'abbaye du Bec, assigne à cette détermination un motif d'un ordre moins élevé. — Dans une bataille entre le comte de Brionne et le comte de Ponthieu, ce dernier avait pris ou massacré un grand nombre d'ennemis. « Tunc ibi quidam miles, nomine Herluinus, periculum metuens, totoque nisu pro salute sua fugiens, Deo devovit quod si de imminenti periculo sospes evaderet, nulli ulterius nisi soli Deo militaret. Dei nutu discrimen honorifice evasit, votique sui memor sæculum reliquit..... *Historia ecclesiastica*, édit. Le Prevost, t. II, p. 13. » — Si Orderic dit vrai, ce qui me semble fort probable, Herluin serait entré dans la vie religieuse par une raison analogue à celle à laquelle bientôt après Lanfranc devait aussi obéir.

(7) Est-ce du nom de ce ruisseau que l'abbaye du Bec a emprunté le sien? Ne serait-ce pas plutôt de l'angle formé par le confluent de ce ruisseau et de la Rille, que le ruisseau et l'abbaye ont tiré le nom qu'ils portent

Digitized by Google

encore? c'est une question qui ne vaut pas la peine qu'on prendrait à la débattre. Pour moi, sans rien affirmer positivement, j'inclinerais vers la dernière de ces hypothèses, qui a pour elle le sens du mot *Bec* (le *Bec-d'Allier*, le *Bec-d'Ambez*, etc., etc.) et l'autorité de Lamartinière : « Le Bec, bourg de France en Normandie, avec une abbaye fort riche et fort grande. On lui a donné ce nom à cause qu'il est situé sur un *Bec* ou langue de terre au confluent de deux rivières. *Le grand dictionnaire géographique et critique*, t. II, p. 178. » Mais voici Papirius Masson qui concilie tout : « Beccus dicitur, veterum Gallorum seu Danorum lingua, aquæ cursus in alium fluvium intrans. *Descriptio fluminum Galliæ*, in-8°., Paris, 1618, p. 32. »

Si j'avais eu à faire, au lieu de la biographie de Lanfranc, l'histoire de la célèbre abbaye fondée par Herluin, j'aurais, on le pense bien, décrit soigneusement, ou du moins noté ses trois emplacements successifs : le premier, bâti en 1034, sur la terre de Burneville et qu'il fallut quitter parce qu'on y manquait d'eau (*locus campestris et inaquosus*); le second, où Lanfranc vint prendre l'habit, bâti en 1039, près du Pont-Autou, au confluent même du Bec et de la Rille : ce n'est plus le manque d'eau, mais bien l'excès contraire qui en chasse les moines (*monasterium.... sæpe propter exundantes aquas pene mergebatur*); le troisième et dernier, adopté en 1060 et où les frères, en 1073, se transportèrent, pour l'habiter, en procession solennelle (*solemni processione et magnæ devotionis gaudio*). Voyez d'ailleurs, pour plus de détails, la *Vie d'Herluin*, p. 34 et suiv.; la *Chronique du Bec*, p. 1 et suiv.; Mabillon, t. IV, p. 438 et suiv.; le *Gallia christiana*, t. XI, p. 216; et Du Plessis, *Description de*

Digitized by Google

la Haute-Normandie, t. II, p. 277. — J'aurais encore essayé une esquisse, sinon de l'édifice primitif dont, à ce qu'il paraît, pas une pierre ne reste, du moins des constructions plus récentes (du XVe. siècle et des siècles suivants), dont quelques parties sont encore debout. Mais on peut sur ce point consulter Lamartinière, l. l. ; Du Plessis, l. l. ; Dawson Turner, *Letters from Normandy adressed to the Rev. James Layton*, in-8°. London, 1820, t. II, p. 105 ; Dom Jean Bourget, *Histoire de l'abbaye royale du Bec*, remise en français sur la traduction anglaise, par M. V. E. Pillet et publiée dans les *Mémoires* de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XII, p. 367-404 ; et Guenebault, *Dictionnaire iconographique des monuments de l'antiquité chrétienne et du moyen-âge*, Paris, 1843, t. I, v°. Le Bec. — « Il existe, indépendamment de la vue cavalière du Bec, gravée pour l'ouvrage de Dom Germain, une figure de l'église et du beffroi, dans une traduction anglaise de l'histoire de l'abbaye par Dom Bourget : *The history of the royal Abbey of Bec near Rouen in Normandy*, by Dom John Bourget ; malheureusement elle est sur une petite échelle et d'une exécution très-médiocre. » C'est d'un ouvrage de notre savant confrère M. A. Le Prévost, intitulé : *Notes pour servir à la topographie et à l'histoire des communes du département de l'Eure au moyen-âge*, qui s'imprime actuellement et dont on m'a communiqué les bonnes feuilles, que j'extrais ces lignes : l'article qu'il y a consacré au Bec (p. 99-113) veut être lu tout entier. M. Le Prévost oublie, mais ses lecteurs s'en souviendront sans doute, qu'à propos d'un article remarquable signé de lui, *Sur quelques monuments du département de l'Eure*, article inséré dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, in-8°. Caen, 1826, l'Atlas de

Digitized by Google

ces Mémoires donne, planche VII, une *Vue générale de la tour et des bâtiments de l'abbaye du Bec* (Rouen, lithographie de N. Périaux). On me signale enfin (c'est à un jeune et laborieux antiquaire qui sera un jour un homme éminent, M. Léopold Delisle, que je dois ce renseignement), comme contenant une vue de notre abbaye, l'ouvrage de Gough, *Account of the alien priories*, vith the supplement, called: *History of the royal abbey of Bec, in Normandy*, 3 vol. in-8°., London, 1779.

(8) Willeram, né à Bamberg en Franconie, dans le XI°. siècle, s'est surtout fait connaître par sa double paraphrase du Cantique des cantiques, l'une en vers hexamètres latins, et l'autre en prose dans la langue des anciens Francs; c'est dans la préface de cette paraphrase qu'il félicite Lanfranc d'avoir renoncé à l'enseignement de la dialectique et de s'être attaché exclusivement dans ses leçons à l'explication des Livres Saints. Voyez Dom Martène, *Veterum scriptorum amplissima collectio*, t. I, p. 507, col. 1 (où Lanfranc est nommé Lanfrid), et l'*Histoire littéraire de la France*, t. VII, à la table des auteurs.

(9) Le vénérable Bede avait bien compris cette subordination rationnelle des sciences qui traitent de la nature et de l'homme aux études qui ont Dieu pour objet. Voici comment il classait les diverses branches de l'enseignement. Au point de départ, parce que tout enseignement se fait à l'aide de la parole, il place l'*Eloquence*, laquelle se subdivise en *grammaire*, *dialectique* et *rhétorique* (trivium). Muni de ces trois arts, on arrive à la *Philosophie*, c'est-à-dire, à *l'arithmétique*, à la *musique*, à la *géométrie* et à l'*astronomie* (quadrivium). Ces dernières notions nous préparent à la lecture des *pages*

Digitized by Google

divines; nous nous élevons par les sept arts libéraux à la théologie, par la connaissance de la créature à la connaissance du créateur. Beda, *Elementa philosophiæ*, lib. IV, dans ses *Œuvres*, Cologne, 1688, 8 vol. in-f°., t. II, p. 229-230.

(10) Guitmond, né en Normandie, d'un père élevé à la prêtrise, ce qui n'était pas rare alors, prit l'habit à l'abbaye de St.-Leufroy, au diocèse d'Evreux. Il vint ensuite suivre au Bec les leçons de Lanfranc, dont il fut, après Anselme, le meilleur élève; c'était, nous dit-on, un habile philosophe, un théologien profond, un savant docteur, l'homme le plus éloquent de son siècle. Guillaume l'appela en Angleterre, où il voulut le fixer par l'offre de quelque prélature; mais Guitmond refusa, et ne craignit pas d'alléguer, comme raison de son refus, que l'Angleterre lui paraissait, entre les mains du Conquérant, *une vaste proie dont, pour rien au monde, il ne voudrait prendre sa part.* Voilà un prêtre qui aurait pu anticiper le personnage d'Anselme; mais venu trop tôt, cet homme ne sera rien, en Normandie du moins. Il s'exilera lui-même de sa terre natale, et, après avoir vécu quelque temps à Rome, il ira, sur l'ordre du pape Urbain II, occuper le siége épiscopal de cette ville d'Aversa, récemment bâtie dans la Pouille par les princes normands. Le plus connu de ses ouvrages est son traité *De corporis et sanguinis veritate in Eucharistia* contre Bérenger. Voyez Orderic Vital, édit. Le Prevost, lib. IV, c. 10, ann. 1070; l'*Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 553 et suiv.; et Augustin Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, liv. IV, année 1071 à 1072.

(11) On cite partout cet Hernoste parmi les disciples

Digitized by Google

de Lanfranc qui méritent une mention spéciale. Nous ne lui savons, à l'honneur qu'on lui fait en le nommant, d'autre titre que celui d'avoir été élevé par son maître au siége épiscopal de Rochester, que d'ailleurs, la mort l'ayant bientôt frappé, il n'occupa qu'environ six mois. Voyez un passage d'une biographie de Gondulfe, cité par d'Achery, dans ses Observations sur la *Vie de Lanfranc*, p. 40, col. 1, *b* : biographie à laquelle renvoie la note qui suit.

(12) Gondulfe est beaucoup plus connu qu'Hernoste auquel il succéda comme évêque de Rochester. Il était surtout renommé pour la sainteté de sa vie. Sous lui l'église de Rochester parvint au comble de la prospérité. Mais rien ne le recommande plus à notre estime que la vive et constante amitié dont l'honora saint Anselme. Quand ce dernier lui écrit, il ne trouve pas, pour lui peindre ses sentiments, de termes assez affectueux, d'expressions assez tendres : c'est *l'âme de son âme* (anima dilectissima animæ meæ (*Œuvres* de saint Anselme, édit. Gerberon, Epist. I, 4) ; *son autre âme* (O tu altera anima; Ibid., 14); *un autre Anselme* (alterum Anselmum. Ibid., 26). *Leurs âmes ne sont jamais éloignées ; elles s'embrassent d'un embrassement éternel* (Quoniam anima tua et anima mea sese ab invicem nequaquam esse patiuntur absentes, sed sunt indesinenter se mutuo amplectentes. Ibid., 33); etc. etc. — Voyez encore les lettres 43, 50, 59, 69 du liv. I; 3, 46 du liv. II; 78, 85, 92, 112, du liv. III; 29, 33, 44, 61, 71, du lib. IV. Nous n'avons de Gondulfe qu'une lettre imprimée parmi celles de saint Anselme (lib. III, epist. 3); il l'adressait aux moines du Bec pour les consoler de la perte qu'ils venaient de faire, quand leur abbé, saint An-

Digitized by Google

selme, fut porté au siége archiépiscopal de Cantorbéry. Voyez dans le *Anglia sacra*, pars secunda, p. 273—292, *Vita Gundulphi episcopi roffensis*, auctore monacho roffensi coætaneo; et G. Mancel, *Essai sur l'histoire littéraire de Caen aux XIe. et XIIe. siècles*, brochure in-8°., Paris, Derache, 1842, p. 9 et suiv.

(13) Guillaume Bonne-Ame, après un pélerinage à Jérusalem, entrepris avec Thierry, abbé du monastère d'Ouche, avait pris l'habit religieux à l'abbaye de Caen. Lorsque Lanfranc quitta son abbaye pour l'archevêché de Cantorbéry, Guillaume prit sa place, d'où, après la mort de Jean de Bayeux, il passa à l'archevêché de Rouen. Guillaume s'était fait un nom comme chantre et comme prédicateur. Voyez Blanchard, *Histoire manuscrite de l'abbaye de St.-Etienne de Caen*, conservée à la bibliothèque publique de la ville de Caen; Hermant, *Histoire du diocèse de Bayeux*, seconde partie, p. 42 (ms. conservé à la même bibliothèque); et le *Neustria pia*, p. 650.

(14) Saint Yves de Chartres, né dans le Beauvoisis, de parents nobles, après avoir étudié sous Lanfranc, enseigna lui-même dans un monastère de chanoines réguliers aux environs de Beauvais. Il fut ensuite appelé, en qualité d'abbé, au monastère de St.-Quentin, et de là à l'évêché de Chartres. C'était un homme d'une grande vertu et auquel son zèle avait suscité plus d'un ennemi. Il fut persécuté par Philippe Ier. dont il n'avait pas craint de blâmer la conduite scandaleuse, quand, épris de la beauté de Bertrade, ce prince avait, pour l'épouser, répudié sa femme. Il mourut en 1115. On a de lui un recueil considérable, en 17 parties, des règles ecclésiastiques, intitulé *Decretum*; un autre ouvrage, *Pannormia*, en 8 parties et qui n'est peut-être que la pre-

Digitized by Google

mière ébauche du *Decretum* ; des lettres et des sermons. Voyez Dom Remy Ceillier, t. XXI, p. 423-493 ; l'*Histoire littéraire de la France*, t. IX, *passim* ; et les Bollandistes, à la date du 20 mai.

(15) Paul, né en Normandie, moine à St.-Etienne de Caen, passa avec Lanfranc, dont il était le parent, quelques-uns même disent le fils (ut quidam autumant, filius), en Angleterre où il fut placé, par l'archevêque, à la tête de l'abbaye de St.-Alban, en 1077. Cet homme, plein de piété et de littérature (vir religiosus et eleganter litteratus), fit de son abbaye comme une école de religion (schola religionis). Voyez Matthieu Paris, *Vitæ viginti trium abbatum sancti Albani*, dans ses *Œuvres* publiées par Wates, Paris, 1644, 2e. partie, p. 31 ; et Dom Jean de Bailliache, *Mémoires historiques sur l'abbaye de St.-Etienne de Caen*, ms. conservé à la bibliothèque publique de Caen, p. 55-56.

(16) Radulphe ou Raoul, curé et seigneur de Vaucelles, donna la moitié du patronage et de la dîme de cette paroisse à l'abbaye de St.-Etienne pour y être admis comme frère, et suivre les leçons de l'abbé : il fut nommé abbé de St.-Martin de Séez en 1089, évêque de Rochester en 1108, et archevêque de Cantorbéry en 1114. Voyez Ernulfe, *Collectanea de rebus ecclesiæ roffensis*, dans le *Anglia sacra*, pars prima, p. 333 ; Edmond de Hadenham, *Annales ecclesiæ roffensis*, Ibid., p. 342 ; et Stephanus Birchingtonius, *Historia de vitis archiepiscoporum cantuariensium*, Ibid., p. 1.

(17) Guillaume de Cormeilles était non-seulement l'élève, mais encore le confident intime de Lanfranc. C'était lui, que, selon l'usage constamment pratiqué au moyen-âge, l'abbé du Bec avait fait le dépositaire d'un

Digitized by Google

secret qui ne devait être révélé qu'après la mort de celui dont on le tenait. Il s'agissait de la vision prophétique qu'avait eue Herluin, quand Lanfranc songeait à quitter le monastère. « Hanc visionem Lanfrancus nec volens propalare, nec omnino occultare, indicavit illam cuidam monacho nomine Willelmo, quem ipse a puero nutrierat et docuerat, plurimumque amabat: præcipiens ne cui diceret quamdiu ipse in corpore viveret. Quod ille servavit usque ad ultimam senectutem. Post mortem vero Lanfranci, cum jam nulla prohibitione urgeretur, scripsit rem sicut audierat; et abbati ac monachis Becci scriptam, prout supra digessimus, direxit. Fuit idem Willelmus abbas cormeliensis cœnobii. Milon Crispin, *Vie de Lanfranc*, édit. d'Achery, p. 4, col. 1. » La lettre de Guillaume à l'abbé et à toute la congrégation de St.-Marie-du-Bec se lit dans les *Œuvres* de saint Anselme, édit. Gerberon, p. 562. — Parmi les lettres de Lanfranc, il en est une, la 48e., qui lui est adressée.

(18) Voyez, sur ce pontife, Guillaume de Poitiers, *Vie de Guillaume-le-Conquérant*, traduct. Guizot, à la suite de Guillaume de Jumiège, p. 388. Dans le recueil des lettres de Lanfranc (édit. d'Achery), les trois premières lui sont adressées; la quatrième est de lui.

(19) Comme nous écrirons plus tard la vie de saint Anselme, nous n'avons rien à en dire ici.—Si nos lecteurs désirent étendre cette liste des élèves de Lanfranc, ils pourront consulter, mais en se réservant de juger définitivement par eux-mêmes, Milon Crispin, *Vie de Lanfranc*, p. 9; D'Achery, *Œuvres* de Lanfranc, Préface, p. 7; l'*Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 276-277; et G. Mancel, *Essai sur l'histoire littéraire de Caen aux XIe. et XIIe. siècles*, p. 9 et suiv. — Nous ne voulons

Digitized by Google

pas critiquer ces diverses nomenclatures, ce qui nous conduirait trop loin; nous nous contenterons d'avertir nos lecteurs que si nous n'avons pas porté sur la nôtre Gilbert Crispin, l'un des hommes les plus remarquables du temps et que citent la plupart des écrivains ci-dessus mentionnés, c'est que, tout bien considéré, Gilbert Crispin nous semble être un élève de saint Anselme, beaucoup plutôt que de Lanfranc; nous le retrouverons donc plus tard. Ajoutons cependant, que nous trouvons, parmi les élèves dont M. Chéruel fait honneur à Lanfranc, dans sa biographie manuscrite, sans dire sur quelle autorité il se fonde, le célèbre Durand, premier abbé de Troarn, que nous n'avons d'ailleurs vu signalé sous ce titre que dans une *Liste de tous les abbés de l'Abbaye de St.-Martin de Trouarn depuis sa fondation jusqu'à présent* (1748), *vérifiés sur les titres de la dite abbaye*, liste qui ouvre un ms. de 42 pages conservé à la bibliothèque publique de Caen, et que nous avons marqué, sur la première et la dernière pages, du signe R. ABB. (Recueil Abbaye).

(20) Sur saint Fulbert, qui fut pendant 21 ans évêque de Chartres, après avoir long-temps professé dans les écoles de l'église de la même ville, voyez Dupin, *Histoire des controverses et des matières ecclésiastiques traitées dans l'onzième siècle*, ch. 1, et l'*Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 261-279.

(21) Pour l'Ecole de St.-Martin de Tours, voyez Launoy, *De scholis celebrioribus*, c. V, dans ses *Œuvres*, t. IV, 1re. part., p. 11.

(22) Un article de quelques pages est consacré, dans l'*Histoire littéraire de la France* (t. VIII, p. 99-104), à Eusèbe surnommé Brunon, évêque d'Angers. Il nous reste

Digitized by Google

de lui un écrit sur l'Eucharistie, qui, depuis qu'il a été publié par de Roye, entre autres *(De vita, hæresi et pœnitentia Berengarii*, Angers, 1665), a dissipé tous les doutes qu'avaient pu laisser concevoir sur son orthodoxie ses liaisons avec Bérenger.

(23) Quelques écrivains rapportent à un moine de Corbie, nommé Ratramne, qui se fit remarquer au IXe. siècle dans les disputes théologiques, et que cependant le *Dictionnaire des Hérésies de Pluquet* ne mentionne pas, un traité *Du Corps et du Sang de Jésus-Christ*, que d'autres attribuent à Scot Erigène. Ce qui est certain, c'est que, dans les conciles tenus à Verceil et à Paris en 1050, et à Rome en 1059, on condamne, avec les doctrines de Bérenger, le livre de Scot (voyez Dupin, *Histoire des controverses et des matières ecclésiastiques traitées dans l'onzième siècle*, p. 24 et 31), où l'archidiacre d'Angers reconnaissait lui-même (voyez une lettre de Bérenger, publiée par d'Achery, dans les *Notæ et observationes ad vitam B. Lanfranci*, p. 22, col. 2) qu'il les avait puisées. Il faut bien d'ailleurs que ce livre ne se prononce pas nettement sur les matières qu'il touche, puisque les théologiens se partagent sur la question de savoir si l'on doit regarder son auteur comme hérétique ou comme orthodoxe. Ceux qui le condamnent y croient découvrir le germe de l'hérésie des sacramentaires. Voyez Longueval, *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. V, p. 531, et Dupin, *Histoire des controverses, etc., etc.*, IXe. siècle, ch. 9.

(24) Pour tout ce qui concerne Bérenger et ses doctrines, voyez l'*Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 197-238.

(25) J'ai entendu ainsi avec Michelet, *Histoire de*

Digitized by Google

France, t. II, 2e. édit., p. 189, cette phrase de Milon Crispin : « Mandavit juris monasterii villam, quæ Parcus dicitur, flammis excidi. *Vie de Lanfranc*, p. 4, col. 2. »

(26) « In illo cadomensi cœnobio tempore Lanfranci et eorum qui sæculo (l. sæculum) relinquentes monasticam vitam sub eo arripuerant, cœpit religio magna quæ perdurat usque hodie. Milon Crispin, *Vie de Lanfranc*, p. 6, col. 1. » — On remarque partout à cette époque, dans les chefs religieux de l'Europe chrétienne, le même enthousiasme religieux, les mêmes efforts pour épurer les mœurs et les soumettre à la règle.

(27) Maurille, Maurile, qu'on appelle encore quelquefois Maurice, né, selon les uns, à Mayence, selon d'autres à Reims, prit l'habit religieux à l'abbaye de Fécamp ; se fit ensuite pendant quelques années anachorète auprès de Florence, où il fut nommé abbé d'un monastère qu'il abandonna bientôt, ses moines ayant voulu l'empoisonner à cause de sa rigidité ; revint, comme simple religieux, à l'abbaye de Fécamp, d'où on le tira pour le placer sur le siége archiépiscopal de Rouen. Il y mourut en 1067. Voyez le P. Pommeraye, *Histoire des Archevêques de Rouen*, in-f°. Rouen, 1667, p. 254-264.

(28) «... Le nouveau roi, d'accord avec le Pape, avait résolu de destituer en masse tout le haut clergé de race anglaise.... Ceux des évêques anglais sur le compte desquels on ne trouva rien à objecter canoniquement n'en furent pas moins frappés de même... Au moment où l'on prononçait à quelqu'un d'entre eux sa sentence, on le contraignait de jurer sur l'Evangile qu'il se regardait comme déchu de sa dignité à tout jamais.... Ensuite chaque évêque dégradé était conduit soit dans

Digitized by Google

une forteresse, soit dans un monastère qui devait lui servir de prison. Augustin Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, 7e. édit. Paris, 1846, t. II, p. 99-100. »

(29) Voyez Augustin Thierry, l. l., p. 3 et 12, avec les textes auxquels ses notes renvoient. Il nous faut cependant, quoique ces détails nous paraissent, comme à l'illustre historien sur lequel ici nous nous appuyons, d'une incontestable vérité, mentionner au moins la version des partisans de Guillaume. Selon eux « Guillaume refusa d'être couronné par Stigand, parce qu'il avait appris que le juste zèle de l'apostole (du pape) l'avait (lui Stigand) frappé d'anathème. Guillaume de Poitiers, *Vie de Guillaume-le-Conquérant*, traduct. Guizot, p. 417. » « Tunc ille haud dubie rex conclamatus die natalis Domini coronatus est ab Aldredo archiepiscopo. Cavebat enim id munus a Stigando suscipere, quod esset is archiepiscopus non legitime. Guillaume de Malmesbury, *De gestis regum anglorum*, l. III; dans le *Rerum anglicarum scriptores*, édit. Savile, p. 102. » Voyez encore Orderic Vital (édit. Le Prevost, t. II, p. 156) qui toutefois est moins formel.

(30) « Infructuosam arborem securis canonicæ animadversionis succidit. Hemingford, *Chronicon*, dans le *Rerum anglicarum scriptores*, t. II, p. 458, édit. Gale. »

(31) « Cum ... cadomensi præessem cœnobio, imparque existerem paucorum regimini monachorum, incertum habeo, quo judicio omnipotentis Dei factus sum, te cogente, speculator multorum numeroque carentium populorum ..... Legati tui... episcopos, abbates, nobiles convenire fecerunt, atque in eorum præsentia, ut cantuariensem ecclesiam regendam susciperem, ex apos-

Digitized by Google

tolicæ sedis auctoritate præceperunt; adversus hoc imbecillitas mearum virium, morumque indignitas prolata in medium nihil profuit; excusatio incognitæ linguæ, gentiumque barbararum nullum apud eos locum invenire prævaluit. » Lettre de Lanfranc adressée au pape Alexandre II; c'est la première du recueil. — Cette humble confession que Lanfranc fait ici de sa faiblesse morale (morum indignitas), peut être rapprochée de ce que quelques chroniqueurs nous disent de la naissance de Paul (cf. supra, note 15), et d'un passage remarquable d'une autre de ses lettres, la 48e. : Guillaume (de Cormeilles) lui demande conseil pour le choix d'un prieur; il lui répond : C'est l'avis d'Herluin et d'Anselme qu'il faut prendre; « nam ego ut peccator homo divini consilii ignarus existo, et ipsi utrique, ut credimus, spiritu Dei pleni sunt .... »

(32) « Jubet abbas Herluinus licet invitus, cui tamquam Christo obedire solitus erat (Lanfrancus). Milon Crispin, *Vie de Lanfranc*, p. 7. » — Dans sa 47e. lettre, Lanfranc dit de lui-même en parlant d'Anselme: « cui sicut Deo obedire desidero. » C'est la phrase de saint Paul: « Obedite dominis carnalibus.... sicut Christo. *Epist. ad Ephesios*, VI, 5. »

(33) ..... « Fertur etiam papa dixisse : Non ideo assurrexi ei, quia archiepiscopus Cantuariæ est; sed quia Becci ad scholam ejus fui, et ad pedes ejus cum aliis auditor consedi. Milon Crispin, *Vie de Lanfranc*, p. 11. » Cf. Eadmer, *Hist. nov.*, lib. 1, édit. Gerberon, p. 30, col. 1; et Guillaume de Malmesbury, *De gestis pontificum anglorum*, lib. I, dans le *Rerum anglicarum scriptores*, édit. Savile, p. 213.

(34) «... Assensum præbui, veni, suscepi : in quo

Digitized by Google

tot molestias, tot tædia, tantumque ab omni fere bono defectum mentis quotidie sustineo, tot aliorum in diversis personis, perturbatione, tribulatione, damna, obduationes, cupiditates, spurcitias, tantumque sanctæ ecclesiæ casum incessanter audio, video, sentio, ut tædeat me vitæ meæ, doleamque plurimum me usque ad hæc tempora pervenisse..... Rogo, quatenus propter Deum et animam vestram, sicut vestra, cui contradici fas non fuit, me auctoritate alligastis, sic quoque alligatum, abrupto per eamdem auctoritatem hujus necessitatis vinculo, absolvatis, vitamque cœnobialem, quam præ omnibus rebus diligo, repetendi licentiam concedatis.... Quod si fortasse consideratis aliorum utilitate secus agendum, mihique id denegandum esse decernitis, valde vobis cavendum atque timendum est, ne, unde vos mercedem habere apud Deum existimatis, inde (quod a vestris actibus semper procul sit) peccati periculum incurratis. Nullus est enim a me, aut per me in hac terra animarum profectus, aut si ullus existit, tam parvus est, ut detrimentis meis comparari non possit. Lanfranc, lettre 1. »

(35) « Propter unitatem et pacem regni... suique et suorum omnium tam de Anglia quam de Normannia comminatus est expulsionem. Thomas Stubbs, *Acta pontificum eboracensium*, dans le *Historiæ anglicæ scriptores*, édit. Selden, t. II, col. 1706. » — Ce qui prouve bien, du reste, que ce plan d'organisation et de centralisation, comme nous dirions aujourd'hui, appartenait tout entier à Guillaume, ce sont les passages suivants : « Petivit (Lanfrancus) Regem ut sibi donationem abbatiæ concederet, sicut omnes prædecessores suos constat habuisse. Respondit Rex et dixit, se velle omnes baculos pastorales Angliæ in manu sua tenere. Lanfrancus hæc miratus est,

Digitized by Google

sed propter majores Ecclesiæ Christi utilitates, quas sine Rege perficere non potuit, ad tempus siluit. Gervasius cantuariensis monachus, *De discordiis inter monachos cantuarienses et Baldwinum archiepiscopum*, dans le *Historiæ anglicanæ scriptores* X, édit. Roger Twisden, Londres, 1652, p. 132. » « Usus ergo atque leges, quas patres sui et ipse (Willelmus) habere solebant, in Anglia servare volens, de hujusmodi personis episcopos, abbates et alios principes per totam terram instituit, de quibus indignum judicaretur, si per omnia suis legibus, postposita omni alia consideratione, non obedirent; et si ullus eorum, pro quavis terreni honoris potentia, caput contra eum levare auderet; scientibus cunctis unde, qui, ad quid assumpti fuerint. Cuncta ergo divina simul et humana ejus nutum expectabant... Non ergo pati volebat quemquam in omni dominatione sua constitutum Romanæ urbis pontificem pro Apostolico, nisi se jubente, recipere, aut ejus literas, si primitus sibi ostensæ non fuissent, ullo pacto suscipere. Primatem quoque regni sui, archiepiscopum dico cantuariensem, si coacto generali episcoporum concilio præsideret, non sinebat quicquam statuere aut prohibere, nisi quæ suæ voluntati accommoda et a se primo essent ordinata. Nulli nihilominus episcoporum suorum concessum iri permittebat, ut aliquem de baronibus suis seu ministris, sive incesto, sive adulterio, sive aliquo capitali crimine denotatum, publice, nisi ejus præcepto, implacitaret, aut excommunicaret, aut ulla ecclesiastici rigoris pœna constringeret. Eadmer, *Hist. nov.*, édit. Gerberon, lib. I, p. 29-30. » — Ces deux morceaux sont d'un intérêt capital. — Lanfranc ne faisait donc que répéter son maître, quand il écrivait : « Nec sobrius quisquam putaverit hoc esse in aliena pa-

Digitized by Google

rochla aliquid temere præsumere, cum per misericordiam Dei totam hanc, quam vocant Britannicam insulam, unam unius nostræ Ecclesiæ constet esse parochiam. Lettre 23.»

(36) Le Guillaume de Thorn dont il est ici question est mentionné, sous le nom de Gvilhelmus Torney, par l'auteur du livre : *Illustrium majoris Britanniæ scriptorum summarium*, Johannes Balæus, in-8°. 1548, fol. 138 verso, qui le donne comme un grand imposteur (non sine manifestissimis imposturis). Fabricius (*Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis*, v°. Guillelmus de Thorne sive Thornæus) nous apprend qu'il a écrit, circa annum 1380, *Res gestas abbatum augustinianorum cantuariensium*, et qu'il a, dans ce livre, suivi les traces de Thomas Spottius jusqu'à l'année 1272; cætera ipse supplevit. Cette histoire a été imprimée dans le *Historiæ anglicanæ scriptores X*, cité à la note précédente. Je n'ai malheureusement pu me procurer ce recueil; mais je dois à l'inépuisable obligeance de notre savant bibliothécaire, M. Trebutien, la connaissance d'une pièce qui jusqu'à un certain point a pu m'en tenir lieu. Les Bollandistes ont publié, à la suite de la vie de Lanfranc (28 mai, t. VI, p. 852-854), sous ce titre qui est sans doute de leur façon : *Anti-Lanfrancus, Willielmi Thorn, monachi augustinensis, sua se ipsum maledicentia refutantis*, quelques extraits du *Res gestæ abbatum augustinianorum cantuariensium*, dont j'ai tiré parti dans mon texte et dont je crois devoir citer ici les passages les plus importants.—L'église de Cantorbéry, dit Guillaume de Thorn, était libre en Angleterre. « Anno autem MLXX, Lanfrancus, archiepiscopali pallio in Cantuaria potitus, hanc ecclesiam apostolicam persequi incepit; et dominium quod super eam juste habere non potuit, ut aliquo modo obtineret, per

Digitized by Google

se et suos complices machinari non destitit. »..... Il raconte comment Lanfranc surprit la bonne foi de l'abbé du monastère de St.-Augustin, et abusa d'une démarche qu'il avait par lui obtenue des moines, pour les mettre sous sa dépendance : « Sicque monasterio sancti Augustini dignitatem et honorem cautelose subtraxit. » —Lanfranc ne pouvant par des moyens honorables faire nommer au couvent des Augustiniens un abbé de son choix, « nova doli excogitans machinamenta. Simonis magi usus est impudenti (*forte* imprudenti) prudentia ; et ut monachi Augustinenses unum de monachis suis et suæ fraudis complicibus in abbatem hujus loci eligerent, non tam precibus præviis, quam pretiis pecuniarum promissis, instantissime postulavit, pacemque simulans in dolo, se amicum Augustinensis monasterii futurum præstantissimum, si vota ejus complerentur, spopondit. Sed Augustinenses monachi, prudenter animadvertentes anguem latentem in herba, timentes ne eis venenum aspidum et insanabile in aureo poculo sub dulci Sirenarum voce propinaretur, ex præteritis Lanfranci gestis futurorum eventus certissimos metuentes, pecuniam ejus sic oblatam in offerentis perditionem velut anathema spreverunt; sed et monachum quemdam ex hujus gremio, moribus et litteratura insignem, ac Regi juniori amantissimum, nomine Wydonem, Christo prævio elegerunt »... Lanfranc furieux (iracundiæ furia contra monachos sancti Augustini invectus) refuse d'abord de bénir l'abbé élu malgré lui ; mais il se rend enfin aux instances de Guillaume (Regis Willelmi victus instantia). —Guillaume de Thorn écrivait, comme nous l'avons vu plus haut, vers la fin du XIVe. siècle ; mais il s'inspirait, dit le bollandiste qui le cite, de l'esprit et des souvenirs de ses frères, contemporains

Digitized by Google

de Lanfranc (suorum fratrum induens sensum qui tunc vivebant et talia scribebant). — Il ne faut pas confondre les Augustiniens (*Augustinenses*) avec les moines de l'ordre de St.-Augustin (*Augustiniani*). Les *Augustinenses* se rattachent à ce saint Augustin que Grégoire-le-Grand envoya, l'an 596, en Angleterre pour y prêcher l'Evangile et qui fonda à Cantorbéry, où il s'établit d'abord, un monastère auquel on donna son nom; ils suivaient, du reste, comme leur chef, la règle de saint Benoît (voyez le *Monasticon anglicanum*, Londres, 1655, t. I, p. 23 et suiv.; la nouvelle édition ne nous est pas connue). Les *Augustiniani*, qui se divisent et se subdivisent en une foule de branches, n'ont été régulièrement institués qu'au XIIe. siècle, quoiqu'on les rattache, par une sorte de filiation non interrompue, aux premiers disciples de l'évêque d'Hippone (voyez le P. Hélyot, *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires*, in-4°., Paris, 1714, t. III, et F. Nicolas Crusenius Augustinianus, *Monasticum augustinianum*, in-fol. Munich, 1623.

(37) « Postpositis aleis, ut majora taceam, ludisque sæcularibus, quibus per totam diem vacare diceris, divinas literas lege, decretisque romanorum pontificum, sacrisque canonibus præcipue studium impende. Lettre 23, adressée probablement à Herebert, évêque de Norwich (voyez sur cette lettre la note *a* de d'Achery, p. 357). »

(38) Il fit décider au concile, tenu par lui à Londres, en 1075, « ex conciliis Eliberitano et Toletano undecimo, ut nullus episcopus vel abbas seu quilibet de clero, hominem occidendum, vel membris truncandum judicet; vel judicantibus suæ auctoritatis favorem accommodet. Milon Crispin, p. 14. »

Digitized by Google

(39) Voyez Lanfranc, lettre 21 ; Gervais de Cantorbéry, *De pontificibus cantuariensibus*, dans le *Hist. anglic. script. X*, p. 1654, et l'*Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 272.

(40) Lettres 37 et 38.

(41) « Erga fratres.... quam bonus, quam pius, quam beneficus extiterit, inde aliquantulum colligi potest, quod nec ex parentibus aut fratribus eorum sustinere poterat penuria ulla quemquam affligi.... Cæterum quis unquam pauper clamavit ad eum et despectus est ? ..... Causam mœstitiæ ejus secrete perquirit, audit, et benignissimo vultu, sicut jugiter erat circa afflictos..... Gratia Dei et instantia boni Lanfranci... Eadmer, *Hist. nov.*, lib. I, p. 30-32. » ...« Mitis ut agnus » dit de lui Pierre de Dives, dans son *Gesta septem abbatum beccensium metrice conscripta*, publié par Dom Martène, *Veterum scriptorum amplissima collectio*, t. VI, col. 95.

(42) « Eo (Guillelmo) enim vivente pacem qualemcumque habemus; post mortem vero ejus, nec pacem, nec aliquod bonum nos habituros speramus. Lettre 1. »

(43) Nous avons pour ce détail, que d'ailleurs nous laissons aux médecins à juger au point de vue scientifique, une double autorité : — Guillaume de Malmesbury, *De gestis pontificum anglorum*, p. 215. « Febrim nactus, cum medici consulti necessariam potionem respondissent, prius se confessione et viatico munivit. Hinc poculo sumpto, sed in contrarium verso efflavit. » — et un poëme écrit peu de temps après la mort de Lanfranc, où nous lisons :

Eheu dolor ! Execranda nimis illa potio,
qua gustata mors successit corpori Lanfranico,
quamvis esset compilata vitæ pro remedio.

Digitized by Google

Voyez Edélestand du Méril, *Poésies populaires latines du moyen-âge*, in-8°., Paris, 1847, p. 254.

(44) « Le martyrologe des Benedictins l'a mis au nombre des Saints.... M. du Saussey luy a donné le mesme rang dans le Supplement à son martyrologe de France. Quoyque l'on ne sache aucune eglise ou l'on fasse publiquement l'office de saint Lanfranc, il se trouve neanmoins dans la parroisse de Wattelot au Roumois une chapelle domestique consacrée par un évêque sur l'autel de laquelle il y a une image de saint Lanfranc comme patron de cette mesme chapelle. Dans une chapelle de l'abbaye Saint Estienne de Caen l'on voit une ancienne peinture de saint Lanfranc avec cette inscription : *B. Lanfrancus primus abbas hujus cœnobii et archiepiscopus cantuariensis.* Il y a vingt ans que dans l'abbaye du Bec, il y avoit au grand autel un tableau de saint Lanfranc qui a esté mis dans une chapelle, lorsqu'on a fait l'autel nouveau qu'on y voit maintenant. Dans le rituel du diocèse de Rouen, on trouve à la fin une liste des noms des saints qu'on peut donner au baptême, dans laquelle se trouve celuy de saint Lanfranc. Il paroîtra moins étrange qu'on ne fasse point l'office de ..... (Le reste qui était écrit probablement sur une bande de papier à part, manque malheureusement dans le volume) Hermant, *Histoire du diocèse de Bayeux*, 2e. partie, p. 41, ms. conservé à la bibliothèque publique de Caen. » Ce volume était rédigé par son auteur vers 1726. — Cf. Baillet, *Les Vies des Saints*, t. II, 3 juillet; et Mabillon, *Annales ordinis sancti Benedicti*, t. V, p. 649, col. 1.

Digitized by Google

Digitized by Google

LANFRANC.

SECONDE PARTIE (2)

LUE A LA SÉANCE PUBLIQUE

De la Société des Antiquaires de Normandie

LE 2 NOVEMBRE 1849.

> Admirandum cognoscerent ingenium sibi studiumque Lanfranci Herodianus in grammatica, Aristoteles in dialectica, Tullius in rhetorica, Augustinus et Hieronymus aliique legis et gratiæ expositores in sacra pagina. Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, lib. IV.

Reprenons, Messieurs, notre Lanfranc au point où nous l'avons laissé; je vous ai raconté sa vie; parlons maintenant de ses écrits.

Nous avons trois éditions de ses Œuvres. La première, en un volume in-folio, se publiait à

Digitized by Google

Paris en 1648 ; nous la devons au savant bénédictin Dom Luc d'Achery (2). La seconde n'est, à quelque différence près, qu'une réimpression de la première ; elle fait partie du XVIIIe. volume de la *Bibliothèque des Pères*, que Margarin de La Bigne éditait à Lyon en 1677 (3). La troisième en deux volumes in-8°. est du docteur Giles ; imprimée à Paris, elle paraissait simultanément, en 1844, à Paris et à Oxford (4).

L'édition de 1648 contient, sous le nom de Lanfranc, 1°. un commentaire sur les Épîtres de saint Paul (*Commentarius in Epistolas B. Pauli*, p. 1-229) ; 2°. un livre sur le Corps et le Sang de Notre-Seigneur (*Liber de Corpore et Sanguine Domini contra Berengarium*, p. 231-251) ; 3°. quelques lignes sur les Conférences de Cassien (*Annotatiunculæ in nonnullas Joannis Cassiani Collationes Patrum*, p. 252); 4°. des statuts pour l'ordre de saint Benoît (*Decreta pro ordine S. Benedicti*, p. 253-297 ; 5°. un recueil de soixante lettres (*Epistolarum liber*, p. 299-329) ; 6°. un extrait d'un discours prononcé au concile de Winchester en 1072 (*Lericope orationis quam in concilio anno Christi MLXXII celebrato habuit B. Lanfrancus, de primatu cantuariensis ecclesiæ contra Thomam eboracensem*, p. 378) ; 7°. un court traité sur l'obligation de tenir la confession secrète (*De celanda confessione libellus*, p. 379-382).

Digitized by Google

L'édition de 1677 supprime, sans en dire la raison, les Observations sur les Conférences de Cassien ; mais elle ajoute à celle de 1648 un morceau, d'une demi-page environ, sur les devoirs des moines (*Sermo sive sententiæ*), que d'Achery, qui l'avait découvert trop tard pour en enrichir sa publication des Œuvres de Lanfranc, avait imprimé, en 1671, dans le t. IV de son *Spicilége.*

Le docteur Giles a pris, lui aussi, la précieuse édition de d'Achery pour base de la sienne. Seulement il a distribué les ouvrages de Lanfranc en deux sections; son premier volume contient les pièces qui offrent un caractère historique : les Lettres qui sont chez lui au nombre de soixante-sept, le Discours tenu au concile de Winchester, et les Statuts pour l'ordre de saint Benoît ; dans le second, il a réuni les traités qui intéressent plus spécialement la théologie, la métaphysique et la morale, c'est-à-dire : le Commentaire sur les Épîtres de saint Paul, le livre sur l'Eucharistie, les Sentences, les Observations sur Cassien, et l'Opuscule sur la confession. Il a en outre ajouté aux ouvrages reconnus par d'Achery comme appartenant à notre écrivain, un sommaire, sous forme de dialogue, de toute la théologie chrétienne (*Elucidarium sive dialogus de summa totius christianæ theologiæ*), que les manuscrits mettent quelquefois sous son nom, quelquefois

Digitized by Google

sous celui de saint Anselme, et que Dom Gerberon avait imprimé dans l'Appendice aux Œuvres de saint Anselme (p. 457-487).

C'est dans l'ordre rationnel où le dernier éditeur a placé ces différents ouvrages, que nous allons nous-même procéder à leur appréciation.

I. Sur les soixante-sept lettres qui ouvrent le premier volume du docteur Giles, cinquante-cinq sont de Lanfranc; les douze autres sont signées par Bérenger, Alexandre II, Grégoire VII, Guillaume-le-Conquérant, Thomas d'York, le clergé et la ville de Dublin, et enfin saint Anselme.

Deux lettres de Bérenger ouvrent notre recueil. —La première est précisément celle, j'inclinerais du moins à le croire aujourd'hui (5), qui, remise au pape Léon IX, avait donné lieu aux soupçons élevés publiquement, à Rome, sur l'orthodoxie de Lanfranc à qui elle était adressée. Bérenger s'y étonne que le Prieur du Bec ait pu, avec la haute intelligence qui lui a été départie, désapprouver, sans avoir été à même de la juger, la doctrine de Jean Scot sur le sacrement de l'autel; un peu plus d'habitude des Saintes Écritures l'aurait facilement convaincu, que condamner Scot sur ce point, c'était condamner saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin et une foule d'autres, dont ce prétendu hérétique s'inspire (6). — La seconde prie un certain Richard qui avait

Digitized by Google

alors l'oreille du roi de France, de rétablir dans l'esprit du monarque la vérité indignement altérée au concile de Verceil : « Dites au prince que le livre de Scot, qu'on y a si rigoureusement et si injustement traité, a été rédigé, d'après l'ordre formel de l'un de ses prédécesseurs, de Charles-le-Grand, qui crut devoir opposer le langage de la raison aux sentiments grossiers de son époque et en particulier aux inepties de Paschasius (7). »

Deux autres lettres, celles qui dans l'édition que nous suivons portent les nos. 6 et 9, vous intéresseront, Messieurs, sous plus d'un rapport. Signées par cet Alexandre II, dont la jeunesse était venue puiser à l'école du Bec la piété et la science, elles sont adressées, la sixième à Lanfranc, alors primat d'Angleterre et premier ministre de Guillaume, la neuvième à Guillaume lui-même. — Une question d'une grande importance pour la discipline ecclésiastique s'était posée et se débattait en Angleterre quelques années après la conquête. Il s'agissait de savoir si les moines y conserveraient le droit dont ils avaient joui sous les anciens évêques, de desservir les églises cathédrales, ou si, comme le prétendaient les prélats nouvellement institués, on en confierait le service à des clercs séculiers. Déjà les séculiers, qui avaient pour eux la force matérielle, commençaient à se substituer, sans plus de façon,

Digitized by Google

au clergé régulier, lorsque sur l'avis qui lui en fut donné par Lanfranc, Alexandre II intervint. Sa lettre à l'archevêque de Cantorbéry est une sorte de bulle qui confirme les antiques priviléges de l'ordre monastique. Le pontife y rappelle les pièces authentiques sur lesquelles ces priviléges étaient fondés et entr'autres un statut de Grégoire-le-Grand enjoignant à l'apôtre Augustin d'établir, parmi les chrétiens d'Angleterre, ce genre de vie qui avait été celui de l'Église naissante et qui était sans contredit le plus conforme au but de l'institution monastique, où nul ne possédait rien en propre, où toute chose était commune à tous (8). — Dans la lettre qu'il adresse au premier prélat d'Angleterre, Alexandre II, comme vous l'avez vu, défend une partie du clergé, celle qui lui paraît réaliser le mieux l'idéal chrétien, contre les empiétements de l'autre; dans celle qu'il écrit au Conquérant, il se fait (noble mission, à laquelle, pendant tout le moyen-âge, la papauté, à quelques exceptions près, fut constamment fidèle) il se fait le patron du faible contre le fort. « Que votre Excellence persiste dans ses bonnes œuvres. C'est surtout en protégeant les hommes de Dieu, la veuve et l'orphelin, ceux enfin qui n'ont d'appui qu'en vous, que vous répondrez aux intentions du Roi des rois dont vous tenez votre sceptre. Votre Émi-

Digitized by Google

nence a d'ailleurs auprès d'elle un guide sûr, dont elle ne peut trop écouter la voix et suivre les conseils, Lanfranc, notre frère, que nous vous laissons, quoique sa place soit à nos côtés, en considération du bien qu'il fait à votre royaume, mais dont chaque jour nous pleurons l'absence (9). »

Parmi les correspondants de notre prélat, nous rencontrons, après Alexandre II, son illustre successeur, Grégoire VII. Il n'était encore qu'Hildebrand, archidiacre de l'Église romaine, lorsque Lanfranc lui envoya, pour le remettre au souverain pontife, le compte-rendu de ses débats avec l'archevêque d'York, le priant d'appuyer auprès du S. Père la demande qu'il lui faisait d'un privilége qui reconnaîtrait et confirmerait ses droits sur toutes les églises d'Angleterre. Hildebrand lui répond que ce privilége ne s'accordait au postulant qu'à Rome même et qu'on l'y attendait pour y statuer, en sa présence, et sur l'objet spécial de sa requête et sur quelques autres détails (10). — De cette lettre, la huitième du recueil, rapprochons — d'abord la vingt-troisième, où le serviteur des serviteurs de Dieu, Grégoire, engage énergiquement l'archevêque de Cantorbéry à faire respecter en Angleterre les prescriptions du St. Siége auxquelles un évêque anglais avait manqué (11); — et ensuite la quarantième, où après avoir exhalé ses plaintes sur la corrup-

Digitized by Google

tion des princes et même de ceux qui devraient être les pasteurs des âmes, il exhorte son frère à poursuivre impitoyablement le vice et en particulier à couper par ses racines chez les Scots et partout où il existe, l'infâme usage d'abandonner au premier venu et, qui plus est, de vendre sa femme légitime. Vous vous rappelez, Messieurs, les efforts que fit Lanfranc pour étouffer dans les États de Guillaume cette coutume barbare. Vous voyez ici par qui il y était convié et d'où partait l'initiative. Lanfranc est le légat du Pape, quand il n'est pas le ministre du Roi (12).

C'est à ce même Grégoire qu'est adressée la lettre marquée du n°. 10 et signée Guillaume. Grégoire VII, Guillaume-le-Conquérant en présence ! Que vont-ils se dire ? On le présume assez : le serviteur des serviteurs de Dieu va sommer cette couronne de s'incliner devant sa tiare; que répondra le fier monarque ? Écoutons :

« A Grégoire très-excellent pasteur de la Sainte Église, Guillaume, par la grâce de Dieu, glorieux roi des Anglais et duc des Normands, salut et amitié.

« Ton légat Hubert, religieux pontife, venant à moi de ta part, m'avertit que j'aie à te prêter foi et hommage à toi et à tes successeurs et à payer plus exactement la somme que mes prédécesseurs avaient coutume d'envoyer à l'Église

Digitized by Google

de Rome. J'admets l'une de ces réclamations, je n'admets pas l'autre. Je n'ai pas voulu prêter foi et hommage, ni ne le veux, parce que je ne l'ai point promis, et que je ne sache pas que mes prédécesseurs aient rien fait de tel à l'égard des tiens. Quant à la somme que tu demandes, on a mis, pendant les trois années que j'ai passées en France, quelque négligence à la recueillir; mais me voici par la miséricorde divine de retour dans mon royaume; je t'envoie par ton légat ce qui a été déjà prélevé; le reste te sera, en temps opportun, transmis par les légats de Lanfranc, notre fidèle archevêque. Priez pour nous, et pour le maintien de notre règne, parce que nous avons aimé vos prédécesseurs et que nous désirons vous aimer sincèrement par dessus tout et vous écouter avec déférence (13). »

Vient ensuite Thomas d'York, qui, invité par le comte Paul, gouverneur des Orcades, à ordonner canoniquement un évêque que ces îles viennent d'élire, prie Lanfranc de lui envoyer, pour cette fin, les évêques de Worcester et de Dorchester, dont il ne prétend point par là lier ni subordonner à son autorité archiépiscopale les siéges respectifs (14). Lanfranc lui accorde sa demande, ainsi qu'il appert d'une lettre adressée par lui aux deux évêques qu'il charge de cette mission, mais auxquels il a soin de faire tenir

Digitized by Google

comme garantie de leur indépendance future l'épître de Thomas qu'ils conserveront précieusement, pour s'en servir en temps et lieu, dans les archives de leurs églises (15).

La pièce qui porte le n°. 39 contient une requête du même genre. Le clergé et la ville de Dublin y supplient Lanfranc de sacrer Patricius à qui ils viennent de conférer l'épiscopat, dont, sous tous les rapports, ils l'ont reconnu digne (16).

La lettre 50 est d'Anselme. Lanfranc, alors archevêque de Cantorbéry, ayant remercié le prieur du Bec, Anselme, auquel il avait adressé et recommandé son neveu, de l'excellent accueil qu'il en avait reçu, Anselme lui répond qu'il est trop heureux de pouvoir lui être agréable, et il lui donne une nouvelle preuve de sympathie pour le jeune frère, en s'apitoyant sur les douleurs de tête dont il souffre, et en priant le primat de consulter sur ce mal et sur le remède qu'on y pourrait apporter, son savant ami, le médecin Albert (17).

Telles sont en substance les onze lettres de notre recueil qui intéressent plus ou moins l'histoire de Lanfranc, mais qui ne sont pas de sa main ; je passe à celles qu'il a lui-même écrites. Déjà j'ai eu occasion d'en mentionner quelques-unes, celles, par exemple qu'il adresse au pape Alexandre II, et aux deux petits princes d'Irlande,

Digitized by Google

Gothricus et Terdelvaque. Il en est d'autres, et en assez grand nombre, dont j'ai aussi, chemin faisant, extrait, pour la biographie de notre archevêque, ce qu'elles contenaient de plus précieux. Il ne me reste, pour achever de vous faire connaître cette correspondance, qu'à en détacher encore quelques fragments qui méritent de vous être offerts.

Lorsque Guillaume, ce qui lui arrivait sans cesse, était appelé sur le continent par quelque puissant motif, c'était à Lanfranc, comme vous savez, que l'administration de l'Angleterre était remise. De fréquentes lettres devaient alors, malgré la difficulté des communications (18), s'échanger entre le Roi et son ministre. Malheureusement de tout ce qui fut, dans ces circonstances, écrit de part et d'autre, deux pièces seulement nous ont été conservées ; en voici l'exacte traduction :

« A son maître, Guillaume, roi des Anglais, son fidèle Lanfranc, dévouement sans bornes, et prières adressées pour lui au Seigneur !

« Nous vous verrions avec plaisir et comme un ange de Dieu : mais nous ne voulons point qu'en ce moment vous passiez la mer : ce nous serait une trop grande honte, si on pouvait penser que pour vaincre les misérables qui ont oublié la foi jurée, votre présence était nécessaire. Le

Digitized by Google

comte ou plutôt le traître Rodolphe et toute son armée ont été mis en fuite ; les nôtres, secondés d'une multitude infinie de Français et d'Anglais, sont à leur poursuite. Avant peu, ainsi que me l'ont fait dire nos princes, les parjures auront quitté votre île ; sinon, ils seront, morts ou vifs, entre leurs mains. Quant à ce que j'ai encore à vous mander, rapportez-vous-en au frère qui vous aura remis cette lettre et dont la fidélité m'est garantie. Que le Tout-Puissant vous bénisse (19) ! »

« A son très-glorieux maître Guillaume, roi des Anglais, son fidèle Lanfranc, dévouement sans bornes et prières adressées pour lui au Seigneur !

« Gloire au plus haut des cieux à ce Dieu dont la miséricorde a purgé votre royaume des Bretons qui le souillaient ; le château de Norwich s'est rendu : les rebelles qui s'y étaient enfermés et qui avaient des domaines en Angleterre, ont juré, si on leur laissait la vie et tous leurs membres, de sortir de votre royaume dans les quarante jours et de n'y plus rentrer qu'avec votre permission expresse. Quant à ceux qui n'ayant pas de terres s'étaient mis à la solde du traître Rodolphe et de ses alliés, ils n'ont obtenu la même grâce qu'à force de prières et à la condition qu'ils auront vidé le royaume sous un mois. Dans le château sont restés l'évêque Gauffrid, Guillaume de Varenne, Robert Malet, et avec eux trois cents

Digitized by Google

chevaliers armés du haubert ainsi qu'un grand nombre d'arbalétriers et d'artisans habiles à fabriquer les machines de guerre. Tout le tumulte des combats, grâce à Dieu, s'est apaisé en Angleterre. Que le Tout-Puissant vous bénisse (20) ! »

Tout en levant des armées, en étouffant des révoltes, Lanfranc ne négligeait rien pour ramener à la pratique des vertus les plus vulgaires de hauts et puissants prélats qui s'en écartaient trop souvent. « Je sais, écrit-il à l'archevêque de Chester, avec quelle indignité tu as traité le monastère de Coventry; tu en as forcé le dortoir, brisé les meubles, dérobé les chevaux, détruit les maisons pour en transporter les matériaux dans tes propres villas; tu t'y es établi avec tes gens pendant toute une semaine pour y consommer ce que tu ne pouvais emporter! Est-ce ainsi que tu remplis tes devoirs, que tu donnes l'exemple? Restitue aux frères, et sans délai, ce que tu leur as enlevé. En mon nom et au nom du Roi, je te l'ordonne (21) ! » — Cependant il trouvera encore du temps pour répondre à toutes les questions qui lui seront adressées sur des points de doctrine, sur des cas de conscience, sur des dispositions rituelles (22). Mais il ne faut plus le rappeler aux vanités littéraires dont s'est nourrie sa jeunesse. Sa mission épiscopale ne s'arrange pas de pareilles études, et depuis qu'il a charge d'âmes, il a dû y renoncer (23).

Digitized by Google

Dans tout cela, Messieurs, vous voyez, ou pour mieux dire, vous retrouvez l'administrateur, le prélat que je vous ai déjà fait connaître. Un dernier extrait va peut-être vous le présenter sous un aspect nouveau. La reine d'Écosse, Marguerite, avait prié Lanfranc de prendre en main sa direction spirituelle et d'être son père devant Dieu. La réponse de l'archevêque, récemment découverte par le docteur Giles dans une des bibliothèques publiques d'Angleterre, mérite d'être citée. « Une courte épître ne peut rendre toute la joie dont ta précieuse lettre, reine aimée de Dieu (Deo amabilis regina), a inondé mon cœur. Avec quelle grâce s'échappent de ta plume les paroles que le St.-Esprit lui-même semble te dicter..... Fille et femme d'un roi, tu ne dédaignes pas de prendre pour ton père spirituel un homme sans naissance, étranger à ta patrie et couvert de péchés. Je ne suis pas, hélas! ce que tu penses! Puissent tes prières (car tu mérites de n'être pas trompée) obtenir de Dieu, que je devienne ce que tu te figures que je suis. Cependant, qu'un échange de prières et de bonnes œuvres s'établisse entre nous. Je donnerai peu, et je gagnerai beaucoup à ce commerce. Sois donc ma fille, et que je sois ton père!.... (24). » Je ne sais, Messieurs, si j'ai fait passer dans ces quelques lignes que je viens de vous traduire le

Digitized by Google

sentiment dont l'original est profondément empreint. Si je n'en ai pas été un interprète trop infidèle, vous aurez senti sans doute, sous la robe du grave prélat, battre le cœur d'un homme. L'amour chrétien du pasteur pour les brebis confiées à sa garde se produit ici avec tout ce qu'il a de plus onctueux et de plus tendre. C'est du Fénélon ou du saint Augustin.

II. Nous devons à l'un des chroniqueurs les plus intéressants du moyen-âge, à l'historien des Pontifes d'Angleterre, Guillaume de Malmesbury (25), les quelques pages qui nous restent du Discours prononcé par Lanfranc au concile de Winchester, en 1072. Ce discours avait pour but d'établir la suprématie de l'église de Cantorbéry sur toutes les églises d'Angleterre et en particulier sur celle d'York. L'archevêque d'York, Thomas, qui défendait avec opiniâtreté l'indépendance de son siége, reconnaissait volontiers que, cinq siècles auparavant, le premier pontife de Cantorbéry, saint Augustin, avait été institué primat d'Angleterre par Grégoire-le-Grand ; mais il ne s'en suivait pas, selon lui, que les héritiers successifs de saint Augustin dûssent conserver cette prérogative qui ne leur avait pas été formellement assurée à l'avance par le souverain pontife ; « Comme si, répliquait Lanfranc, de ce que Jésus-Christ, en léguant ses pouvoirs à saint

Digitized by Google

Pierre, n'a pas ajouté que ces pouvoirs passeraient après lui de main en main à tous ses successeurs, tu voulais en induire que tous les papes, depuis saint Pierre, ne sont pas les souverains légitimes de la chrétienté. Tu ne l'oserais pas. Conclus donc, si tu es dialecticien, du semblable au semblable. Ne sais-tu pas encore que ce qui vaut pour le tout, vaut pour la partie; que ce qui vaut pour le plus, vaut pour le moins? L'église romaine est le tout dont les autres églises sont les parties diverses : Rome, c'est le plus; Cantorbéry, c'est le moins. De là il suit que si Cantorbéry relève de Rome d'où la foi lui est venue, York relève de Cantorbéry qui lui a envoyé ses premiers prédicateurs (26). »

Ce passage n'est pas sans importance pour l'histoire religieuse de la Grande-Bretagne (27); cependant nous avions encore en vue, en le rappelant, un tout autre intérêt. Lanfranc nous est souvent donné par ses contemporains comme un puissant logicien (28); et nulle part peut-être, dans ses écrits, il ne montre mieux qu'ici combien il était familiarisé avec les procédés de la dialectique et avec quelle dextérité il savait les manier (29).

III. Les statuts pour l'ordre de saint Benoît s'ouvrent par une préface que je crois devoir mettre en grande partie sous vos yeux.

Digitized by Google

« Lanfranc, prélat indigne de la sainte église de Cantorbéry, à son très-cher frère Henri, prieur du monastère (30), et à tous les autres, salut et bénédiction !

« Nous vous adressons par écrit les coutumes de notre ordre; elles sont empruntées aux règles suivies dans les monastères qui de notre temps jouissent de la plus grande autorité. Nous y avons ajouté quelques détails, nous en avons changé d'autres ; c'est surtout pour ce qui concerne la célébration de certaines fêtes que nous avons pris cette licence ; nous avons pensé qu'il était convenable de donner à ces cérémonies, dans la métropole religieuse de l'Angleterre, plus de solennité qu'on ne leur en donne ailleurs. Nous ne prétendons point, toutefois, fixer irrévocablement, ni pour ceux qui nous suivront, ni même pour nous, ces dispositions qu'on pourra toujours modifier en prenant pour guide soit la raison, soit l'autorité des hommes versés dans la connaissance des choses saintes. Ce serait, en effet, quelque progrès qu'on ait déjà fait sous ce rapport, une très-grande imperfection que de croire qu'on ne peut se perfectionner davantage. Des circonstances, telles que l'augmentation ou la diminution des frères dans une abbaye, les ressources diverses des localités, les changements qui surviennent dans l'état des choses, la variété des

Digitized by Google

opinions, doivent nous déterminer soit à conserver intactes, soit à modifier les anciennes traditions; d'où il résulte qu'aucune église, peut-être, ne doit sur tous les points en imiter une autre. Sans doute il faut entourer d'un inviolable respect les dogmes sacrés en dehors desquels l'âme ne peut être sauvée : la foi, le mépris du monde, la charité, la chasteté, l'humilité, la patience, l'obéissance, le repentir, l'humble confession de nos fautes, la prière souvent répétée, le silence convenable, et beaucoup d'autres pratiques du même ordre. Là où ces articles fondamentaux sont observés, on peut dire que la règle de saint Benoît y est fidèlement suivie, quelle que soit du reste la liberté qu'on se donne sur quelques dispositions extérieures, comme par exemple si on exige que, dans les principales solennités, le chantre, aux vêpres, revête, au lieu du froc, l'aube et la chape; ou si encore on tient, dans tel ou tel monastère, à ce que chaque frère ait un bassin particulier pour s'y laver les pieds, tandis qu'ailleurs on se lavera jusqu'à vingt et trente à la fois dans un vase commun (31). »

Après ce préambule, vient le corps même de l'ouvrage. Il se divise en vingt-quatre chapitres dont nous allons donner une courte analyse et les plus importants détails.

Le chapitre premier, qui à lui seul n'a pas

Digitized by Google

moins d'étendue que les vingt-trois autres ensemble, traite avec le plus grand soin de la composition et de la célébration des offices pendant l'année entière; c'est un rituel complet à l'usage des bénédictins d'Angleterre et surtout de Cantorbéry. On y trouve encore l'indication précise, pour tous les temps, des exercices successifs entre lesquels la journée du moine se partage ; la vie du cloître y est, heure par heure, instant par instant, minutieusement notée.

J'emprunte à ce memento religieux, qui intéresse avant tout l'histoire de la liturgie et de l'ordre de saint Benoît, quelques particularités qui m'ont frappé. Pourquoi les frères qui, lorsqu'ils s'habillent pour se rendre à l'église, se lavent constamment avant de se peigner, renversent-ils cet ordre une fois l'an, la nuit de Noël, et se peignent-ils alors avant de se laver? Ne serait-ce pas tout simplement qu'on aurait cru bon de marquer d'un signe spécial cette fête unique en son genre, et d'avertir ainsi le couvent que ce n'était pas à un office ordinaire qu'il allait assister? On se flattait peut-être d'aiguiser par là, pour cette solennité exceptionnelle, le zèle, la ferveur, dont la monotonie de l'habitude, si utile sous tant d'autres rapports, émousse nécessairement la pointe (32). — Vous connaissez,

Digitized by Google

Messieurs, cette touchante cérémonie, où, à l'exemple et en mémoire du maître qui voulut une fois laver les pieds de ses disciples (33), le chrétien rend annuellement le même office à quelques-uns de ses frères, choisis parmi les plus pauvres. Pleine d'intérêt partout, la scène devient sublime quand elle se passe au Vatican, au Louvre, et qu'elle a pour acteur principal ou un pape ou un roi ! Ce n'était pas sans une vive émotion que chaque membre d'un monastère, y compris l'abbé, s'inclinait, le jeudi saint, pour remplir son humble mais édifiant ministère, devant *son* pauvre dans lequel il adorait le Sauveur. Les bénédictins suivaient, comme les autres congrégations, ce salutaire usage, et nous ne voyons rien, dans les statuts de l'ordre, qui, sous ce rapport, les singularise. Lanfranc seul donne ici à ses prescriptions un caractère qui tient à sa nature aimante. Chaque frère, après avoir lavé les pieds de son pauvre ou de ses pauvres (car l'abbé, par une heureuse exception, en a deux) les baisera non seulement de la bouche, mais encore des yeux, *ore et oculis osculetur* (34). — Il y avait, dans la journée du bénédictin (la règle du fondateur nous l'apprend), un temps consacré à la lecture, ou, comme s'exprime le moyen-âge qui confond fréquemment sous un même mot deux idées distinctes quoiqu'étroitement unies, à la médita-

Digitized by Google

tion (35). Les Décrets de Lanfranc ajoutent, sur cette importante pratique, quelques renseignements dont l'histoire est toujours avare et qu'en passant je crois bon d'enregistrer. Chaque couvent avait sa bibliothèque, à la conservation de laquelle un frère était préposé. La charge de ce gardien des livres (*custos librorum*), si elle se bornait à ce qu'on nous en révèle ici, était d'une simplicité extrême. Tous les ans, à un jour déterminé (pour les bénédictins anglais ce sera le premier lundi du carême), les moines sont convoqués et se réunissent dans la salle du chapitre. Là sont disposés sur un tapis quelques livres que le bibliothécaire a eu soin d'y apporter. Chacun des frères tient un volume ; ce volume, on le lui a confié, à pareil jour, dans le même lieu, l'année précédente, et il a dû le lire pendant l'année qui vient de s'écouler. Le bibliothécaire, son bref à la main, fait l'appel et réclame à tour de rôle des membres présents les livres inscrits sous leur nom et qu'ils lui remettent ; en échange, ils en reçoivent les nouveaux ouvrages que l'abbé, qui connaît l'état des âmes et leurs besoins divers, leur aura, je le suppose du moins, préalablement destinés. Que si l'un d'entre eux n'a pas achevé le volume dont la lecture lui avait été recommandée, qu'il s'en accuse devant tout le monastère et qu'il en demande humblement pardon (36) !

Digitized by Google

Les huit chapitres qui suivent nous entretiennent — de l'abbé, — du prieur, — des surveillants, — du chantre, — du secrétaire ou sacristain, — du camérier, — du cellerier, — de l'hospitalier, — de l'aumônier, — et enfin de l'infirmier.

L'abbé est élu par les frères à l'unanimité ou seulement à la majorité des suffrages..... Il est maître absolu dans le monastère.... Nul ne peut s'asseoir en sa présence qu'après y avoir été formellement invité, et lui avoir embrassé les genoux..... S'il dort, qu'on se garde de troubler son sommeil ! L'heure du lever est venue ; la cloche qui éveille le couvent ne se fera pas entendre ; on frappera chaque lit, pour éveiller ceux qui dorment, d'une baguette silencieuse (37).

Le lieutenant, le second de l'abbé, se nomme prévôt (*præpositus*) dans la règle de saint Benoît ; Lanfranc l'appelle le grand-prieur (*major prior*). Il lui donne pour aide le prieur du cloître (*claustri prior*), qui, dans l'occasion, le remplace (38).

Les surveillants, les *circateurs*, comme dit Dom Ceillier (*circumitores, circæ*), font la ronde à des heures déterminées ; ils sont chargés de constater s'il n'y a pas quelque négligence dans l'observation des statuts, quelque prévarication dans le service (39).

Le chantre est, jusqu'à un certain point, l'or-

Digitized by Google

donnateur des offices.... Les frères qui ont quelque chose à lire ou à chanter à l'église, répèteront auparavant, s'il le faut, leur morceau avec lui..... C'est lui qui, s'il est lettré, aura sous sa garde les livres du couvent (40).

Dans les fonctions du sacristain entrait le soin de préparer les hosties. On choisissait, s'il se pouvait, grain par grain (*granatim*) le blé destiné à cet usage. La mouture en devait être surveillée, pour que rien d'impur ne vint s'y mêler. Puis on en pétrissait et on en cuisait la pâte, dans les fers, au bruit des hymnes et des psaumes (41) !

Le camérier est à la tête de la lingerie.... Une fois l'an, il fait nettoyer à fond le dortoir et renouveler le foin dans tous les lits de la communauté (42).

Rien à remarquer ni sur l'infirmier, ni sur les frères chargés de recevoir les hôtes, d'approvisionner la cuisine, ou de distribuer les aumônes. Nous ne trouvons ici, sur ces différents ministères, que ce que l'on trouve partout.

Nous ne pouvons non plus et ne devons que mentionner les chapitres qui traitent—de la chute des hosties sur la terre et des précautions à prendre pour qu'il n'en reste aucune trace au lieu où elles seraient tombées ; — de certaines pratiques de propreté et d'hygiène, telles que la saignée et les soins que réclament la barbe,

Digitized by Google

les ongles et les cheveux ; — du silence prescrit par la règle ; — des fautes et des châtiments qu'elles appellent sur les coupables ; — du noviciat, — et de la confraternité, c'est-à-dire de l'entrée au couvent (43).

Quelques mots seulement sur l'éducation des enfants qu'on élevait dans le cloître, et sur les devoirs à rendre aux mourants et aux morts.

Les enfants et les jeunes gens dont la congrégation devait se recruter un jour, ou qu'on instruisait pour les remettre ensuite à leurs familles, sont l'objet, comme d'ailleurs tout ce qui habite le monastère, d'une surveillance pleine de défiance et d'inquiétude, et qui suppose, non sans raison peut-être, le génie du mal toujours prêt à faire son œuvre, si on lui en laisse la moindre occasion. Jamais les élèves ne restent seuls. Ils sont placés en classe (*in capitulo suo*) de manière à ce que tout contact entre eux ou même entre leurs vêtements soit impossible. Ils ne se parlent qu'en présence du maître qui écoute. Que personne dans le couvent, à l'exception de l'abbé, du grand prieur et du chantre, ne leur adresse la parole, ne leur fasse un signe, ne se permette de leur sourire. Si quelque frère obtient la permission d'entretenir l'un d'entre eux, ce sera sous l'œil du maître qui s'assiéra entre les deux interlocuteurs. La méridienne, usage universel à cette époque, est exclusivement consacrée au repos ;

Digitized by Google

il est sévèrement défendu d'en détourner un instant pour lire dans son lit ou y écrire. Rien du reste, et nous le regrettons, sur les heures destinées à l'étude; rien sur les matières et les procédés de l'enseignement (44) !

La règle vient de former ceux qui entrent dans la vie; à quelques pages de là, elle va prendre congé de ceux qui en sortent. Lorsqu'un frère, atteint d'une maladie mortelle, approche du terme fatal, le monastère entier se range devant sa couche. Le patient alors confesse ses fautes, et reçoit de tous l'absolution qu'à son tour lui-même il leur donne. Puis chacun dépose sur son front le baiser d'adieu. On lui administre ensuite, pour soutenir jusqu'au bout son courage, les derniers sacrements. La lutte suprême commence. Un lit de cendre, en forme de croix, est préparé, sur lequel on dépose le mourant. Prévenus à ce moment, les moines quittent tout, même le service divin, pour aller réciter, dans la chambre mortuaire, les prières des agonisants. L'âme a-t-elle abandonné le corps, il ne reste plus qu'à songer aux funérailles. Mais la dépouille mortelle ne sera pas confiée à la terre, sans qu'auparavant on n'ait placé sur la poitrine du mort, comme à une autre époque on mettait une pièce de monnaie dans sa bouche, son passeport pour un meilleur monde, l'absolution écrite qui lui ouvrira le ciel !

Digitized by Google

Tout est dit ; les cloches se taisent ; les flambeaux s'éteignent ; que rien ne trouble le repos du bienheureux qui s'endort dans le Seigneur (45) !

Tels sont, Messieurs, les livres de Lanfranc dont nous devions extraire quelques passages utiles pour l'histoire de son époque et de son ordre ; ces livres nous ont long-temps retenu, et ils méritaient toute l'attention que nous leur avons accordée. Je ne saurais en dire autant des ouvrages que j'ai encore à vous faire connaître, et que mon analyse ne pourra qu'effleurer.

IV. Le *Commentaire sur les épîtres de saint Paul*, dont l'*Histoire littéraire de la France* me paraît avoir, sans raison suffisante, contesté l'authenticité, mais que j'inclinerais pourtant à regarder plutôt comme la rédaction d'un des élèves de Lanfranc recueillant sa parole à ses cours, que comme l'œuvre expresse du maître (46), se compose : en premier lieu, de gloses insérées dans le texte même de saint Paul, pour en faciliter l'intelligence : exemple : *qui scrutatur corda*, dit le texte ; la glose ajoute : *id est Deus :* — en second lieu, d'extraits de saint Augustin, de saint Ambroise, de saint Jérôme, rattachés, sous forme de notes, à tel ou tel passage plus ou moins obscur des épîtres qu'ils ont pour objet d'éclaircir ; ces extraits, qui ne reproduisent pas toujours fidèlement les expressions de l'auteur auquel ils

Digitized by Google

sont empruntés, qui quelquefois donnent à l'un ce qui appartient à l'autre, auraient été en partie cités de mémoire, ou, si nos conjectures ne nous trompent point, saisies à la volée par un auditeur qui en retenait ce qu'il pouvait; — enfin d'observations dues à Lanfranc lui-même, et constituant, avec les gloses dont j'ai parlé plus haut, la part qui, dans le traité où elles entrent pour une moitié environ, lui revient véritablement. Ces observations s'adressaient sans doute, comme le mot que j'ai cité tout à l'heure, à des intelligences encore peu développées; sous ce rapport, il faut en approuver sans réserve l'extrême simplicité; n'est-ce pas le premier mérite, le premier devoir d'un enseignement sérieux que de savoir descendre, quoi qu'il lui en puisse coûter, au niveau des esprits auxquels il s'adresse? Cependant le temps marche, les enfants grandissent, et notre maturité ne comprend plus le charme des leçons qui intéressaient si vivement un autre âge. Dans ce long Commentaire, si estimé autrefois, je ne vois rien qui soit de nature à nous toucher beaucoup aujourd'hui, si ce n'est peut-être une témérité théologique dont je vous fais les juges. Saint Paul rapporte quelque part cette phrase du prophète Malachie: *J'ai aimé Jacob, mais j'ai pris Ésaü en aversion.* « Quoi donc, poursuit l'apôtre, dirons-nous que Dieu est injuste? Il n'en

Digitized by Google

est rien : il a pitié de qui il veut ; il endurcit qui il veut, et il fait toujours bien. » Sur quoi Lanfranc se permet à deux fois cette audacieuse remarque : « Il pouvait paraître injuste d'avoir repoussé Ésaü innocent ; et saint Paul ne résoud pas cette grande et difficile question. .... Saint Paul montre bien à quoi peut servir l'endurcissement des infidèles ; il ne montre point que ce n'ait pas été une iniquité que d'avoir réprouvé Ésaü. »

Ajoutons, pour en finir avec ces annotations, qu'on y retrouve partout, à côté de l'interprète des Saintes-Écritures, le grammairien, le rhéteur, le dialecticien. Toutefois, nous voudrions à Lanfranc d'autres titres que ceux-là, pour le proclamer, avec Orderic Vital, un Hérodien en grammaire, un Cicéron en rhétorique, un Aristote en dialectique, et en exégèse sacrée un Jérôme ou un Augustin (47).

V. Assurément il y a plus de véritable logique, plus de chaleur oratoire, dans le *Traité sur le corps et le sang de Notre-Seigneur*. Lanfranc y établit avec une grande force contre Bérenger, tantôt par l'autorité, tantôt par le raisonnement, la croyance de l'Église sur le mystère de l'Eucharistie. Il y accuse son adversaire avec une énergie qui dégénère quelquefois en âpreté, de mauvaise foi, d'hypocrisie et de lâcheté. « Tu

Digitized by Google

corromps sciemment les textes sacrés, lui dit-il, pour les plier à tes détestables doctrines ; quand tu n'en altères pas la lettre, tu en dénatures le sens. Si du moins tu soutenais tes opinions avec quelque dignité et quelque courage ! Mais cette arrogance que gonfle la sécurité, l'approche du danger ne tarde pas à l'abattre. On te voit alors, par amour pour la vie, renoncer honteusement à tes erreurs, auxquelles, dès que le péril est passé, tu ne crains point, parjure, de revenir plus honteusement encore. Ah ! tu me reproches de partager les inepties de la foule : sache bien, et je tiens à ce que tous nos amis, à ce que l'Église entière n'en puissent jamais douter, sache que lors même que je n'aurais pour défendre ma foi ni la raison, ni les Saintes-Écritures, j'aimerais mieux cependant être un catholique ignorant et grossier avec la foule, que d'être avec toi un sophiste aux belles manières, un hérétique de cour ! *Mallem tamen cum vulgo esse rusticus et idiota catholicus, quam tecum existere curialis atque facetus hæreticus* (48) ! »

Ces quelques lignes, Messieurs, vous donneront, je crois, une idée suffisante du traité sur l'Eucharistie, que nous ne songeons pas à suivre ici dans ses riches développements. Lanfranc était, quand il le publia, un des premiers personnages religieux et politiques de l'époque. Vous concevez

Digitized by Google

quel accueil dut faire à un livre d'une telle importance la latinité tout entière, pour parler la langue du temps, et vous vous expliquerez sans peine les nombreuses éditions qui depuis en ont été données : ce serait cependant s'en exagérer singulièrement la valeur que d'y voir une gerbe de flammes, comme son premier titre : le *Livre des étincelles* (*Liber scintillarum*), le ferait supposer, ou encore, comme l'appelle l'abbé Bromton avec plus de fracas que de goût, un écrit foudroyant, *tonantem librum* (49).

VI. On a pu remarquer, dans notre analyse des *Statuts pour l'ordre de saint Benoît*, combien ces *Décrets*, si étendus, si prolixes en ce qui concerne les pratiques extérieures, sont au contraire sobres de détails sur l'éducation de l'âme, sur la direction morale de l'esprit. Sans doute Lanfranc renvoyait sur ce point à la règle du maître, et à ses soixante-douze préceptes ou *instruments des bonnes-œuvres* et à ses douze *degrés d'humilité*. Dans tous les cas, les *Sentences*, qui pourraient bien n'être qu'un chapitre des *Décrets*, comblent en partie cette lacune. Huit devoirs principaux y sont imposés au moine : 1°. Ne pas sortir du cloître sans permission, et n'en sortir, avec l'agrément du supérieur, que pour une cause raisonnable. — 2°. Ne rompre le silence que lorsqu'un grave motif ou une impérieuse nécessité y oblige.

Digitized by Google

— 3°. Ne rien posséder en propre. — 4°. Obéir en toute chose à ses prélats, à moins que ceux-ci (*quod absit*) ne donnent des ordres contraires aux commandements de Dieu ; auquel cas il faut leur refuser absolument l'obéissance. — 5°. Ne jamais murmurer, même pour une raison qui peut paraître juste. — 6°. S'aimer les uns les autres selon Dieu, et faire avec plaisir à ses compagnons tout le bien qu'à son tour on en espère. — 7°. Assister avec recueillement et sans distraction à tous les offices. — 8°. Enfin, confesser ses fautes avec pureté, mais seulement à ses supérieurs, ou à ceux qui ont reçu leurs pouvoirs. — Suivent quelques conseils qui, pour ne plus porter (nous ne saurions dire pourquoi) un numéro d'ordre, n'en continuent pas moins dignement ce décalogue : « Gagne par la justice le royaume de Dieu. Si des pensées charnelles t'assiègent, redouble la ferveur de ta prière. Pénètre-toi, quand tu chantes les louanges du Seigneur, du sens des divins cantiques, et ne t'arrête pas au vain plaisir qu'une belle et douce voix peut faire à ton oreille. Mange et bois avec modération, pour te nourrir et non pour te donner une jouissance grossière. Surveille tes actions, le démon est là qui t'épie, jusque dans leurs moindres détails (50). »

VII. Le petit livre *Sur l'obligation de tenir la confession secrète* vient tout naturellement après

Digitized by Google

les Sentences dont il explique et commente la huitième prescription. Nous n'y avons remarqué, mais c'est un mérite qui en vaut bien un autre, qu'une indignation d'honnête homme contre le pénitent qui, en s'accusant, accuse du même coup ses complices, et surtout contre l'indigne prêtre qui sollicite au tribunal de la pénitence ces révélations indiscrètes, ou qui lui-même révèle plus indiscrètement encore ce qu'on lui a confié (51).

VIII. Saint Benoît mentionne dans sa Règle, au nombre des livres où le chrétien trouvera d'utiles préceptes, les *Conférences* de Jean Cassien, dans lesquelles il a puisé lui-même (52). Il n'en faut pas davantage pour s'expliquer comment le bénédictin Lanfranc aura pris ce texte pour sujet d'un travail analogue à celui qu'il nous a laissé sur les épîtres de saint Paul, ou d'un cours dont quelques notes de ses élèves nous auraient conservé la trace. Quoi qu'il en soit, les quinze ou vingt lignes qu'on a éditées sous le titre d'*Annotatiunculæ in nonnullas Joannis Cassiani collationes Patrum* sont sans intérêt pour nous, et nous ne les rappelons ici que pour ne rien omettre (53).

IX. Nous ne serons pas moins bref, mais par un autre motif, sur le curieux *Éclaircissement ou dialogue concernant toute la théologie chrétienne.*

Digitized by Google

Le docteur Giles, sur la foi de Thomas Wright, son illustre compatriote, notre savant collègue, Messieurs, a cru pouvoir sans autre titre que la rubrique d'un manuscrit du Musée Britannique, rapporter ce livre à Lanfranc (54). Un examen attentif de l'ouvrage, qu'on donnerait d'ailleurs avec tout autant de raison à saint Anselme, et que la plupart des manuscrits laissent anonyme (55), ne nous permet pas de le lui attribuer. Dès les premiers mots, l'auteur nous apprend qu'il cède, en composant son dialogue, aux instances de ses condisciples ; on concevrait ce mot sous la plume de saint Anselme ou de quelqu'autre des nombreux élèves de l'école du Bec ou de St.-Étienne ? Mais où étaient à cette époque, à l'époque où l'ancien professeur de droit et d'éloquence s'était voué à l'enseignement des lettres sacrées, où étaient les condisciples de Lanfranc? Quelques lignes plus bas, l'écrivain, qui suppose que son œuvre ne saurait manquer d'être remarquée, nous déclare qu'il craint d'exciter l'envie et que pour s'y soustraire il ne se nommera pas (56). Qu'un moine obscur, ignoré, tienne un pareil langage ; à la bonne heure ! Mais le maître éloquent dont le nom est dans toutes les bouches, et qui ne peut que se résigner à sa gloire ! ce serait un non-sens, une contradiction ! J'aurais bien encore quelques considé-

Digitized by Google

rations morales à faire valoir à l'appui de ma thèse (57) ; mais je crois mon opinion suffisamment motivée, et je passe.

Il est, Messieurs, bien peu d'écrivains, avant l'invention de l'imprimerie, dont nous n'ayons quelqu'ouvrage plus ou moins considérable à regretter. Lanfranc n'a pas échappé à la loi commune.

Il avait, étant encore en Italie, composé un *Livre de sentences sur quelques points de droit*, que les jurisconsultes du temps, à ce qu'on nous assure, accueillirent avec une grande faveur (58). —On nous parle de *Commentaires sur les psaumes, sur l'Apocalypse et le Cantique des cantiques* (59), dont la destruction, en admettant qu'ils aient réellement existé, ne nous inspirerait que de médiocres regrets ; nous l'avons, sous ce rapport, suffisamment vu à l'œuvre. — Nous nous consolerions moins aisément de n'avoir plus aujourd'hui que les titres de quelques ouvrages de liturgie et de théologie qu'on lui attribue encore avec plus ou moins de fondement, tels qu'une *Exposition des divers cas de la messe*, et un *Traité de la tentation* (60). — Mais nous trouvons au nombre des ouvrages qu'il avait bien certainement écrits, et avec tout le soin dont il était capable, une *Vie de Guillaume* et une *Histoire ecclésiastique du temps* (61), dont nous ne pouvons nous expliquer et dont nous ne saurions trop déplorer la perte.

Digitized by Google

Que résulte-t-il maintenant pour nous de cette patiente analyse ? Il le faut dire franchement : nous ne voyons rien dans les écrits que nous venons d'étudier, qui élève leur auteur au-dessus d'une honorable médiocrité.

La pensée de Lanfranc n'a ni originalité, ni profondeur. Il peut avoir le talent qui expose et popularise une doctrine donnée ; il n'a point le génie qui découvre et agrandit un horizon. Ses contemporains le nomment philosophe (62); il possédait en effet ses sept arts libéraux (63), et il n'en fallait pas davantage pour mériter ce titre alors si facilement accordé. On le proclame un puissant dialecticien (64) ; nous souscrivons à cet éloge, pourvu qu'il ne suppose que la connaissance des procédés syllogistiques et une certaine aptitude à s'en servir. Ce serait aussi, à notre avis, lui faire trop d'honneur que de voir en lui, avec quelques écrivains, le père de la théologie scholastique (65) ; l'alliance du raisonnement et de l'autorité, qu'on regarde comme le caractère essentiel de cette théologie, ayant été plus ou moins pratiquée et par les Pères de l'Église et par ses prédécesseurs immédiats. Le seul point sur lequel s'exerça la tendance qu'il pouvait avoir à innover, c'est la liturgie ; de ce côté, il aimait, comme dans la vie active, à continuer, à perfectionner le passé, *bene cœptis meliora connectere* (66).

Digitized by Google

Son érudition ne nous paraît pas non plus aussi vaste que l'ont faite ses panégyristes. S'il eût connu à fond, comme le prétendent ses contemporains (67), la sagesse divine et humaine, il eut sans doute plus largement puisé à cette double source. De tous les écrivains profanes qui ne pouvaient être oubliés en Italie, il ne connaît, dans ses livres du moins, que Virgile dont il cite un demi vers, Platon qu'il mentionne vaguement et en passant, Cicéron qui lui fournit une phrase de ses Topiques et le poète Épiménide sur la foi duquel il affirme avec saint Paul que les Crétois sont menteurs (68). Quant aux écrivains sacrés, il en paraît posséder assez bien quelques-uns, saint Augustin et saint Ambroise surtout, qu'il cite perpétuellement. Saint Jérôme est encore un des Pères dont assez souvent il invoque l'autorité. Hors de là, je ne vois guère que les livres de Grégoire-le-Grand, si répandus au moyen-âge, qui lui soient familiers; et ce n'était pas, certes, sans quelque raison que Bérenger lui conseillait d'étudier plus à fond, avant de se constituer juge de telle ou telle doctrine, les divines Écritures (69).

Lanfranc savait-il le grec ? Je n'oserais ni le nier absolument, ni non plus l'affirmer sans réserve. On peut décomposer et ramener à leurs racines des mots tels que ceux d'*évangile*, de *ca-*

Digitized by Google

tholique et d'*anthropomorphite* sans être bien versé dans la connaissance de l'idiome auquel ces termes appartiennent (70). Il sait le latin ; il ne pouvait pas ne pas le savoir ; et il l'écrit assez purement pour son époque. Je ne trouve de faute grave dans sa diction que la confusion perpétuelle au moyen-âge des pronoms *suus* et *ejus*. Mais il ne fait, sous ce rapport comme sous tous les autres, que continuer ses devanciers ; sa latinité est à peu de différence près celle du Vénérable Bède, d'Alcuin, de Scot Érigène, de Bérenger, et je ne vois pas trop ce que Dom Rivet veut dire quand il prétend que Lanfranc rendit à la langue de Cicéron « presque toute son ancienne splendeur (71). » Ce que je remarque de singulier, de personnel dans son style, ce sont des jeux de mots, des antithèses verbales, que ses amis et ses successeurs lui emprunteront, et qui sentent de loin ce que plus tard on appellera les *concetti italiens ;* ainsi Alexandre II lui paraît *humblement excellent et excellemment humble* (*humiliter excellens excellenterque humilis*) ; on n'aura pas avec lui un *téméraire orgueil* sans avoir en même temps une *témérité orgueilleuse* (*temerariam superbiam superbamque temeritatem*) ; et quand *il ordonne en priant*, il faut encore qu'*il prie en ordonnant* (*rogando præcepi et præcipiendo rogavi*) (72) !

Digitized by Google

Avant de quitter l'écrivain que nous venons de juger, remercions-le, avec ses biographes, de deux services signalés rendus par lui aux lettres, aux lettres sacrées surtout.

Lorsque Lanfranc vint habiter la Normandie avec l'intention d'y enseigner, il apporta très-certainement avec lui quelques livres utiles, indispensables à son enseignement ; et il n'est pas impossible, comme on l'a conjecturé, que le Mont-Saint-Michel ne lui ait été redevable de quelques-uns de ces précieux manuscrits que possède aujourd'hui la bibliothèque publique d'Avranches (73).

Ce qui est certain, c'est qu'il recueillait, autant qu'on le pouvait alors, tous les ouvrages dont la lecture devait profiter à ceux qui l'entouraient. On sait qu'il en avait formé à l'abbaye du Bec une collection considérable pour le temps, et qui ne comptait pas moins de 160 volumes. Il est très-probable que des bibliothèques du même genre se fondèrent, par ses soins, à St.-Étienne de Caen, et, plus tard, à Cantorbéry (74).

Lanfranc ne se contentait pas d'acquérir pour les écoles qu'il instituait, les livres qu'il lui était permis de se procurer ; il travaillait encore et par lui-même et par ses disciples à en multiplier les copies (75). Vous supposez facilement, Messieurs, tout ce qu'alors une telle œuvre avait de méri-

Digitized by Google

toire, et vous ne vous étonnerez pas de voir les hommes influents de l'époque encourager cet utile exercice par leurs exemples, par leurs conseils et par les plus séduisantes promesses. Permettez-moi à ce propos de vous raconter ce que le savant abbé de St.-Évroult, Thierry, racontait lui-même sur ce sujet aux moines de son couvent. — « Il y avait, leur disait-il, dans un monastère, un frère dont la vie était chargée de souillures. Mais, par bonheur, ce frère aimait à écrire, et on lui devait une copie d'une bonne partie de la Bible. Après sa mort, son âme comparaît au tribunal suprême. D'un côté, les malins esprits la réclament, et ils rappellent ses innombrables transgressions ; de l'autre, les saints anges intercèdent pour elle, et ils présentent au juste juge, à l'appui de leur requête, le recueil que le moine a transcrit de sa main. Dieu décide que chaque lettre du précieux volume effacera une faute. Tout compte fait, la balance établie, une lettre, une seule reste qui n'a pas de péché à couvrir C'en est assez, et le frère est sauvé (76) !

On conçoit d'ailleurs ce que devaient être des copies faites ou surveillées par les hommes d'élite qui s'imposaient cette tâche. On y mettait tout le soin, tout l'esprit de critique dont les temps étaient capables. Les meilleures leçons étaient préférées; on y relevait, autant que possible, les

Digitized by Google

erreurs grossières dont les textes fourmillaient. Que, dans ces éditions revues et corrigées, quelques infidélités involontaires se soient glissées de loin en loin; qu'un mot ait été, par inadvertance ou par méprise, substitué à un autre, rien de plus compréhensible, rien de plus excusable. Mais, partir de là pour accuser l'éditeur d'avoir à dessein corrompu, falsifié les Saintes-Écritures et les livres des Pères, comme l'ont osé Brown et Augustin Thierry (77), c'est ce que nous ne saurions ni comprendre, ni excuser. Il ne faudrait pas oublier que l'un des griefs que, dans sa lutte avec Bérenger, Lanfranc élève le plus vivement contre l'hérésiarque, c'est précisément d'altérer, pour en étayer ses fausses doctrines, les passages qu'il emprunte aux écrivains sacrés; et comment admettre qu'il aurait lui-même encouru le reproche dont il frappe si rudement et sous lequel il accable son ennemi (78)?

Maintenant, Messieurs, que vous connaissez les mérites littéraires de notre archevêque, vous vous demandez peut-être jusqu'à quel point nous sommes fondé à lui maintenir cette réputation de savant que ses contemporains lui ont faite, et à lui consacrer un long chapitre dans notre *Histoire de la philosophie normande*. Sans doute, si nous n'avions eu pour juger Lanfranc que les li-

Digitized by Google

vres qu'il nous a laissés, nous eussions pu le placer au nombre des bons écrivains et des controversistes distingués de son siècle; faire plus pour sa mémoire eût été de notre part un excès de générosité. Mais ce n'est point comme auteur (ses livres furent inspirés par des intérêts d'un autre ordre), qu'il a servi la science, c'est comme professeur. Son enseignement qui fut et devait être, à l'origine surtout et quand les lettres divines lui étaient encore étrangères, tout rempli de cette substance philosophique dont sa jeunesse s'était nourrie, voilà son véritable titre à la place que nous lui assignons. Il n'a rien écrit sur la dialectique, sur la métaphysique, sur la morale; mais il en a éloquemment parlé; mais ses leçons en ont fait naître et en ont développé le goût; mais il a contribué à former (et c'est bien là son meilleur ouvrage) un des esprits les plus élevés, un des philosophes les plus profonds du moyen-âge, saint Anselme de Cantorbéry (79)!

Digitized by Google

NOTES SUR LA SECONDE PARTIE.

(1) Consulter, pour cette seconde partie, d'abord les auteurs indiqués ci-dessus, p. 469, et, en outre, Sigebert de Gemblours, *De viris illustribus sive de scriptoribus ecclesiasticis ;* — Trithème, *De scriptoribus ecclesiasticis ;* —Fabricius, *Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis* ;— Cave, *Scriptorum ecclesiasticorum historia literaria* (édition de Genève, in-f°. 1705) ; — Muratori, *Antiquitates italicæ medii ævi ;* — Thomas Wright, *Biographia britannica literaria*, etc., etc., etc.

(2) Dom Luc d'Achery, né à Saint-Quentin, en Picardie, l'an 1609, mort à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, en 1685. On le regarde, après dom Tarisse, Supérieur général de l'ordre à la même époque, comme le père des études dans la congrégation de Saint-Maur. Voyez, pour ses importantes publications (en tête desquelles il faut placer son *Spicilegium* et son édition de Lanfranc), l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, in-4°., Bruxelles, 1770, p. 106-118. L'auteur de cette histoire, qui ne se nomme pas, est Dom Tassin, selon Barbier.

(3) Margarin de la Bigne, né à Bernières-le-Patry vers 1546, mort à Paris vers 1590. Il avait fait ses premières études au collége de Caen : il avait été chanoine et scholastique de Bayeux. Son principal ouvrage est le *Bibliotheca veterum Patrum et antiquorum scriptorum ecclesiasticorum*, 9 vol. in-f°. Paris, 1575-1579. Voyez

Digitized by Google

Huet, *Origines de Caen*, 2e. édit., Rouen, 1706, p. 416, avec les observations manuscrites de l'abbé De La Rue, dans l'exemplaire en deux tomes que possède la bibliothèque publique de Caen; et le P. Martin, *Athenæ Normannorum veteres et recentes*, ms. appartenant à la même bibliothèque, p. 60.

(4) Cette édition de Lanfranc fait partie de la collection annoncée sous ce titre : *Patres ecclesiæ anglicanæ nunc primum in una serie editi* ab Joanne A. Giles, presbytero anglicano, jur. civ. doct. et colleg. Corp. Ch. Oxon. olim socio. Déjà, outre Lanfranc, le docteur Giles avait publié, dès 1844, *Aldhelmi, primi episcopi Schireburnensis opera*, 1 vol. in-8°.; — *Bedæ Venerabilis opera miscel.*, 6 vol. in-8°.; — *Sancti Thomæ* (*Becket*) *vita et epistolæ*, 4 vol. in-8°.

(5) C'est l'opinion de d'Achery qui publia le premier cette lettre ; il ne se prononce toutefois sur ce point qu'avec beaucoup de réserve, *ut quidem sentio ;* voyez les *Œuvres* de Lanfranc, p. 22, col. 2, note *pp.* C'est aussi celle de Dupin (*Histoire des controverses et des matières ecclésiastiques traitées dans l'onzième siècle*, p. 21) et de dom Rivet (*Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 219) qui tranchent la question sans hésiter, qui, pour parler plus exactement, ne se la posent même pas. J'avoue cependant que, malgré ces autorités si imposantes, quelque scrupule me reste. Cette pièce qui, après tout, accuse Lanfranc de condamner Scot et par suite Bérenger sans les comprendre, motive-t-elle suffisamment les soupçons qu'elle aurait fait naître sur l'orthodoxie de celui à qui elle était adressée ? N'expliquerait-on pas plus naturellement tout le bruit qui se fit à ce propos, par la supposition que je m'étais d'abord permise (voyez

Digitized by Google

plus haut, p. 18-19) ; mais, il faut que j'en convienne, aucun document historique n'est encore venu l'appuyer. Je dois ajouter toutefois que cette conjecture ne m'est pas exclusivement personnelle. Je l'ai, depuis que les lignes qui précèdent sont écrites, rencontrée — d'abord dans l'*Histoire ecclésiastique de la province de Normandie* par un docteur de Sorbonne (Trigan, curé de Digoville, près Valognes ; voyez sur cet écrivain quelques lignes de M. Léchaudé-d'Anisy, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XVII, p. 214, note 1), 4 vol. in-4°., Caen, Chalopin, 1760, t. III, p. 42. Trigan pense, lui aussi, que la lettre à laquelle répond cette note « n'aurait pu donner de Lanfranc les idées désavantageuses » que l'on sait, et il en admet « une autre, dans laquelle l'artificieux hérésiarque, lui témoignant beaucoup de considération, semblait supposer qu'il n'était point éloigné de ses sentiments » ; — et ensuite dans Fleury (*Histoire ecclésiastique*, liv. LIX, n°. 65) à qui Trigan l'a probablement empruntée. — Dans tous les cas, nous engageons nos lecteurs à se reporter au traité de Lanfranc contre Bérenger ; ils y trouveront, au chapitre IV, sur cette affaire, les détails les plus intéressants.

(6) Cette lettre publiée d'abord par d'Achery (voyez la note précédente) a été reproduite par le P. Labbe dans la collection des conciles, t. IX, col. 1054. Le docteur Giles, qui la croyait inédite, l'a donnée d'après le ms. 1858 de la bibliothèque nationale de Paris f°. 207 (lisez 107), où probablement d'Achery lui-même l'avait copiée. Remarquons cependant que, dans la première phrase, le docteur Giles (c'est peut-être une faute d'impression) écrit *Ingelcanno* au lieu d'*Ingelranno* que

Digitized by Google

donne d'Achery ; — que, dans la quatrième, d'Achery imprime : « Nondum enim adeo sategisti in Scriptura divina cum tuis diligentioribus » ; ce que le d. Giles écrit beaucoup mieux : « N. e. a. s. i. S. d., nec multum contulisti c. t. d. » ; — qu'enfin pour le premier éditeur la lettre finit par ces mots : *ut de cæteris taceam*, qui, chez le dernier, sont remplacés par ceux-ci : *ut de cæteris taceatur.*

(7) Cette pièce que le d. Giles croyait inédite comme la précédente et qu'il a empruntée au même ms. f°. 207 (lisez 107), avait déjà été publiée par d'Achery, *Spicilegium*, in-4°., t. II, p. 510 et in-f°., t. III, p. 400, et par le P. Labbe, collection des conciles, t. IX, col. 1062 ; Mabillon (*Acta Sanctorum ordinis Sancti Benedicti*, t. IX, préface, n°. 22), Dupin (*Histoire des controverses et des matières ecclésiastiques traitées dans l'onzième siècle*, p. 29) et l'*Histoire littéraire de la France* (t. VIII, p. 220) en avaient donné l'analyse. Le ms. dans lequel le d. Giles a pris sa copie est très-fautif; nous nous sommes assuré, par l'œil exercé de M. Édélestand Du Méril, que le scrupuleux éditeur avait bien exactement transcrit les mots : *in concilio Vincellensi* et ceux-ci : *Fulbertis episcopi* qui déparent son texte ; mais il aurait dû tout au moins indiquer entre crochets que c'était *Vercellensi* et *Fulberti* qu'il fallait lire. — On sait que Charles-le-Chauve, *homme de peu d'effet*, comme dit Pasquier, mais qui avait comblé les gens de lettres de ses libéralités, en avait reçu en retour le surnom de *Grand* qui ne lui est pas resté. Voyez toutes les *Histoires de France*, où ce détail doit se trouver, et, dans tous les cas, celle de Vély, in-4°., t. I, p. 343, où il se trouve. — Paschasius Radbertus, Paschase Radbert,

Digitized by Google

abbé de Corbie, né sur la fin du VIIIe. siècle dans le Soissonnais, peut-être même à Soissons, mort à Corbie en 865. Le plus considérable de ses ouvrages est son Commentaire, en XII livres, sur saint Mathieu. Son traité *De corpore et sanguine Domini* qui a eu de son vivant deux éditions, dont une, la seconde, dédiée à Charles-le-Chauve, a été imprimé plusieurs fois, et entr'autres par Martenne et Durand (*Veterum scriptorum amplissima collectio*, t. IX, p. 367). Saint Anselme, dans une lettre *De sacramento altaris* (voyez ses *Œuvres*, édit. Gerberon, p. 453), renvoie, pour la question qui fait l'objet de son écrit, d'abord à saint Augustin, et à saint Ambroise dont, en pareille matière, la parole passe avant tout (*veracissima veracissimorum testimonia*) et ensuite à saint Hilaire, au pape Grégoire, la *Bouche d'or* (*Os aureum*) et à Paschase qu'il appelle un écrivain catholique (*vir catholicus*). Bérenger n'avait pas craint de confondre dans une accusation commune d'ineptie (voyez *Œuvres* de Lanfranc, édit. d'Achery, p. 234, col. 1, B) la foule, Paschasius et Lanfranc, *vecordia vulgi, Paschasii atque Lanfranci.* — Voyez d'ailleurs, sur Paschase Radbert, toutes les Histoires ecclésiastiques, et en particulier celle de Rémy Ceillier, t. XIX, p. 87 et suiv.

(8) Cette lettre vient la quatrième dans l'édition de d'Achery. On fera bien, ici comme partout, de lire les notes dont le savant bénédictin accompagne son texte. — Lanfranc met donc, comme saint Grégoire, sur l'autorité duquel il s'appuie, audessus de la vie personnelle, de la vie où chacun cherche à se suffire par ses ressources propres, la vie impersonnelle, si je puis me servir de ce terme, la vie en commun. Mais ce com-

Digitized by Google

munisme chrétien, dont il serait très-important aujourd'hui de déterminer et de préciser le véritable caractère, ne sort pas du cloître sans doute, et ne prétend pas s'imposer à la société tout entière. C'est du moins ce qui semble résulter d'un passage de la *Lettre synodale adressée par les Pères du concile provincial de Paris au clergé et aux fidèles de leurs diocèses* (voyez l'*Univers*, *Union catholique*, 24 novembre 1849, p. 2, col. 4) : « Il est, lisons-nous dans ce remarquable écrit, des hommes.... dangereux, qui regardent... l'Église comme ayant perdu le sens de ses dogmes et de ses traditions, et qui lui arrachent des mains l'Évangile pour l'interpréter à leur guise et le faire servir d'appui à leurs théories sociales ou politiques. Ils abusent des maximes évangéliques sur le désintéressement, sur la pauvreté volontaire, sur la charité fraternelle, et les séparant des autres maximes où l'obéissance, le respect de tous les droits, l'humilité, la lutte perpétuelle contre les passions sont ordonnés, ils anathématisent, au nom du Christ, non-seulement les vices et les désordres de la société actuelle, mais encore les principes sur lesquels repose l'ordre social tout entier. Comme l'homme, la société a besoin de travailler sans cesse à son perfectionnement. Mais, pas plus que l'homme, elle ne peut changer sa nature. Il y a des lois qui lui sont essentielles ; il y a aussi des faits dont il faut tenir compte..... » Ces lignes et celles qui les suivent établissent bien clairement, je pense, la nécessité, la légitimité d'un ordre social dont la propriété serait une des bases indestructibles. Toutefois, si la chose y est reconnue, le nom n'y est pas articulé ; et peut-être eût-il été bon de le prononcer à haute et intelligible voix. Peut-être aussi n'eût-il pas été

Digitized by Google

inutile d'affirmer nettement que la propriété en soi n'est pas seulement un de ces *faits dont il faut tenir compte*, mais encore une de ces *lois essentielles* sans lesquelles la société, je dis plus, l'humanité ne serait pas. Que saint Anselme se récrie d'horreur au nom seul de *propriété* (ad nomen *proprietatis* inhorruit. Eadmer, *De vita sancti Anselmi*, lib. I, dans les *Œuvres* de saint Anselme, édit. Gerberon, appendice, p. 8, col. 2, D), nous le comprenons; il ne s'agit, au moment où ce cri lui échappe, que de lui-même et de ses frères du Bec. Lorsque la société entière sera en cause, il faudra reconnaître, avec Hildebert, des biens communs à tous et des biens propres à chacun, *communia et privata*, et cela sans paraître regretter, désirer un état impossible, celui où *deux mots seraient effacés de nos langues, le tien et le mien* (si duo verba tollerentur, meum ac tuum. Hildebert, *Moralis philosophia*, édit. Beaugendre, col. 965)! Voyez, du reste, pour l'histoire de la doctrine chrétienne sur ce point, après le passage fameux des *Actes des Apôtres* (ch. IV, versets 32 et suiv., et les 10 premiers versets du ch. V), saint Augustin, *Enarratio in psalmum* 131, n°s. 5, 6, 7, édit. des Bénédictins, t. IV, part. 2, col. 1473-1474; — saint Ambroise, *De officiis ministrorum*, lib. I, cap. 28; — saint Jérôme, *Lettre à Hedibia*, dans les *Œuvres complètes*, édit. des Bénédictins, t. IV, part. 1, p. 169 et suiv.; — saint Jean-Chrysostôme, *De Lazaro concio* I, dans les *Œuvres complètes*, édit. Montfaucon, t. I, p. 725, etc., etc. — Il faut encore lire, pour plus d'éclaircissement, Trithème, *De proprietate monachorum*, et surtout, dans le *Concordia Regularum* de saint Benoît d'Aniane, édit. Hugues Ménard, in-4°. Paris, 1638, le chapitre XLII, p. 612-

Digitized by Google

630, intitulé : *Si quid debeant monachi proprium habere.* —Quant au communisme social, on peut se reporter aux fictions des philosophes (Platon, *République*, liv. IV, avec les remarques d'Aristote, *République*, liv. II, chap. 1-5, etc.), et des historiens ou des poètes (Lao-tchen-tse, dans mon *Essai sur la philosophie orientale*, p. 165; Ovide, *Métamorphoses*, liv. I, § 5 et 6 :

> Communemque prius, ceu lumina solis et auras,
> Cautus humum longo signavit limite mensor....

Justin, *Historiarum* lib. XLIII, cap. 1; « Rex Saturnus tantæ justitiæ fuisse traditur, ut neque servierit sub illo quisquam, neque quidquam privatæ rei habuerit, sed omnia communia et indivisa omnibus fuerint, veluti unum cunctis patrimonium esset, etc., etc.) »

(9) Cette lettre que d'Achery n'a pas insérée dans son recueil ne se trouve pas seulement dans les trois mss., le 1er. du Collége de Ste.-Trinité à Cambridge, les deux autres du Musée Britannique à Londres, d'où le d. Giles l'a tirée; elle avait déjà été imprimée avec les 44 autres lettres d'Alexandre II, dans la collection des conciles, édit. Labbe, t. IX, col. 1123-1124. On y remarquera les titres honorifiques donnés au roi Guillaume. Celui d'*Éminence* est très-rare à l'époque où nous nous reportons; je ne l'ai même rencontré qu'ici. L'*Excellence* se représente assez fréquemment; Lanfranc salue de ce nom le glorieux Gothricus (d'Achery, p. 318); saint Anselme s'en sert en parlant à la reine Mathilde (Gerberon, p. 410), et à son tour, lorsqu'il est archevêque, il le reçoit d'un évêque de Worcester (Gerberon, p. 428; Cf. Lanfranc, édit. d'Achery, p. 316, lett. 30). On qualifie encore de *Vestra Dignatio*, *Vestra*

Digitized by Google

Dignitas (Gerberon, p. 329, 412, 335) ses Supérieurs spirituels ou temporels, les archevêques et les rois. C'est aux rois et aux reines que semblent réservés le *Magnitudo Vestra* (Gerberon, p. 417, 438) et le *Majestas Vestra* (d'Achery, p. 320, et Hildebert, qui n'emploie presque jamais ce langage de cour, édit. Beaugendre, p. 179). Le *Celsitudo Vestra* est commun aux rois (Gerberon, p. 414, 419), aux reines (Ibid., p. 430), et aux papes (Ibid., p. 429). Saint Anselme emploie même le superlatif de la grandeur, *Sublimitas Vestra* (Ibid., p. 113); il était alors abbé du Bec et il écrivait « suo domino et suo patri, multum cum amore catholicis reverendo, et cum reverentia amando Archiepiscopo Lanfranco ». — Tous ces titres, au reste, sont loin d'être rigoureusement déterminés, et leur application ne dépend guère, à ce qu'il semble, que du sentiment qu'inspire à celui qui parle le personnage auquel il s'adresse.

(10) Cette lettre et celle à laquelle elle répond portent dans l'édition de d'Achery les n°s. 5 et 6.

(11) La pièce 23 du d. Giles est la 20e. de d'Achery.

(12) « Tuam vero fraternitatem, etsi monitore non egeat, impellente tamen nos sollicitudine admonemus, quatinus graviora usquequaque resecare vitia studeat, et inter omnia, et præ omnibus nefas, quod de Scotis audivimus, videlicet quod plerique proprias uxores non solum deserunt, sed etiam vendunt, modis omnibus prohibere contendat..... » Le d. Giles a tiré cette pièce des mss. Galæus 5996 ap. Coll. S. Trin. Cantab. et Mus. Brit. Nero, A, vii. D'Achery ne l'a pas insérée dans son recueil, quoiqu'il la connût; il en cite seulement, dans une note sur la lettre 37 de son édition, quelques lignes,

Digitized by Google

précisément celles que nous avons cru devoir rapporter nous-même. La lettre entière se trouve dans la collection des conciles, édit. Labbe, t. X, col. 306. Si nos lecteurs désirent plus de détails sur l'usage barbare dont il est ici question, qu'ils lisent une lettre de saint Anselme, la 147e. du livre III, et la note de Gerberon qui y correspond, p. 579. — Lanfranc d'ailleurs, dans une lettre adressée au vénérable archevêque de la sainte église de Rouen (voyez d'Achery, p. 310, col. 2, A) semble se reconnaître à lui-même ce caractère que nous lui assignons : « Imo, dit-il, *vestro venerabiliumque patrum exemplo provocatus*, per totam terram anglicam pastorali auctoritate prohibui, ne cujuslibet ordinis quisquam canonicus uxorem accipiat. »

(13) D'Achery ne comprend pas comment Guillaume peut refuser l'hommage qui lui est demandé, tout en accordant le denier de saint Pierre, lequel n'était, dit-il, que le signe extérieur de cet hommage (p. 347, col. 2, D); mais ne voyait-il donc pas que ce symbole, plus ou moins arbitraire, recevait des circonstances dont on l'entourait toute sa signification ; et qu'en l'abandonnant à sa propre valeur, il pouvait n'être plus, dans l'intention de celui qui donnait, que l'expression pure et simple de sa générosité ? C'était probablement ainsi que l'entendait Guillaume et qu'il voulait surtout que ses peuples l'entendissent. - Voyez d'ailleurs sur le *Romascot*, ou *Romscot*, *Petrepence*, comme disaient les Anglais, en français la *taille de Rome*, une savante note de Gerberon, dans les *Œuvres* de saint Anselme, p. 574. — Remarquons ici en passant le *Vous* et le *Tu*, dont Guillaume se sert alternativement avec le Pape, selon qu'il veut être avec lui ou un ami, ou un roi indépendant. Ces deux formes sont

Digitized by Google

employées dans le latin du temps à peu près comme aujourd'hui nous les employons dans nos langues européennes ; les puristes seuls, les véritables latinistes, les cicéroniens, comme on aurait dit plus tard, s'il en existait alors, devaient repousser ces néologismes; et je trouve en effet dans l'homme le plus lettré du temps, dans Hildebert de Tours, une répugnance marquée à user par politesse du *Vous* (Vos) que ses classiques ne connaissent pas.

(14) Cette lettre, la 14ᵉ. du d. Giles, est la 11ᵉ. dans le recueil de d'Achery.

(15) Cette lettre est la 12ᵉ. dans d'Achery, la 15ᵉ. dans le d. Giles.

(16) C'est la 36ᵉ. de d'Achery. Sur ces promotions des évêques par le clergé et le peuple, voyez Sirmond, *Formulæ antiquæ de episcopatu*, dans son recueil des conciles de France (*Concilia antiqua Galliæ*, in-fᵒ., Paris 1629), t. II, p. 633 et suiv., et en particulier la formule VII, p. 647.

(17) Cette lettre est la 44ᵉ. dans d'Achery. La lettre 18 du même recueil nomme un des médecins du Roi, l'abbé Baudoin, moine de S. Denys (voyez la note de d'Achery sur ce savant personnage, p. 356, col. 2, D). On cite encore, parmi les célébrités médicales (*archiatri*) attachées à la cour de Guillaume, l'évêque de Lisieux, Gislebert, et l'abbé de Jumiège, Gontard, entre les mains desquels le Roi mourut. Cf. Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, édit. Le Prevost, t. II, p. 244, lib. IV; lib. V, p. 311; et lib. VII, édit. Duchesne, p. 656. — Dans la lettre 46 (d'Achery, p. 323), Lanfranc annonce à son très-aimé frère Gondulphe (voyez ci-dessus, p. 475, note 12) l'envoi d'un remède héroïque pour le mal dont

Digitized by Google

il souffre, mal que Gondulphe décrivait sans doute dans une lettre que nous n'avons pas : « Mitto tibi diaprasium magnum, quod ad hanc infirmitatem valde utile esse medici perhibent, de quo in modum sylvestris nucis tertia semper die accipies. » Ce *diaprasium* était, selon d'Achery (p. 372, col. 2, C), « electuarium ex marrubio herba, *marrube* vulgo, græce πράσιον; phtisicis multum confert »; et, selon Ducange qui cite ce passage de Lanfranc où il donne à tort *omitto* pour *mitto* (édit. Henschel, v°. DIAPRASION), « malagma aut electuarium confectum prasio seu marrubio herba, vel certe ex ærugine, quam vocant nostri *vert de gris.* »

(18) Souvent les messagers manquaient : « Desunt qui perferant (litteras)..... Nec posset ea tempestate nuncius inveniri qui ferret.... Lanfranc, édit. d'Achery, lett. 16, p. 309, col. 2, D, et lett. 17, p. 310, col. 1, C. » « Commeantium raritas facit ut rariores inter nos epistolæ discurrant, » écrit le Vénérable Hildebert à saint Anselme (voyez les *Œuvres* de l'archevêque de Tours, édit. Beaugendre, col. 173, liv. III, lett. 6). On conçoit aisément cette difficulté de trouver des courriers, quand on songe aux périls de tout genre auxquels les voyageurs étaient continuellement exposés ; « Pericula multa terra marique. Lanfranc, édit. d'Achery, lett. 50. » « Tam crudelis tamque effrenata malitiosorum hominum in Francia debacchatur sævitia, ut nec me, nec aliquem monachum, aut quempiam equitem audeam tanto committere periculo. Saint Anselme, édit. Gerberon, liv. I, lett. 46. »

(19) Cette lettre, la 37e. du d. Giles, est la 34e. dans d'Achery. Voyez, pour cette conspiration et tout ce qui s'y rapporte, Augustin Thierry, *Histoire de la*

Digitized by Google

conquête de l'Angleterre par les Normands, liv. V, année 1074 ; et le chroniqueur que suit ici notre historien, Orderic Vital (édit. A. Le Prevost, t. II, p. 258 et suiv.), *Historia ecclesiastica*, lib. IV, n°. XIII.

(20) Cette lettre porte le n°. 38 dans l'édition du d. Giles, et dans celle de d'Achery, le n°. 35. — Gauffrid (Gauffridus, Gaufredus, Goisfridus, Godefridus, etc.), Geoffroy ou Geffroi de Montbray, évêque de Coutances depuis 1048 jusqu'en 1093, fonde un grand nombre d'écoles dans son diocèse, y plante la vigne, sert Guillaume, comme on le voit ici, les armes à la main, et en reçoit pour récompense, en Angleterre, 280 manoirs. Voyez Orderic Vital, *Hist. eccles.*, lib. IV, n°. VII, édit. A. Le Prevost, t. II, p. 223, et Lecanu, *Histoire des évêques de Coutances*, p. 119-132. — Guillaume de Warenne est né à Bellencombre, près Dieppe, dans le vieux château qui est encore debout. Il fut enseveli à Lewes (proche Brighton) où son tombeau a été retrouvé en 1845. Un antiquaire très-distingué de Lewes, M. Mark-Antony Lower, auteur d'excellents ouvrages, et entr'autres de *The curiosities of heraldry*, in-8°. London, 1845, de *An essay on family nomenclature*, 2 vol. in-8°. London, 1849, etc., etc., et qui en ce moment publie une chronique de la célèbre abbaye de la Bataille, dont il a déjà, à plus d'une reprise, entretenu ses lecteurs (voyez *An essay on family nomenclature*, t. II, p. 167), nous donnera bientôt une notice biographique de cet illustre compagnon du Conquérant. Nous nous permettons de recommander à M. Lower, si par hasard il ne la connaît pas, la lettre de Lanfranc, où Guillaume de Warenne est mentionné, avec les observations de d'Achery sur cette lettre. Voyez, en atten-

Digitized by Google

dant, Duchesne, *Historiæ Normannorum scriptores antiqui*, p. 1083, et Robert Kelham, *Domesday-Book illustrated*, in-8°. London, 1788, p. 399, où l'auteur renvoie aux passages du Domesday-Book, dans lesquels ce personnage est mentionné. Le *Domesday-Book illustrated* donne, à la page 36, quelques détails sur Robert Mallet, pour la vie duquel on peut aussi consulter Ordèric Vital, édit. Duchesne, p. 804-805. — Un livre manque à nos annales normandes: c'est une histoire des familles représentées à la Conquête. Jusqu'à ce qu'un de nos compatriotes nous fasse enfin ce présent, on trouvera de précieux documents sur ce point dans les *Recherches sur les anciens châteaux du département de la Manche*, par M. de Gerville (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, années 1824 à 1830), et dans les *Recherches sur le Domesday*, par MM. Léchaudé d'Anisy et de Sainte-Marie, in-4°. Caen, 1842. Ce volume devait être suivi de trois ou quatre autres qui l'auraient complété; la liste alphabétique des noms normands qu'il contient s'arrête avec la lettre A.

(21) Cette lettre est la 29e. dans l'édition de d'Achery et la 32e. dans celle du d. Giles. — Lisez d'abord dans mon texte : l'*évêque* de Chester, comme je l'avais écrit, au lieu de : l'*archevêque* de Chester, qu'une erreur typographique y a malheureusement introduit. — J'ai conservé dans ma traduction le mot *Villa* que porte l'original; ce nom du reste est clairement expliqué par Ordèric Vital, *Historia ecclesiastica*, lib. IV, n°. VII, édit. A. Le Prevost, t. II, p. 223.... « Villas, quas a manendo *manerios* vulgo vocamus »; la *villa*, à cette époque, c'est donc, dans un langage plus élégant, ce que communément on appelait *manoir*. Voyez, pour les

Digitized by Google

acceptions diverses, quoique toujours analogues, de ce mot, dans le cours du moyen-âge, le Glossaire de Ducange, édit. Henschel.

(22) Voyez *passim*, et en particulier les lettres 10, 13 et 50 de l'édition de d'Achery, qui correspondent aux lettres 13, 16 et 56 de celle du d. Giles. Dans la dernière de ces trois pièces, Lanfranc, consulté sur la question de savoir si un moine qui s'est lié par son vœu à un monastère, peut dans certains cas en changer, répond avec plus de chaleur et de force que je ne lui en trouve habituellement : « Il le peut, quand le salut de son âme est à ce prix. Si ego Lanfrancus manu propria me de aliquo monasterio non recessurum jurassem, viderem autem quod ibi animam meam salvare non possem, exirem, nec perjurii crimen incurrerem. Qui enim Deo propter Deum alligatur, non solvitur ab ipso, nisi contra ipsum solvatur. Porro ab ipso contra ipsum minime solvitur, qui propter amorem ejus et ut sibi (Deo) bene complaceat, a filiis discordiæ, superbiæ, diffidentiæ, et ut aptius dicam, a filiis diaboli migrat ad filios pacis, humilitatis, spei, imo ad filios Dei.... Qui sic transit, non ab ecclesia ad ecclesiam transit; non enim plures sunt ecclesiæ, sed una est toto orbe diffusa; et uni Deo ubique servitur, et uni Regi militatur... » Il faut, pour comprendre à fond cette lettre, lire les notes que lui a consacrées d'Achery.

(23) « Quæstiones sæcularium literarum nobis solvendas misistis; sed episcopale propositum non decet operam dare hujusmodi studiis : olim quidem juvenilem ætatem in his detrivimus ; sed accedentes ad pastoralem curam, abrenuntiandum eis decrevimus. Lett. 33, édit. d'Achery; 36, d. Giles. » Cette tenue archiépiscopale que

Digitized by Google

nous sommes loin de blâmer, que nous admirons même sous un certain rapport, nous prive malheureusement de quelques détails qui eussent été pleins d'intérêt pour nous. Il eût été curieux de voir sur quels points de littérature le vénérable Domnald, évêque d'Irlande, consultait son archevêque, et comment ce dernier les entendait.

(24) Édit. du d. Giles, n°. 41. Nous avons une lettre de saint Anselme (édit. Gerberon, p. 325) à Frodelina (dominæ eximiæ et merito sanctitatis cum amore reverendæ, cum reverentia amandæ), qui présente les plus grandes analogies, pour le fond des idées et des sentiments avec celle de Lanfranc à la reine Marguerite. — « Non sum quod putas, sed sim quia putas. Ne decepta remaneas, ora pro me ut sim dignus pater orare Deum et exaudiri pro te. D. Giles, t. I, p. 59. » Saint Bernard écrivait de même au Vénérable Hildebert : « Sane quod ad me attinet, lego de me in litteris tuis, non quod sum, sed quod esse vellem, et quod non esse pudet (édit. Mabillon, lett. 123) » ; et Malebranche (voyez *Le P. André Jésuite, documents inédits pour servir à l'histoire philosophique, religieuse et littéraire du XVIIIe. siècle*, publié par MM. A. Charma et G. Mancel, Caen, 1844, in-8°., p. 8) répondait à son élève, qui lui paraissait trop exalté dans son admiration : « Vous me prenez pour un autre, mon révérend Père. Aimez-moi beaucoup, je vous prie, et ne m'estimez guères. »

(25) *De gestis pontificum anglorum*, lib. I, dans le *Rerum anglicarum scriptores*, édit. Savile, p. 212. C'était probablement un extrait du livre de Lanfranc sur l'histoire ecclésiastique de son temps.

(26) Rapprochez de ce fragment deux lettres (la 3e.

Digitized by Google

et la 5e. de d'Achery), dans lesquelles Lanfranc entretient Alexandre II et Hildebrand de ses débats avec l'archevêque d'York. D'Achery, dans les notes dont il accompagne la 1re. de ces deux lettres, donne sur la question tous les éclaircissements et toutes les indications utiles. — Il n'est pas sans intérêt de voir comment, quarante ou cinquante ans plus tard, le Vénérable Hildebert réclamait de la Petite-Bretagne, dont il voulait soumettre tous les siéges épiscopaux à son archevêché de Tours, ce que Lanfranc avait obtenu de la Grande. Là, c'était l'évêque de Dol qui se prévalait, pour maintenir son indépendance, de ce que Baudricus, son prédécesseur, avait été honoré du pallium. Hildebert prétendait, renversant complètement l'argumentation de l'archevêque de Cantorbéry, que c'était à la personne seule de Baudricus, et non à son église, que cette distinction avait été accordée... *pallium non dolensi ecclesiæ prærogatum, sed personæ...* ; mais moins heureux que Lanfranc, il ne put vaincre son adversaire, et la question ne fut résolue (elle le fut d'ailleurs comme il le désirait) que 10 ans après sa mort. Voyez Hildebert, édit. Beaugendre, p. XXXI, et col. 138.

(27) Voyez Augustin Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, liv. V, ann. 1071 à 1072; et ce que nous avons nous-même, à ce sujet, écrit plus haut, p. 26-27. Nous possédons une relation expresse, mais anonyme, des débats qu'a soulevés la question de la prééminence entre les sièges de Cantorbéry et d'York non seulement sous Lanfranc, mais encore avant et après lui, dans le *Anglia sacra*, édit. Wharton, t. I, p. 65-77.

(28) « Unum in Francia comperi Lanfrancum maxime

Digitized by Google

valentem in dialectica. Willeram (voyez *supra*, p. 42, note 8), dans le *Vet. script. ampl. col.*, t. I, p. 507. »

(29) Pour le sens et la valeur historique du mot *dialectique*, voyez notre article sur ce mot dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques*, t. II, p. 96. Cette science ne fut guère dans tout le moyen-âge qu'une sorte d'arsenal où on allait chercher des armes pour les tournois de paroles si communs à cette époque. Nous avons décrit cette sorte d'escrime presque exclusivement verbale dans notre article *Argumentation (Dict. des scienc. phil.*, t. I, p. 187). Puisque nous avons mentionné ce morceau, qu'on nous permette de profiter de l'occasion pour y relever une faute de typographie qui rend complètement inintelligible la phrase qu'elle dépare. A la page 188, ligne 16, on nous fait dire : « Soyons justes et reconnaissants à côté des conséquences fâcheuses que son mauvais usage occasionne les avantages marqués que produit nécessairement son légitime emploi. » Il faut lire, comme nous avions écrit : « Soyons justes et reconnaissants; sachons voir, à côté des conséquences fâcheuses que son mauvais usage occasionne, les avantages marqués, etc., etc. »

(30) Le monastère dont il est ici question est celui que Lanfranc avait institué à Cantorbéry pour desservir son église cathédrale (voyez Milon Crispin, p. 10, col. 2). Le prieur Henri nous est connu d'abord par un mot de Milon Crispin (p. 9, col. 1), qui nous le donne comme doyen de l'église de Cantorbéry et comme un des élèves de Lanfranc. Il a en outre son article de quelques lignes dans une *Historia decanorum et priorum ecclesiæ Christi cantuariensis* (*Anglia sacra*, t. I, p. 136). C'est à lui que sont adressées deux lettres de saint Anselme, la 54e. du premier livre, et la 45e. du second.

Digitized by Google

(31) Parmi les statuts dont Lanfranc a tiré en grande partie les siens, on place en première ligne ceux de saint Dunstan et de Cluny (*Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 290). Nous ne connaissons pas la Règle de saint Dunstan, archevêque de Cantorbéry, dont Ménard (*Concordia Regularum*, Præfatio, p. 5) signale plusieurs éditions très-anciennes qu'il a mises à profit. Celle de Cluny, rédigée—une première fois vers 1009 par un moine de l'abbaye de Farfa, nommé Jean (cette rédaction n'a pas été imprimée; voyez Mabillon, *Annales ordinis sancti Benedicti*, lib. LIII, n°. 18);—une seconde fois, vers 1067, par un moine de Cluny, Bernard (voyez l'*Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 308-310 : on en a imprimé quelques chapitres), l'a été une troisième, vers 1085, par un autre moine de Cluny, saint Ulric, né à Ratisbonne en Bavière, vers l'an 1018 et mort à Cluny, en 1093 (voyez l'*Hist. litt. de la Fr.*, t. VIII, p. 385-396). Cette dernière rédaction (*Antiquiores consuetudines cluniacensis monasterii*) a été publiée dans le *Spicilegium* (in-fol., t. I, p. 639-703) par d'Achery, qui y a fait entrer les fragments ci-dessus mentionnés de la rédaction de Bernard. La rédaction d'Ulric, écrite en meilleur style et avec plus d'ordre que les autres, était aussi la plus répandue : *pene legitur ubique terrarum*, disait d'elle un contemporain (voyez l'*Hist. litt. de la Fr.*, t. VIII, p. 393). C'est ce livre de saint Ulric qu'avait adopté, en l'abrégeant et en le modifiant sur quelques points d'après le conseil de l'auteur lui-même, *secundum morem patriæ, loci situm et aeris temperiem*, l'abbé d'Hirsauge, qui y mit une préface (*Prologus in librum consuetudinum hirsaugiensium, auctore Willelmo abbate*), c'est ce livre, dis-je, qu'on trouvera dans Mabillon, *Vetera analecta*, nova editio, Paris, 1723, p. 155.

Digitized by Google

(32) Édit. Giles, t. I, p. 93-94; d'Achery, p. 257, col. 1, B. — J'ai fouillé toutes les Règles, tous les livres de liturgie et de discipline religieuse que j'ai pu me procurer; je n'ai retrouvé nulle part ce singulier détail.

(33) Voyez l'Évangile selon saint Jean, ch. XIII. N'est-il pas remarquable que les trois autres évangélistes ignorent cette importante scène de la vie du Christ?

(34) Édit. Giles, p. 188; d'Achery, p. 263, col. 1, B. — Certaines Règles enjoignent simplement de laver les pieds des pauvres ou des frères (*Coutumes de Cluny*, dans le *Spicilegium*, t. I, p. 651, col. 2); d'autres prescrivent en outre de les baiser (*Concordia Regularum*, p. 842). C'est là qu'en général s'arrête la pieuse démonstration. Toutefois je lis dans la Vie de saint Licinius (Marbode, édit. Beaugendre, col. 1423) quelques lignes qu'il faut rapprocher de notre texte : « Abluebat manibus pauperum pedes, flebat (*sic*) oculis, ore osculabatur, capillis tergebat. » Et saint Luc, *Évangile*, ch. VII, v. 38, avait déjà dit de Marie, sœur de Lazare : « Et stans retro secus pedes ejus (Christi), lacrymis cœpit rigare pedes ejus et capillis capitis sui tergebat, et osculabatur pedes ejus, et unguento ungebat. » Cf., pour la conformité et la diversité des détails, saint Jean, ch. X, v. 2, et XII, v. 3; saint Mathieu, XXVI, 7; et saint Marc, XIV, 3.

(35) Voyez, pour l'exercice de la lecture recommandé par saint Benoît, le ch. 48 de sa Règle, dans le *Bibliotheca maxima Patrum*, t. XIX, p. 650, col. 1, B; — Pour le sens du mot *méditer*, Ibid. C, et le *Concordia Regularum*, p. 937 et 1059. Ce mot paraît encore avoir conservé sa signification classique de *chanter : meditari psalmos*, chanter des psaumes, *Ibid.*, p. 861. — Du-

Digitized by Google

cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, édit. Henschel, ne donne pas à ce mot les significations que lui reconnaît Ménard; mais il en indique d'autres que Ménard ignore.

(36) Édit. Giles, p. 98; d'Achery, p. 258-259. Cf. la Règle de saint Benoît dans le *Bibl. max. Patr.*, t. XIX, p. 650; le *Concordia Regularum*, c. LV, *passim;* et les *Coutumes de Cluny*, dans le *Spicilegium*, t. I, p. 666.

(37) Édit. Giles, p. 141-142; d'Achery, p. 276. — « Quamdiu dormierit in lecto suo mane, nullus sonitum audeat facere. Magister tamen infantum, si viderit transire horam qua sonitus a Priore fieri solet, surgat, et quam quietius possit infantes excitet, virga tantummodo tangens pannos quibus cooperti sunt. » — « Sonitum ipse (Abbas) facit, quo fratres diluculo ad surgendum excitantur; quod si forte aliquando ita obdormierit, ut prius pueri surgant quam ille, tunc non tam vehementer adoriuntur legere ut solent, sed submissa voce, ne graviter ab eis excitetur. Signum quod pulsatur, et quo dimisso hora inchoatur, non dimittitur usque dum ipse veniat, vel ejus vicarius, ut non expectetur. *Coutumes de Cluny*, dans le *Spicilegium*, p. 684, col. 2. »

(38) Édit. Giles, p. 143; d'Achery, p. 277. — Voyez la Règle de saint Benoît, dans le *Bibliotheca maxima Patrum*, t. XIX, p. 653, et Ducange, *Glossarium*, édit. Henschel, t. V, p. 405, col. 1.

(39) Édit. Giles, p. 145; d'Achery, p. 278. Sur les mots *circa*, *circare*, d'où notre verbe *cerchier*, *cercher*, *chercher*, voyez Ménard, *Concordia Regularum*, p. 807, et surtout Ducange, édit. Henschel.

(40) Édit. Giles, p. 147; d'Achery, p. 279. — Lanfranc observait lui-même rigoureusement, lorsqu'il était

Digitized by Google

au Bec, cette prescription de la Règle : « Lectionem nolebat in ecclesia legere, nisi prius cantor eum audisset : *Chronica Normanniæ*, ann. 1042, ms. conservé à la bibliothèque publique de Rouen. » Cette chronique annotée par notre savant confrère, M. Chéruel, ne tardera pas à paraître dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, qui en prépare maintenant l'impression. — Le chantre, dans les Coutumes de Cluny et ailleurs, est appelé *præcentor*, *préchantre*, *princhantre* (principal chantre) : « Præcentor et armarius; armarii nomen obtinuit eo quod in ejus manu solet esse bibliotheca quæ et in alio nomine armarium appellatur. *Spicilegium*, t. I, p. 690, col. 2. »

(41) Édit. Giles, p. 149 ; d'Achery, p. 280. — La Coutume de Cluny enchérit encore sur ces précautions minutieuses ; elle prescrit, pour cette préparation, des vêtements particuliers : « Sunt enim albæ et amictus quidam huic solo [*sic; l.* soli] negotio deputati. *Spicilegium*, t. I, p. 694, col. 1. »

(42) Édit. Giles, p. 151; d'Achery, p. 281. — Le camérier est encore, dans certains cas, chargé d'acheter et de vendre... Il faut qu'il vende à bon compte, « propter illud S. Benedicti præcipientis ut res nostra semper vilius vendatur quam aliorum hominum. » La Règle de Cluny (*Spicilegium*, p. 692), à laquelle j'emprunte ce renseignement, termine le chapitre relatif au camérier par un de ces détails de statistique dont aujourd'hui nous sommes si avides : « A majoribus nostris est traditum, ut, intrante quadragesima, quanticumque pauperes supervenerint, omnes eleemosynam et benedictionem de carne consequantur..... C'est un des soins qui préoccupent le plus le camérier; notre porcherie

Digitized by Google

ne peut suffire alors aux aumônes que nous sommes obligés de faire : pour ne rapporter que ce qui nous est arrivé cette année même (1085 environ), ceux qui ont tenu note des malheureux que notre monastère a secourus, certifient que nous avons eu affaire à dix-sept mille pauvres, entre lesquels, au nom du Christ, deux cent cinquante porcs (bacones) ont été partagés. »

(43) Édit. Giles, p. 151—176; d'Achery, p. 281—291.

(44) Édit. Giles, p. 176; d'Achery, p. 291. — Le chapitre VIII du titre III des Coutumes de Cluny (*Spicilegium*, t. I, p. 687 — 690), *De pueris et eorum magistris*, est écrit tout entier dans le même esprit. On y trouve plus de défiance encore, surtout pour les rapports que les frères pourraient avoir avec les enfants. — Lanfranc ne parle pas du châtiment dont les fautes des élèves sont frappées ; la Coutume de Cluny est très-explicite à cet égard : « Ad Nocturnos, imo ad omnes Horas, si quid ipsi pueri offenderint in psalmodia, vel in alio cantu, vel dormitando, vel aliquid tale ullo modo committendo, minime differtur, absque mora froco et cuculla exuti judicantur, et in sola camisia cæduntur vel a Priore, vel a præfato eorum magistro, virgis vimineis levibus et teretibus ad hoc provisis ». Les grands garçons eux-mêmes, *juvenes*, doivent suivre bien exactement la Règle, « si, ut aiunt, tergoribus suis voluerint esse consultum (cap. IX, p. 690, col. 2) ». — Même silence sur ce qui regarde l'instruction proprement dite. Et ce sont des Bénédictins cependant que nous avons sous les yeux ! On sait de reste avec quel zèle et quel succès cet Ordre cultiva les lettres et en répandit le goût. Toutefois on ne lira pas sans édification le remarquable *Plan d'études pour la congrégation de Saint Maur*, dressé en 1766, et

Digitized by Google

publié par M. Champollion Figeac, dans le t. I des *Lettres de rois, reines et autres personnages des cours de France et d'Angleterre depuis Louis VII jusqu'à Henri IV*, Paris, imprimerie royale, MDCCCXXXIX, p. XLIV et suiv. — Quant à l'observation de la méridienne, plus d'une Règle, qui l'admettait, laisse, aux moines du moins, la liberté sévèrement interdite par Lanfranc aux enfants et aux jeunes gens, de lire dans leur lit. Voyez *Concordia Regularum*, p. 806.

(45) Édit. Giles, p. 180-189 ; d'Achery, p. 293-296. — Qu'on rapproche de ce passage la Coutume de Cluny (*Spicilegium*, p. 699 et suivantes) où on trouvera beaucoup plus de savoir liturgique, mais beaucoup moins de sentiment. On y regrettera, entr'autres détails, l'usage touchant de descendre avec le mort dans sa tombe l'absolution écrite et signée en quelque sorte par tous les frères (*scriptam et a fratribus lectam*). Cet usage, que la Concorde des Règles ne peut mentionner, puisqu'il n'y est pas même question des soins à rendre aux mourants et aux morts, n'a pas été sans doute imaginé par Lanfranc, ni introduit par lui dans la pratique des monastères qui l'ont adopté et suivi ; je dois dire cependant que je n'en ai rencontré encore aucun exemple qui lui soit antérieur. Je n'en connais même qu'un, mais il est célèbre, dans le XIIe. siècle. Héloïse, ayant appris la mort d'Abailard, demanda que son corps fût transporté au Paraclet, et elle pria Pierre-le-Vénérable de lui envoyer, en même temps que la dépouille mortelle de son époux, son absolution écrite. Cette curieuse formule qui fut attachée au tombeau du mort nous a été conservée avec la réponse de l'abbé de Cluny, dans laquelle elle était enfermée : « Mitto etiam, dit Pierre-

Digitized by Google

le-Vénérable à Héloïse, sicut mandastis, magistri Petri absolutionem in charta scriptam et sigillatam. » Suit cette pièce : « Ego Petrus, cluniacensis abbas, qui Petrum Abaelardum in monachum cluniacensem recepi, et corpus ejus furtim delatum [Les religieux de Saint-Marcel où Abailard avait terminé sa carrière, refusaient de livrer ses précieux restes] Heloissæ abbatissæ et monialibus Paracleti concessi, auctoritate omnipotentis Dei et omnium Sanctorum absolvo eum pro officio ab omnibus peccatis suis. *Lettre de Pierre, abbé de Cluny, à Héloïse*, dans le *Petri Abaelardi filosofi et theologi... opera*, édit. François d'Amboise, in-4°. Paris, 1616, p. 336. » Cf. Dom Gervaise, *La vie de Pierre Abeillard*, 2 vol. in-12, Paris, 1720, t. II, p. 249 et suiv. ; et Ch. de Rémusat, *Abélard*, 2 vol. in-8°., Paris, 1845, t. I, p. 261.

(46) Pour cette question d'authenticité, à laquelle il ne faut pas attacher trop de prix, quand il ne s'agit après tout que d'une production médiocre, voyez l'*Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 277-278, et Thomas Wright, *Biographia britannica literaria*, p. 12. — L'opinion que j'ai émise et qui me paraît encore la plus vraisemblable était déjà celle du d. Giles ; voyez son Lanfranc, t. II, Préface, p. VI.

(47) Les quelques lignes que nous avons citées du *Commentaire sur les Épîtres de saint Paul*, se trouvent dans l'édition du d. Giles, t. II, p. 31, et dans celle de d'Achery, p. 28, notes 13 et 18. — Voyez, pour le passage d'Orderic Vital, l'épigraphe placée en tête de cette seconde partie, p. 61. — Les formules du même genre ne sont pas rares au moyen-âge. J'en citerai seulement un exemple que je trouve dans un petit poème en vers trochaïques attribué à Pierre de Pise qui en-

Digitized by Google

seigna la grammaire à Charlemagne (voyez l'abbé Lebeuf, *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris*, 2 vol. in-8°., Paris, 1739, t. I, p. 405) : c'est Charlemagne qui parle à Paul Warnefrid, savant italien que l'Empereur, au dire de Sigebert, avait appelé à sa cour :

Græca cerneris Homerus
Latina Virgilius,
In Hebrea quoque Philo,
Tertullus in artibus,
Flaccus crederis in metris,
Tibullus eloquio.

(48) Édit. Giles, p. 147-156; d'Achery, p. 231-235. — Ce traité, tout en accablant Bérenger sous le poids d'un mépris qui paraît en partie mérité, nous donne cependant une haute idée de sa valeur personnelle et du prix que l'Église attachait à le retenir dans son sein. « Lorsque tu as abjuré tes erreurs entre les mains du souverain pontife, lui dit Lanfranc, le pape Nicolas, heureux de ta conversion, en a aussitôt transmis la nouvelle à toutes les villes d'Italie, de France, d'Allemagne, où le bruit de ton hérésie avait pu se répandre; il voulait que les églises qui s'étaient scandalisées de tes écarts, fûssent édifiées de ton retour (d'Achery, p. 233). » C'est que Bérenger n'était pas seulement un hérétique, c'était un hérésiarque. Lanfranc nous parle à chaque page de ses partisans (*tuorum sequacium*, *sequaces tuos*, *tuæ sectæ*, p. 231, col. 1; 235, 1; 236, 1). Cette secte était même si nombreuse, qu'elle se divisait en plusieurs branches. Guitmond d'Aversa, dans son traité *De corporis et sanguinis veritate in Eucharistia* (*Bibliotheca maxima Patrum*, t. XVIII), dont l'abbé Fleury, *Histoire Ecclésiastique*,

Digitized by Google

liv. LXII, n°. 18, a donné une fidèle analyse, reconnaît jusqu'à quatre classes de Bérengariens, auxquelles, d'après l'*Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 235, Durand de Troarn, dans son *Liber de corpore et sanguine Christi contra Berengarium et ejus sectatores* (édit. d'Achery, à la suite des Œuvres de Lanfranc, p. 78), en ajoute une cinquième. — On ne peut supposer, ce serait un fait sans exemple dans l'histoire, qu'une si grande influence sur les esprits n'ait pas eu pour principale cause quelque rare vertu. Bérenger paraît, en effet, avoir réuni à un remarquable génie un caractère noblement trempé. Ce n'est pas un homme d'une nature vulgaire qui aurait inspiré à un ami de saint Bernard, au Vénérable Hildebert, archevêque de Tours, l'épitaphe qu'il inscrivit, élève reconnaissant, sur la tombe de son maître (voyez *Venerabilis Hildeberti opera*, édit. Beaugendre, col. 1323—1324), et dans laquelle nous lisons ces vers :

. . . . . .

Quidquid philosophi, quidquid cecinere poetæ
Ingenio cessit, eloquioque suo.

. . . . . .

Vir sacer et sapiens, cui nomen crescit in horas.

. . . . . .

Nec tumidum fecit multus et altus honor.

. . . . . .

Qui non cessavit inopum fulcire ruinas,
Donec inops dando factus et ipse fuit.

. . . . . .

Quæque vagabatur et pene reliquerat orbem,
Inclusit sacro pectore justitiam.

. . . . . .

Livor eum deflet quem carpserat antea, nec tam
Carpsit et odit eum, quam modo laudat, amat.

. . . . . .

Post obitum secum [cum illo] vivam, secum requiescam ;
Nec fiat melior sors mea sorte sua !

Digitized by Google

– Enfin je lis dans Moréri (*Le grand dictionnaire historique*, t. I, p. 376-377) : « On fait tous les ans un service pour lui dans Saint-Martin de Tours. Toutes les années, au jour de Pâques, on va jeter de l'eau bénite sur sa tombe et chanter le *De profundis ;* lequel étant fini, l'officiant dit à haute voix : Priez pour l'âme de Bérenger ! »

(49) Le livre contre Bérenger emploie le mot *Latinité* dans le sens que je lui donne ici : « Hujus rei testis est tota fere Latinitas, cap. II, édit. d'Achery, p. 232, col. 1, E »; et Lanfranc ne fait que paraphraser ce mot un peu plus bas (cap. XXII, p. 250, col. 1, E), lorsqu'il écrit : « Interroga universos qui latinæ linguæ nostrarumque literarum notitiam perceperunt. » « Exivit fama ejus (Lanfranci) remotissimas Latinitatis plagas », dit de même Guillaume de Malmesbury, *De gestis pontificum anglorum*, dans le *Rerum anglicarum scriptores*, édit. Savile, p. 205, etc. Cf. Ducange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, édit. Henschel. — C'est ainsi évidemment qu'il faut comprendre ce mot dans ce passage de Milon Crispin (*Vie de Lanfranc*, édit. d'Achery, p. 1, col. 1) : « Fuit quidam vir magnus, Italia ortus, quem *Latinitas*, in antiquum scientiæ statum ab eo restituta tota, supremum debito cum amore et honore agnoscit magistrum, nomine Lanfrancus »; mais le savant bénédictin paraît s'être mépris sur sa signification, lorsqu'il a écrit en marge, à côté des lignes que je viens de transcrire, cette note : *Lanfrancus latinæ linguæ restitutor ;* la phrase qui suit : « Ipsa quoque in liberalibus studiis magistra gentium, Græcia, discipulos illius libenter audiebat et admirabatur », que d'Achery semble expliquer de même par cette glose marginale : *et græcæ* [*linguæ*] *non ignarus,*

Digitized by Google

ne peut laisser aucun doute à ce sujet; on voit, par l'opposition qui s'y produit, qu'il s'agit bien ici non des langues grecque et latine, mais des populations chrétiennes parlant ces deux langues. — Ainsi encore cette phrase d'Abailard : « Sed quoniam Platonis scripta in hac arte nondum cognovit Latinitas nostra... (*Ouvrages inédits*, édit. V. Cousin, in-4°., Paris, 1836, p. 206) doit se traduire : « Notre pays latin ne connaît pas encore les écrits de Platon sur cette matière », et non : « Les livres de Platon sur cette matière n'ont pas encore été traduits en latin »; deux sens qui, du reste, dans le passage dont il s'agit, ne diffèrent pas tellement l'un de l'autre, que M. Cousin n'ait pu (Introduction, p. XLIX), tout en comprenant bien la valeur du mot *Latinitas*, en tirer l'induction qu'il en tire (voyez cependant Édélestand Du Méril, *Poésies d'Abailard*, dans le *Journal des savants de Normandie*, in-8°., Caen, 1844, t. I, p. 123), induction toutefois qui aurait plus de force si on entendait la phrase citée plus haut comme l'entendrait, mais à tort, notre seconde traduction. — M. Ampère donne encore de ce mot *Latinitas* (voyez son *Histoire littéraire de la France avant le XIIe. siècle*, 3 vol. in-8°., Paris, 1840, t. III, p. 277, note 2), une explication dont je ne voudrais point partager avec lui la responsabilité; il pense qu'il faut le prendre quelquefois comme un synonyme du mot *savoir* en général. — Pour ce titre de *Liber scintillarum* que porta d'abord le traité *De corpore et sanguine Domini*, voyez l'*Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 279. — Le mot de Bromton que nous avons cité, est emprunté à son *Chronicon*; on le trouvera dans le *Anglicanæ historiæ scriptores decem*, Londres, 1632, p. 952. — Il serait fastidieux de rappeler ici tous les *témoignages* anciens et modernes,

Digitized by Google

qu'on pourrait recueillir sur ce livre : je me contenterai d'en rapporter quelques-uns : « Venusto stilo libellum, dit Orderic Vital (édit. Le Prevost, t. II, p. 211), sacris auctoritatibus ponderosum, et indissolubiliter constantem consequentiis rationum, veræ intelligentiæ astructione de Eucharistia copiosum, facundo sermone luculentum, nec prolixitate tædiosum. » « Lanfrancus etiam papiensis omnibus luculentius et mirabilius librum super hac re contra eum composuit. *Chronica Normanniæ*, ms., ad ann. 1051. » D'autres, tout en admirant le livre de Lanfranc, ne craignent pas de lui préférer celui de Guitmond d'Aversa : « Lanfrancus bene, plene, perfecte; Guitmundus melius, plenius, perfectius, » écrit Pierre-le-Vénérable (voyez Duchesne, *Histoire de tous les cardinaux français*, Paris, 1660, 2 vol. in-f°., t. II, p. 35).—Les protestants, et c'est tout simple, ne le jugent pas aussi favorablement que nos catholiques. Il faut voir comment le traitent les Centuriateurs de Magdebourg (Magdeburgenses, *Ecclesiastica historia*, Bâle, 1567, Undecima centuria, p. 610). — J'ai dit que le *tonantem librum* de Bromton était une grosse hyperbole; M. Ampère me paraît tomber dans l'excès contraire, quand, en jugeant ce traité (voyez *Histoire littéraire de la France avant le XIIe. siècle*, t. III, p. 357), il déclare que « le ton en est sévère et froid. »

Quoi qu'il en soit, Bérenger avait répondu à Lanfranc; cette réponse, *De sacra cœna*, restée inconnue jusqu'au milieu du dernier siècle, a été découverte par Lessing dans la bibliothèque de Brunswick, et publiée en 1834 par Fréd. Vischer. M. Ampère, à qui j'emprunte ces curieux détails, en cite un passage que je crois devoir reproduire : « Sans doute, il faut se servir des autorités sacrées, quand il y a lieu, quoiqu'on ne puisse nier sans

Digitized by Google

absurdité ce fait évident, qu'il est infiniment supérieur de se servir de la raison pour découvrir la vérité (édit. Vischer, p. 100). » Bérenger y glorifie la dialectique, au point d'aller jusqu'à dire que Dieu même a été dialecticien, assertion à l'appui de laquelle il cite plusieurs exemples d'argumentation tirés de l'Évangile. Lanfranc ne méprise point la dialectique ; mais il l'apprécie tout autrement : « Relictis sacris auctoritatibus, dit-il à Bérenger (édit. d'Achery, p. 236, ch. VII), ad dialecticam confugium facis. Et quidem de mysterio fidei auditurus ac responsurus quæ ad rem debeant pertinere, mallem audire ac respondere sacras auctoritates quam dialecticas rationes. Verum contra hæc quoque nostri erit studii respondere, ne ipsius artis inopia me putes in hac tibi parte deesse. Fortasse jactantia quibusdam videbitur et ostentationi magis quam necessitati deputabitur. Sed testis mihi Deus est et conscientia mea, quia in tractatu divinarum litterarum nec proponere, nec ad propositas respondere cuperem dialecticas quæstiones, vel earum solutiones. Et si quando materia disputandi talis est, ut hujus artis regulas (*sic ; l.* regulis) valeat enucleatius explicari, in quantum possum per æquipollentias propositionum tego artem, ne videar magis arte quam veritate sanctorumque Patrum auctoritate confidere. » L'autorité est donc pour Lanfranc ce qu'est la raison pour son adversaire ; il ne supprime pas la libre recherche de la vérité ; mais il lui impose des limites : « Mavult [justus] cœlestibus mysteriis fidem adhibere, ut ad fidei præmia valeat quandocumque pervenire quam fide omissa in comprehendendis iis quæ comprehendi non possunt, supervacue laborare (p. 242, col. 2, B) » ; « Mysterium fidei credi salubriter potest, vestigari utiliter non potest (p. 239,

Digitized by Google

col. 1, E) » ; et M. Ampère est jusqu'à un certain point fondé à dire (p. 362) : « La lutte de Lanfranc et de Bérenger est la lutte de l'autorité et de la liberté, de la tradition et du raisonnement, de la foi et de l'examen ; puissances indestructibles et que nous trouvons perpétuellement aux prises. » Lanfranc, toutefois, n'est pas un saint Bernard ; tandis qu'entre Abailard et Bérenger il y a, au talent près, analogie parfaite.

Je ne veux pas quitter le livre *Sur le corps et le sang de Notre-Seigneur* sans en tirer encore un passage utile à l'histoire du temps. Dans les extraits du livre de Bérenger que cite Lanfranc pour les réfuter, le nom de *Burgonde* n'est prononcé qu'avec mépris (édit. d'Achery, p. 232, col. 1, D; 233, 2, E; 234, 1, B); les Bourguignons d'alors sont pour l'hérésiarque qui sans doute n'était pas seul de son avis, ce que les Béotiens étaient pour l'ancienne Grèce. Lanfranc lui-même semble établir que telle était, sur les habitants de cette province, l'opinion générale, quand il soutient que l'évêque Humbert n'est pas un burgonde, comme le veut Bérenger, mais un lorrain ; et que d'ailleurs (p. 232, col. 1, E, et col. 2, A), quand il le serait, il n'en faudrait rien conclure contre lui, l'esprit de Dieu soufflant où il veut et inspirant qui il veut ; *quum spiritus Domini ubi vult spiret et quem vult aspiret.*

(50) Édit. Giles, p. 299; d'Achery, *Spicilegium*, in-4°., t. IV, p. 227, et in-f°., t. I, p. 442; *Bibliotheca maxima Patrum*, t. XVIII, p. 833. — « Tertium est ut nullam proprietatem habeant »....« Ne quis præsumat aliquid... habere proprium, nullam omnino rem, neque codicem, neque tabulas, neque graphium, sed nihil omnino : quippe quibus nec corpora sua, nec volun-

Digitized by Google

tates licet habere in propria potestate. *Sancti Benedicti Regula*, cap. 33, dans le *Bibliotheca maxima Patrum*, t. IX, p. 647, col. 2, F. » — Citons encore le 4e. précepte : « Quartum est ut prælatis suis in omnibus obediant, nisi forte (quod absit) iis aliquid contra voluntatem Dei præcipiant : tunc enim nullo modo eis in hac re obediendum est; quia, sicut beatus Gregorius ait, malum propter obedientiam numquam fieri debet; bonum vero aliquando intermitti potest. » La Règle de saint Benoît ne suppose point le cas où le Supérieur peut donner un ordre injuste; elle ne suppose que celui où il donnerait un ordre déraisonnable : *si fratri impossibilia injungantur* (cap. 58); dans ce cas-là même, après avoir fait humblement ses observations à celui qui commande, « si Prioris imperium perduraverit, sciat junior ita sibi expedire, et ex charitate confidens de adjutorio Dei obediat. » — Il y a loin de là au *perinde ac cadaver* des Jésuites, qui, s'il fallait l'entendre à la lettre, ce que nous n'oserions affirmer, dégraderait l'obéissance, en lui enlevant tout ce qui la rend noble et belle, c'est-à-dire le sentiment très-vivant du sacrifice que le subordonné fait librement de sa propre volonté à celle de son Supérieur. Réduit aux termes sous lesquels Lanfranc et saint Grégoire le présentent, le précepte de l'obéissance monastique peut fort bien se concilier avec le maintien obligatoire pour l'homme au premier chef de sa personnalité.

(51) Édit. Giles, p. 303-311; d'Achery, p. 379-382. — Ce petit traité est généralement attribué à Lanfranc, quoiqu'en général aussi on le juge peu digne de sa plume : « Libellum de celanda confessione, quem styli disparitas Lanfranco abjudicaret, nisi alia argumenta eum auctorem esse suaderent. Guillaume Cave, *Scriptorum*

Digitized by Google

ecclesiasticorum historia literaria, p. 533. » Cf. l'*Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 292.

(52) « Necnon et *Collationes Patrum*, et instituta et vita eorum, sed et Regula sancti patris nostri Basilii, quid aliud sunt, nisi bene viventium et obedientium monachorum exempla et instrumenta virtutum? *Regula sancti Benedicti*, cap. 73, dans le *Bibliotheca maxima Patrum*, t. IX, p. 654, col. 2, H. » Dans le *Concordia Regularum*, dont le texte est plus soigné et plus correct, la Règle porte seulement ici : « Necnon et Collationes Patrum, sed et Regula sancti patris nostri Basilii, quid amplius sunt, etc., etc., p. 80. » Cf. la même Règle, chapitre XLII, dans le *Bibliotheca maxima Patrum*, p. 649, col. 1, A ; et dans le *Concordia*, p. 754. L'auteur du *Concordia* avait dit, dans sa Préface, p. 10 : qu'en lisant les Règles des anciens Pères, il y avait rencontré des passages où se retrouvaient quelquefois la pensée, quelquefois même les expressions de saint Benoît (verba in quibusdam locis, in quibusdam vero sensum eumdem cognoscerem), et que les moines bénédictins qui refusaient de lire d'autres Règles que celle qu'ils avaient promis d'observer, ignoraient que leur patron l'avait empruntée aux Statuts antérieurs et *veluti ex manipulis unum strenue contraxisse manipulum* (p. 69-70) ; à propos de quoi Ménard compte en note (p. 71), parmi les Pères auxquels saint Benoît a fait des emprunts, saint Pachome, saint Basile, Cassien, etc.—Cf. D. L. Bulteau, *Abrégé de l'histoire de l'ordre de saint Benoît*, 2 vol. in-4°., Paris, 1684, t. I, Avertissement, p. 2.

(53) Voyez la Vie de saint Benoît d'Aniane, qu'on appelle quelquefois le *second saint Benoît* (D. L. Bulteau, *Abrégé de l'histoire de l'ordre de saint Benoît*, t. II, p.

Digitized by Google

358) dans Mabillon, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, t. IX, p. 697. Le biographe y rapporte que saint Benoît d'Aniane avait souvent recours, pour entendre les passages difficiles de la Règle, aux Instituts et aux Conférences de Cassien. — « On voit dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Martin de Séez le ms. sur lequel dom d'Achery a donné les notes de Lanfranc sur Cassien... On lit sur le premier feuillet en caractères antiques : *Decem Collationes Joannis Cassiani*; et en écriture plus nouvelle : *Joannis Cassiani Collationes decem ex correctione Lanfranci.* Ce ms. néanmoins en contient XVII..... Sur la XVII et dernière, on lit : *Ab hoc loco ad finem Collationis, in quibusdam codicibus, plures hæreticorum sententiæ reperiuntur insertæ, docentes mendacium non esse peccatum*; et vers la fin de cette Conférence on voit ces paroles : *Lanfrancus huc usque correxi.* Ces notes toutes marginales sont de la même main que le texte, d'où l'on doit conclure que si elles sont de celle de Lanfranc, tout le ms. doit en être. Nous devons au R. dom Boudier, abbé de Saint-Martin, la liberté d'avoir eu ce ms. sous les yeux et d'y avoir fait ces remarques, qui peuvent rectifier quelques inexactitudes de l'imprimé. Trigan, *Histoire ecclésiastique de la province de Normandie*, t. III, p. 323, en note. » Ce ms. est maintenant à la bibliothèque publique d'Alençon. Voyez Ravaisson, *Rapports sur les bibliothèques des départements de l'Ouest*, p. 259. — Dans un passage des *Constitutions pour les religieuses de l'abbaye du Paraclet* que Dom Gervaise (*Vie d'Abailard*, t. II, p. 225; cf. l'*Histoire littéraire de la France*, t. XII, p. 641-642) attribue à Héloïse, on lit au § XI : « Nous allons après cela au réfectoire boire une fois, sans rien manger. C'est la se-

Digitized by Google

mainière qui bénit la boisson : ce qui étant fait, nous allons entendre la lecture des Collations de Cassien... *Vie d'Abailard*, II, 264-265. » Dom Gervaise accompagne ces lignes de la note qui suit : « Le verre d'eau qu'on buvait alors s'appelait les *biberés* et a été nommé depuis la *collation*, à cause qu'il se prenait immédiatement avant d'aller à la lecture des Collations de Cassien ; cela s'observait ainsi dans tous les monastères d'hommes et de filles, et encore plus de cent ans après le XIIe. siècle, toutes les fois qu'on jeûnait. Dans la suite on y a ajouté un morceau de pain ; mais il fallait chaque jour en demander la permission au Supérieur, ce qui s'observe encore aujourd'hui à Saint-Victor. Lorsqu'on est arrivé au réfectoire, le religieux qui sert vient se mettre à genoux devant le Supérieur et dit tout haut : *Detur, si placet, fratribus tantisper panis, ne noceat potus ;* et le Supérieur répond : *Detur.* Il faut remarquer néanmoins que dans les jeûnes d'église, il n'y avait point de biberés, parce que la réfection se faisait après le soleil couché ; et au sortir du réfectoire, on allait à la lecture des Collations de Cassien. Les séculiers poussaient le jeûne ecclésiastique aussi loin. Dans la suite ayant vu que les religieux, dans les jeûnes de Règle, faisaient une légère collation, ils ont usurpé cette indulgence dans les jeûnes d'église, et les religieux ensuite ont imité les séculiers. » Cf. Ducange, v°. COLLATIO, 2.

(54) Voyez le d. Giles, t. II, Préface, p. VI, et Thomas Wright, *Biographia britannica literaria*, Anglo-norman period, p. 30. Le célèbre écrivain accuse ici un peu durement les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, d'avoir émis l'étrange assertion (the strange statement) que l'*Elucidarium* n'est rien autre chose que le *Commentaire sur les Épîtres de saint Paul* sous un

Digitized by Google

autre nom. Mais nous craignons que M. Wright ne se soit mépris lui-même. L'*Histoire littéraire* (t. VIII, p. 297) assure que le titre d'*Elucidarium* a été donné par quelques mss. au Commentaire sur saint Paul, et pense que ce titre a induit en erreur quelques critiques qui en ont fait un *Elucidarium rerum* que Lanfranc n'a pas écrit. Tout cela peut être. Le seul tort de dom Rivet ici serait de n'avoir pas mentionné cet autre *Elucidarium* que M. Wright attribue sans hésiter à Lanfranc. L'*Histoire littéraire* d'ailleurs connaissait bien ce dernier ouvrage, sur lequel on la consultera utilement (voyez t. IX, p. 443 et 452; et t. XII, p. 167).

(55) « Divers mss. des bibliothèques d'Angleterre présentent sous le nom de saint Anselme un opuscule intitulé *Elucidarium*, c'est-à-dire Éclaircissement, qui est une somme abrégée de théologie par demandes et par réponses en trois livres.... Il porte dans un ms. le nom du B. Lanfranc, et dans un autre on a marqué qu'il peut appartenir à Guillaume de Coventry. *Histoire littéraire de la France*, t. IX, p. 443. » On l'a encore attribué à Honoré d'Autun, à Guibert de Nogent, à Abailard, et même à saint Augustin (Ibid., t. XII, p. 167). Le plus sûr jusqu'à nouvel ordre est d'en faire honneur, avec un ms. de l'abbaye de Corbie, cité par Gerberon (Œuvres de saint Anselme, p. 683, col. 1), à un certain religieux, *a quodam religioso.*

(56) « Sæpius rogato a condiscipulis quasdam quæstiunculas enodare, importunitati illorum non fuit facultas negando obviare..... Nomen autem meum ideo volui silentio contegi, ne invidia tabescens juberet utile opus contemnendo negligi. *Elucidarium*, Præfatio, dans saint Anselme, édit. Gerberon, p. 457, et dans Lanfranc, édit. Giles, t. II, p. 200. »

Digitized by Google

(57) Voici quelques-unes de ces considérations. Nous avons vu plus haut (p. 87-88) comment Lanfranc reproche en quelque sorte à saint Paul de n'avoir pas suffisamment légitimé, à propos d'Ésaü et de Jacob, le dogme de la prédestination ; ici (liv. II, c. 9), l'auteur cite précisément, à propos de la prédestination, la phrase célèbre : *Esaü odio habui, Jacob autem dilexi;* et il la cite sans observation aucune, sans la moindre réclamation. — Il y a çà et là, dans ce sommaire, des termes qui sentent singulièrement le barbare et que nous ne trouvons pas dans les œuvres authentiques de notre écrivain ; ceux-ci par exemple : *deliciabuntur*, *amaricabuntur*, *sublimabuntur*, *angustiabuntur* (liv. III, ch. 21). — Je n'y vois nulle part au contraire de ces jeux de mots, dont les véritables écrits de Lanfranc surabondent (voyez *supra*, p. 97), etc., etc.

(58) Voyez l'*Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 297. — Mais est-il réellement question d'un livre sur le droit dans le passage de Milon Crispin : « Sententias depromere [*alias* promere] sapuit, quas gratanter jurisperiti aut judices vel prætores civitatis acceptabant. *Vie de Lanfranc*, ch. V, édit. d'Achery, p. 6, col. 2, C », que répète mot pour mot Orderic Vital, liv. IV, édit. Le Prevost, t. II, p. 209 ? Ou bien ne faut-il y voir que des avis donnés de vive voix aux magistrats de son pays ? Ce qui semblerait prouver qu'il s'agit bien ici d'un livre, c'est cet autre passage d'Orderic Vital (p. 301), où *promere* est visiblement pris dans le sens de *composer* : « Tandem ego... Normannorum gesta et eventus Normannis promere scripto sum conatus », quoique le mot *scripto* que l'auteur ajoute au verbe dans cette phrase, comme pour en déterminer la valeur, pourrait prouver

Digitized by Google

aussi que par lui-même ce verbe n'exprime que l'idée indéterminée d'*émettre*.

(59) « Dicitur etiam idem Lanfrancus scripsisse in Psalmos David et in Epistolas sancti Pauli. Bellarmin, *De scriptoribus ecclesiasticis*, Lyon, 1675, p. 266 ». Cf. l'*Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 294, et Fabricius, *Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis*, etc. —Pour les deux autres Commentaires indiqués dans notre texte, voyez Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. XXI, p. 33.

(60) Pour le premier de ces deux traités, voyez les Centuriateurs de Magdebourg, *Ecclesiastica historia*, Bâle, 1559-74, 8 vol. in-fol., Centuria XI, cap. 10; Ceillier, t. XXI, p. 33, qui y renvoie; et l'*Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 302 :— pour le second, le P. Martin, dans son précieux livre : *Athenæ Normannorum veteres ac recentes, seu syllabus auctorum qui oriundi a Normannia aut qui Normanniæ convenienter inserti quotquot datum fuit colligere.* F. F. M. M. C. (Frater Franciscus Martinus minorita cadomensis) Anno christiano, 1729, ms. in-fol. appartenant à la bibliothèque publique de Caen, p. 295: « Si creditur, dit-il, Matthæo westmonasteriensi, scripsit Lanfrancus *De tentatione.* »

(61) Voyez l'*Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 295-296. Cf., pour les écrits de Lanfranc, d'Achery, p. 41, col. 1, note *e.* —L'*Histoire littéraire* lui attribue encore (t. VIII, p. 295) « divers réglements, qui lui appartiennent plus qu'à tout autre, comme ayant présidé aux conciles où ils furent faits. Les principaux entre ceux qu'on a eu soin de nous conserver, sont ceux du concile de Londres, tenu en 1075 (Collection des conciles, t. X, p. 346-350). » On les trouvera dans la *Vie de Lanfranc*, édit. d'Achery, p. 13.

Digitized by Google

(62) « Splenduit igitur temporibus nostris Lanfrancus archiepiscopus vir philosophus, vir perspicuus... Henricus huntindoniensis, *Epistola ad Walterum de mundi contemptu, sive de episcopis et viris illustribus sui temporis*, dans le *Anglia sacra*, t. II, p. 700. »

(63) « In septem liberalibus artibus mirabiliter eruditus. *Chronicon beccense*, édit. d'Achery, dans les *Œuvres* de Lanfranc, Appendice, p. 2. » — Pour ces sept arts libéraux voyez *supra*, p. 474, note 9, où il faudrait peut-être substituer au nom de Beda (cf. Th. Wrigth, *Biographia britannica literaria*, Anglo-normand period, p. 175) celui de Guillaume de Conches à qui quelques critiques attribuent les *Éléments de philosophie*. — Philon le Juif semble être le premier qui ait résumé la science antique sous les six noms : grammaire, rhétorique, logique, musique, astronomie et géométrie (voyez dans ses *Œuvres complètes*, édit. Adrien Turnebe et David Hœschel, Francfort, in-fol. 1691, le traité *De congressu quærendæ eruditionis gratia*, p. 425 et suiv.), auxquels d'après Martianus Capella, *De nuptiis philologiæ et Mercurii*, le moyen-âge en ajoute un septième, celui d'arithmétique. — On ne sait pas généralement qu'à ces sept arts libéraux on opposait sept arts illibéraux ou mécaniques, savoir : l'agriculture, la chasse, la guerre, l'architecture, la chirurgie, l'art des tisserands et l'art des pilotes. Lamothe Le Vayer, *De l'instruction de Monseigneur le Dauphin*, ouvrage qu'on trouve généralement dans le premier volume des Œuvres complètes de l'auteur.

(64) Voyez *supra*, p. 42, note 28. — Il enseigna même d'une manière toute spéciale la dialectique : « Publicas scholas de dialectica professus est. Guillaume de

Digitized by Google

Malmesbury, *De gestis pontificum anglorum*, dans le *Rerum anglicarum scriptores*, lib. I, p. 205. »

(65) « A Lanfranco scholastica theologia dicebatur Lanfrancana. Le P. Martin, *Athenæ Normannorum*, ms. p. 296.

(66) Cette nécessité du progrès, au moins dans la sphère de la vie pratique, est bien nettement marquée dans Marbode, lettre V, édit. Beaugendre, col. 1399 : « Talis est enim nostræ mortalitatis conditio, ut eumdem statum diu servare non possit, ibi deficere statim incipiens, ubi proficere velle desierit. Quapropter sic tibi quotidie vivendum est, tanquam ipsa die primum inceperis, id est, ut nihil te promovisse credas, dum restat aliquid commonendum (*sic*). » Cf. plus haut, p. 77-78.

(67) « Lanfranco... viro undecunque doctissimo, omnium liberalium artium, divinarumque ac secularium literarum scientia peritissimo... Roger de Hoveden, *Annalium* pars prior, dans le *Rerum anglicarum scriptores*, édit. Savile, p. 453. » Cf. Eadmer, *Historia novorum*, lib. I, édit. Gerberon, p. 30; Stephanus Birchingtonus, *Vitæ archiepiscoporum cantuariensium*, dans le *Anglia sacra*, t. I, p. 6; Radulphus de Diceto, *De archiepiscopis cantuariensibus*, *Ibid.*, t. II, p. 684, etc.

(68) « Per multos, id est, inter multos. Ut Virgilius, *Via secta per ambas ;* id est, inter ambas. Édit. d'Achery, p. 196, note 2; Giles, t. II, p. 124 ». — « Sapientiam vocat (sanctus Paulus) quadruvium [*en marge* quadrivium], et maxime libros platonicos, speciem nomine generis designans. D'Achery, p. 46, note 1; Giles, t. II, p. 44. » — « Principes hic vocat egregios philosophos, a quibus et per quos philosophia inventa est. Quo nomine in sæ-

Digitized by Google

cularibus etiam litteris censentur, ut Cicero in Topicis: *Utriusque*, inquit, *princeps*, *ut mihi videtur*, *Aristoteles fuit*. D'Achery, p. 46, note 4; Giles, t. II, p. 44 ». — « *Cretenses semper mendaces* : Tales esse eos confirmat auctor Epimenides poeta gentilis. D'Achery, p. 201, note 11; Giles, t. II, p. 127 ».

(69) Il cite le *Moralia* de saint Grégoire, dans son *Commentaire sur les Épîtres de saint Paul*, édit. d'Achery, p. 210, note 33; Giles, t. 11, p. 132. — Il nomme Prudence, aux hymnes duquel il renvoie, mais seulement dans une de ces gloses qu'il mêle au texte : « loquentes vobismetipsis in psalmis [dit saint Paul; Lanfranc ajoute : *David*] et hymnis [*ut Prudentii*]; d'Achery, p. 149 ». Nous ne pouvons ici renvoyer au d. Giles qui, ayant dans son édition supprimé le texte de saint Paul, a aussi supprimé les gloses perpétuelles que Lanfranc y intercale. — Pour le reproche que lui fait Bérenger, voyez *supra*, p. 64.

(70) « Evangelium est bona annuntiatio. D'Achery, p. 120, note 12; Giles, t. II, p. 85 ». — « *Catholicum* enim græce, *commune* vel *universale* dicitur latine. D'Achery, p. 200, note 5; Giles, t. II, p. 127 ». — « Anthropomorphitæ dicti, pro eo quod simplicitate rustica Deum habere humana membra quæ in divinis libris scripta sunt, arbitrantur; ἄνθρωπος enim græce, latine *homo* interpretatur. D'Achery, p. 252; Giles, t. II, p. 301 ». — « ... Panem qui de cœlo descendit et dat vitam mundo; panem quem Ambrosius et Augustinus eisdem verbis vocant *epiusion*, id est *supersubstantialem*, quia caro Christi omnibus creatis substantiis major existit. D'Achery, p. 237, col. 2; Giles, t. II, p. 163 ». — Les élèves de Lanfranc aiment du reste, comme lui, à donner

Digitized by Google

l'étymologie grecque des mots latins qu'ils emploient ; mais ils ne mettent pas toujours dans l'usage de leur science autant de sobriété et de bon goût que leur maître. En voici un, par exemple, Ameline de Vérulam, prieur de Saint-Alban, qui, dans un livre *De monachatu*, écrit : « *Monachus* componitur ex *monos* græco et *custos* quod est latinum ; custos enim est unius excellentis rei, id est animæ ». Voyez cette pièce curieuse dans Martene, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. V, col. 1453 et suiv.

(71) *Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 300. Dom Rivet cite à l'appui de son assertion ce passage d'Osberne, *Vita sancti Elphegi*, dans le *Anglia sacra*, t. II, p. 122 : *invictissimo totius latinitatis magistro Lanfranco archiepiscopo*, où il faut entendre le mot *Latinitas* non pas de la langue latine, mais de cette partie de la chrétienté qui la parlait (voyez *supra*, p. 129, note 49) ; les autres textes qu'il invoque après Mabillon, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, t. IX, p. 349, n°. 10, ne prouvent pas davantage. — Pour cette confusion des pronoms *suus* et *ejus*, voyez le *Commentaire sur les Épîtres de saint Paul*, édit. d'Achery, p. 213, note 18, et p. 218, note 9 ; édit. Giles, t. II, p. 134, et 138, etc., etc.

(72) Voyez, pour la première de ces citations, d'Achery, p. 301, col. 2, B; Giles, t. I, p. 23 ; — pour la seconde, d'Achery, p. 308, col. 1, E, où il faut ajouter le nom *superbiam* après l'adjectif *temerariam* ; Giles, t. I, p. 38;—pour la troisième, d'Achery, p. 322, col. 1, D; Giles, t. I, p. 68.

(73) « .... Cela ne signifie-t-il point que les mss. du traité de Boëce furent apportés par des Lombards ... ? Par les Lombards enfin ne faut-il pas entendre Lanfranc,

Digitized by Google

qui vint de Lombardie en Normandie et qui enseigna à Avranches vers le milieu du XIe. siècle ? Et ne serait-ce pas un indice que c'est à lui et à ceux qui l'accompagnèrent ou le suivirent, que le Mont-St.-Michel fut redevable d'une partie de ces antiques mss. qu'Avranches possède aujourd'hui. Ravaisson, *Rapports sur les bibliothèques des départements de l'Ouest*, p. 117. » — Il ne faut pas oublier toutefois que Robert, abbé du Mont-St.-Michel depuis 1154 jusqu'en 1186 avait fait présent au monastère de 120 volumes, selon le *Neustria pia*, p. 389; et que deux siècles après (*Ibid.*, p. 392), Pierre Le Roy augmenta encore d'une manière notable la collection d'ouvrages de tout genre qu'il y trouva. — Enfin la Chronique de Fontenelle porte (voyez l'abbé Desroches, *Histoire du Mont-St.-Michel*, t. I, p. 139) que, sous le duc Richard, un religieux, d'une famille distinguée, appelé Mainard, et qui avait enrichi le monastère de Fontenelle auquel il appartenait, de livres, de chartes et d'ornements précieux, fut tiré de sa communauté et placé à la tête du Mont-St.-Michel où il porta son goût pour la lecture, l'écriture, le calcul, et l'étude des sciences divines et humaines; et il est à présumer que le savant abbé ne fut pas étranger non plus à la formation de l'antique bibliothèque, dont cependant Lanfranc put bien être aussi un des fondateurs. — Cf. De Gerville, *Recherches sur le Mont-St.-Michel*, dans les *Mémoires de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. IV, p. 23; et *Ibid.*, t. XI, p. 70, Desroches, *Notice sur les mss. de la bibl. d'Avranches.*

(74) « Effulsit, eo magistro, obedientiæ coactu, philosophicarum ac divinarum litterarum bibliotheca, nodos quæstionum in utraque solvere potentissimo. Milon Crispin, *Vie de Lanfranc*, édit. d'Achery, p. 8, col. 1, B. »

Digitized by Google

« Un manuscrit de la bibliothèque d'Avranches nous a conservé la liste des livres que possédait l'abbaye du Bec vers le milieu du XIIe. siècle : *Tituli librorum beccensis almarii.* Il résulte de ce curieux document, publié par M. Ravaisson, dans ses Rapports à M. le Ministre de l'Instruction publique (Paris, 1841, p. 309), que la bibliothèque de l'école du Bec se composait alors d'environ 160 volumes manuscrits, dont les ouvrages des Pères et des Docteurs de l'Église occupaient plus de la moitié. Les gloses et les commentaires sur l'Écriture Sainte, la scholastique du moyen-âge entraient pour une bien forte part dans l'autre moitié et ne laissaient qu'une place fort restreinte pour l'histoire ancienne et moderne, sacrée et profane. En 1164, le chiffre de ces volumes se trouva presque doublé par l'adjonction de 113 autres, que Philippe-de-Harcourt, évêque de Bayeux, légua à l'abbaye, en emportant dans la tombe le regret de n'avoir pu y aller finir ses jours. Les belles-lettres, le droit romain et surtout les écrits de Cicéron occupent une plus grande place dans cette collection supplémentaire ; mais on remarque avec surprise dans toutes les deux l'absence de presque tous les poëtes et surtout de Virgile, dont les ouvrages étaient pourtant si familiers aux beaux esprits du moyen-âge. C'est une lacune dont on a particulièrement peine à se rendre compte, quand on se rappelle que les deux fondateurs de l'école du Bec, nés l'un à Pavie, l'autre à Aoste, pouvaient glorifier d'être les compatriotes du Cygne de Mantoue. Aug. Le Prevost, *Notes pour servir à la topographie et à l'histoire des communes du département de l'Eure au moyen-âge*, v^o^. Le Bec. » Robert Du Mont constate, dans son Appendice à la Chronique de Sigebert (voyez l'abbé De La Rue,

Digitized by Google

Mémoire sur la valeur et le prix des livres dans la Basse-Normandie depuis le XIe. siècle jusqu'au XVe., *et sur les anciennes bibliothèques de la ville de Caen*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XII, p. 356), la donation de 140 volumes faite à l'abbaye du Bec par Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux, dans le XIIe. siècle. — Pour la bibliothèque de Saint-Étienne de Caen fondée par Lanfranc et qui s'augmenta de siècle en siècle jusqu'en 1562 où elle fut pillée par les protestants, voyez l'abbé De La Rue, l. l., p. 360-361. — Lanfranc ayant relevé l'église de Cantorbéry, la combla de ses faveurs; « pretioso insuper ornamento librorum istam ecclesiam apprime honestavit. *Dies obituales archiepiscoporum cantuariensium ex martyrologio et obituario ecclesiæ cantuariensis*, dans le *Anglia sacra*, t. I, p. 55 ». Cette note change en certitude la probabilité à laquelle mon texte s'en était tenu.

(75) La transcription des livres, l'imprimerie du temps, était recommandée dans la plupart des monastères par la Règle même. Au XIe. et au XIIe. siècles, cet usage est répandu partout, mais principalement parmi les Bénédictins (*Histoire littéraire de la France*, t. IX, p. 123 et suiv.). Il serait fastidieux de citer ou seulement d'indiquer les innombrables documents qu'on rencontre dans les chroniqueurs sur cet utile exercice; nous nous contenterons d'un court extrait qui nous révèle une fondation pieuse faite à cette intention, et au succès de laquelle Lanfranc d'ailleurs contribue : « Inter cætera contulit quidam Nobilis, armis strenuus, natione Neuster, huic ecclesiæ (sancti Albani) tempore et persuasu hujus abbatis Pauli duas partes decimarum de suo dominio in

Digitized by Google

villa de Hatfield, quæ cessit ei in sortem distributionis. Et assignavit (sic volente abbate Paulo, scripturarum amatore) ad volumina ecclesiæ necessaria facienda..... Ibique fecit abbas ab electis et procul quæsitis scriptoribus scribi nobilia volumina ecclesiæ necessaria ..... Libros præelectos scribi fecit Lanfranco exemplaria ministrante. Dedit igitur huic ecclesiæ viginti octo volumina notabilia. Mathieu Paris, *Vitæ viginti trium abbatum sancti Albani*, édit. G. Wats, Supplément, p. 32. » — Quant aux livres copiés par Lanfranc lui-même, on cite, outre les Conférences de Cassien (voyez *supra*, p. 136, note 53) l'*Hexameron*, l'*Apologie de David* et le *Traité des sacrements* de saint Ambroise, copies que possédait dans le siècle dernier (*Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 287) l'église de Saint-Vincent du Mans. — Nous aurions encore sa signature, s'il eût été d'usage de signer à son époque, sur quelques chartes où l'on peut au moins voir la forme de la croix à peu près carrée, qu'il y marqua au-dessous de son nom écrit par le greffier, et entr'autres sur deux chartes de fondation, l'une de l'abbaye de St^e.-Trinité de Caen, conservée aux archives de la préfecture du Calvados, Carton St.-Étienne et St^e.-Trinité; l'autre de l'abbaye de Lessay, conservée aux archives de la préfecture de la Manche, et dont le savant M. Dubosc a bien voulu nous envoyer, pour la partie qui pouvait nous intéresser, un calque fait à notre intention. Ajoutons à ces deux documents la charte de fondation de l'abbaye de Lire conservée aux archives de l'Eure, qui porte aussi le nom de notre archevêque. Cette signature présente ici un caractère singulier, quoiqu'il ne soit pas sans exemple (Voyez le *Cartulaire de l'abbaye de St.-Bertin*, 1 vol. in-4°., Paris, 1841, édit. Guérard, p. 331 et 333).

Digitized by Google

Le nom de Lanfranc s'y lit entre deux cercles concentriques faits à la main, lesquels cercles sont surmontés d'un cordon également tracé à la plume auquel ils sont comme suspendus. On reconnaît ici une image du sceau et du lac usités en pareille circonstance. Cette image a-t-elle été grossièrement figurée par Lanfranc lui-même qui n'aurait pas eu alors son cachet à sa disposition? c'est ce que doivent admettre, je le suppose, ceux qui croient cette pièce originale. Pour moi, sur cet unique détail (que du reste je ne connais que par un dessin fait de mémoire et dont par conséquent l'exactitude ne m'est pas suffisamment garantie), je serais porté à penser que nous n'avons là qu'une copie de la véritable charte de fondation, et par suite de la signature de Lanfranc.

(76) « ..... Ad posterum una sola littera numerum peccatorum excessit, contra quam dæmonum conatus nullum objicere peccatum prævaluit. Clementia itaque judicis fratri pepercit, animamque ad proprium corpus reverti præcepit, spatiumque corrigendi vitam suam benigniter concessit. Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, édit. Le Prevost, lib. III, t. II, p. 49 ». M. Couppey avait déjà cité cette anecdote (voyez *Extrait d'une suite de mémoires sur l'état des sciences et des lettres en Normandie dans les XIe. et XIIe. siècles*, parmi les *Mémoires de la Société académique de Cherbourg*, année 1833, p. 31), que je retrouve dans les *Curiosités bibliographiques* de Ludovic Lalanne, in-12, Paris 1845, p. 33. — « Les livres que nous copions, disent les statuts de Guy II, prieur des Chartreux, deviennent autant de prôneurs de la vérité. Nous espérons que Dieu nous récompensera et pour tous les hommes que ces livres auront délivrés de l'erreur, et pour ceux qu'ils auront affermis dans la vé-

Digitized by Google

rité catholique ». — Et Alcuin avait fait graver, dans le *scriptorium* des copistes qu'il dirigeait, une inscription qui se terminait par ces deux vers :

Est decus egregium sacrorum scribere libros,
Nec mercede sua scriptor et ipse caret.

(77) « De même qu'à la renaissance les soins donnés aux premières éditions des chefs-d'œuvre de l'antiquité, à la correction, à l'exactitude du texte, ont rendu aux lettres un immense service; de même, au IXe. siècle, cette philologie des mss. a été précieuse et le soin si minutieux que des hommes comme Alcuin ont pris de les transmettre et de les conserver dans leur intégrité est digne de nos respects. Ampère, *Histoire littéraire de la France avant le XIIe. siècle*, t. III, p. 75. » Il faut remercier et Alcuin, et Lanfranc, et une foule d'autres personnages distingués, d'avoir fait, à une époque où ce travail était si rude, le métier d'éditeurs. Il faut les en remercier sans réserve et avec tout le pays latin : « Qua de causa, merito illum Latinitas cum honore et amore veneratur magistrum. Milon Crispin, p. 15, col. 1, D, E ». Voyez encore et Mathieu Paris, ad ann. 1089, et Mathieu de Westminster ad ann. eumdem. — Mais sur quel fondement Édouard Brown appuie-t-il donc l'accusation qu'à ce propos il a osé élever le premier contre Lanfranc, dans les *Fasciculi rerum expetendarum et fugiendarum* d'Orthninus Gratius, Londres, 1690, 2 vol. in-fol., Préface, p. 33 ? Warthon (*Anglia sacra*, t. I, p. 55, note 2) va nous le dire : A la marge du *Textus Roffensis*, le R. Mathieu Parker avait écrit : « Lanfrancus... quia Scripturæ scriptorum vitio erant nimium corruptæ, omnes tam veteris quam novi testamenti libros,

Digitized by Google

necnon etiam scripta sanctorum Patrum secundum orthodoxam fidem studuit corrigere ». « Hinc, ajoute le savant éditeur, a Lanfranco *vitiata*, *adulterata*, *abrasa*, priscorum scriptorum monumenta Præfator suspicatur ». L'erreur dans laquelle est tombé à ce même propos M. Augustin Thierry est beaucoup plus grave encore. « Lanfranc, dit-il (*Histoire de la conquête d'Angleterre*, t. II, liv. V, ann. 1071 à 1072), malgré sa renommée de vertu et de science, encourut, dans son temps, le reproche d'avoir falsifié les Livres Saints. » Et où sont les textes qui ont fourni à l'éloquent historien les bases de cette allégation ? Il faut bien le dire : M. A. Thierry cite en note, comme autorité, une demi-phrase (*quæ rudis simplicitas anglicana corruperat ab antiquo*) qu'il emprunte à la note de Wharton ci-dessus mentionnée, et qui, dans le passage d'où il la tire, signifie précisément tout le contraire de ce qu'en l'isolant il lui fait signifier : voici ce passage : « Lanfrancus archiepiscopus libros, quos rudis simplicitas anglicana corruperat ab antiquo, diligenter sane correxit ; quorum corroboratione [*alias* correctione] se gaudet Ecclesia communiri : » c'est-à-dire : « L'archevêque Lanfranc corrigea avec un grand soin les textes [sacrés], que l'ignorance d[illegible]istes anglais avait dès long-temps corrompus ; et l'É[illegible] se félicite d'avoir aujourd'hui, grâce à lui, ces s[illegible]ivres dans toute leur pureté ». Et c'est dans cet élog[illegible] si formel et si bien mérité d'ailleurs, qu'on a pu voir une accusation et un reproche ! M. Chéruel a été blessé, lui aussi, dans sa conscience d'historien, de l'assertion de M. A. Thierry ; il s'en étonne : « Miror equidem, dit-il, et doctissimus historicus qui Lanfrancum asserit XI° sæculo vituperatum fuisse utpote qui scripturas adulteraret, non videtur certo

Digitized by Google

testimonio allegata confirmare. *Normanniæ nova Chronica*, note ad ann. 1042 ». Nous venons de montrer quels sont ces témoignages que M. Chéruel a bien raison de trouver insuffisants! — Ainsi, deux siècles auparavant, Charlemagne avait fait corriger partout, dans son empire, par des chantres habiles qu'il avait amenés de Rome dans ce but, les livres d'antiennes que l'ignorance ou le caprice des copistes avaient altérés : « Correcti sunt ergo antiphonarii Francorum, quos unusquisque pro arbitrio suo vitiaverat, addens, vel minuens. Monachus Engolismensis, *Vita Caroli Magni*, ad ann. 787, dans Dom Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. V, p. 185. »

(78) « Paucissima de multis me dixisse sufficiat, ut lectores tuarum atque mearum sententiarum perspicaciter agnoscant, qua fraude fingis non inventa; qua astutia depravas inventa; qua pervicacia in aliud detorquere conaris quæcumque relinquis illæsa. *Liber de corpore et sanguine Domini*, cap. IX, édit. d'Achery, p. 238, col. 2, C; Giles, t. II, p. 165. — « MM. Arnauld et Nicole ont repoussé une autre calomnie, qui attaquait encore la sincérité et la droiture de notre prélat, comme ayant été capable d'avancer des choses fausses dans son Traité contre Bérenger. Ces grands hommes montrent fort bien (*De la perpétuité de la foi*, t. I, liv. II, ch. 2) que Lanfranc était un personnage trop sincère pour user d'un si odieux moyen dans une cause, où il avait d'ailleurs tant d'avantages réels; qu'à la vérité il a pu se tromper dans quelques passages sur la foi des manuscrits; mais ce serait une injustice de le soupçonner d'avoir à dessein altéré la vérité dans des choses publiques. *Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 288. »

Digitized by Google

ADDENDA ET EMENDANDA.

Nous avons, à la page 11, inscrit Jean d'Avranches au nombre des disciples que Lanfranc put avoir dans cette ville où il enseigna un moment. Nous ne croyons plus aujourd'hui cette assertion soutenable; aucun texte ne l'appuie, et celui qui le premier l'a émise a été très-probablement induit en erreur par le surnom *d'Avranches* qui ne s'attacha que beaucoup plus tard au nom de Jean. Le grand coupable d'ailleurs, si coupable il y a, c'est un écrivain dont la parole n'est pas sans autorité dans l'histoire : « Lanfrancus igitur vel erectam invenit scholam (à Avranches), vel, ut eam erigeret, ab episcopo vel a duce admissus est. In hujus magistri discipulis libenter ponerem Joannem Radulphi comitis filium, qui anno MLXI abrincensis ecclesiæ gubernacula suscepit. Launoy, *De scholis celebrioribus*, cap. XLI, dans les *Œuvres complètes*, t. IV, 1re. part., p. 46. »

Ajoutez à la note 7, p. 42 : Une vue de l'abbaye du Bec, comme elle était en 1677, se trouve, en face de la page 52 du riche et bel ouvrage intitulé : *The record of the house of Gournay*, compiled from original documents by Daniel Gurney, London, in-4°., 1848. Voyez enfin quelques lignes mélancoliques sur les restes de ce monument, écrites, en 1840, par M. Ampère, *Histoire littéraire de la France avant le XIIe. siècle*, t. III, p. 365.

A la note 29, p. 51, ajoutez : Les évêques même, selon d'autres, ne voulaient pas recevoir leur consécration de sa main. « Vitabant a Stigando, qui tunc archiepiscopatui Doroberniæ (Cantorbéry) præsidebat, ordinari,

Digitized by Google

quia illum noverant non canonice pallium suscepisse. Roger de Hoveden, *Annales*, 1re. part., dans le *Rerum anglicarum scriptores*, édit. Savile, p. 453.

A la note 30, p. 119, après la parenthèse (*Anglia sacra*, etc.), ajoutez : En voici un extrait. « Henricus, Prior a Lanfranco archiepiscopo post restauratam ecclesiam institutus, præfecturam tenuit usque ad Anselmi tempora, in quo successor illi datus est, teste Eadmero, *Hist. nov.*, lib. V, p. 108. Abbatem prius cadomensem fuisse vult Somnerus, errore manifesto.... Addit Somnerus ex Raynerio Henricum abbatem Belli circa annum MCIV factum esse. Ex cujus fide id retulerit Raynerius, mihi incompertum est. Res tamen veri non est absimilis. Henricus enim in Obituario cantuariensi locum non habet; quod quidem, si in prioratu decessisset, vix fieri potuisse credendum est. » La Chronique de l'abbaye de la Bataille que doit bientôt publier M. Lower, jettera peut-être quelque lumière sur cette dernière question.

Ajoutez à la note 31, p. 120 : Lanfranc ne faisait donc, lorsqu'il modifiait sur quelques points les Règles établies dans son Ordre, que suivre les conseils et l'exemple de ses devanciers. A leur tour, ceux qui adoptèrent les Statuts de l'archevêque de Cantorbéry, y introduisirent les changements que semblait réclamer l'état des monastères auxquels ils les imposaient. C'est ce qu'on nous apprend entr'autres de Paul (voyez *supra*, p. 46, note 15), abbé de Saint-Alban : « Attulerat namque secum Consuetudines Lanfranci, et Statuta monastica a Domino Papa merito approbata conscripta..... et in ecclesia sancti Albani, eliminatis antiquis reprobandis, constituit observari. Mathieu Paris, *Vitæ viginti trium abbatum sancti Albani*, édit. Guillaume Wats, Paris, 1644, in-fol., dans

Digitized by Google

le Supplément, p. 31 et 32 ». Ce passage suffit pour démontrer, ce que l'*Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 290, ne donne que comme une conjecture, à savoir : « que ces Statuts auront souffert, dans la suite des temps, divers changements, altérations et même des additions considérables. Peut-être l'abbé Paul fut-il un des premiers qui toucha à ce recueil ; ce qui en fait naître la pensée, est que Mathieu Paris en un endroit de son Histoire, p. 53, qualifie ces Statuts les Coutumes de Paul, quoiqu'il puisse ne s'être exprimé de la sorte, qu'à raison de ce que cet abbé les avait établis dans son monastère. » Dans tous les cas, « il paraît, suivant le même historien (p. 289), que l'exemplaire des Statuts de Lanfranc qu'on lui envoya ou qu'il apporta avec lui, car Mathieu Paris dit l'un et l'autre (p. 49 et 52), était écrit de la propre main du laborieux archevêque. On le conservait précieusement à Saint-Alban, où saint Anselme, alors archevêque de Cantorbéry, l'ayant vu, y ajouta son approbation. »

Au trait d'humilité que j'ai cité à la note 40, p. 123, il faudrait joindre celui que rapporte Milon Crispin : « Quadam die, dum ad mensam legeret, dixit quiddam inter legendum sicut dicere debuit, quod non placuit præsidenti et aliter dicere jussit ; velut si ille dixisset, *docére*, media producta, ut est, et iste eadem media correpta emendasset, *dócere*, quod non est. Non enim Prior ille litteratus erat. At vir sapiens, sciens magis obedientiam Christo deberi quam Donato, dimisit quod bene pronuntiaverat, et dixit quod non recte dicere jubebatur. Nam producere brevem, vel longam corripere syllabam, non capitale noverat crimen ; verum jubenti ex parte Dei non parere, culpam non levem esse sciebat.

Digitized by Google

Vie de Lanfranc, ch. II, édit. d'Achery, p. 3, col. 1, C; Giles, t. I, p. 284 ». Gilles de Corbeil, médecin et poëte du XIIIe. siècle, qui connaissait ce trait, l'a quelque peu dénaturé, dans son poëme intitulé, on ne sait pourquoi, *Ierapigra* : « N'est-ce pas, dit l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXI, p. 343, un excès d'humilité que celui qu'il [l'auteur de l'*Ierapigra*] prétend autoriser par l'exemple de Lanfranc, le célèbre docteur, qu'il appelle lui-même le trésor et l'arche de la Minerve sacrée, *sacre thesaurus et arca Minerve*, et qui, dit-il, pour échapper à l'amour-propre qu'auraient pu lui inspirer les succès de son éloquence, prenait soin de prononcer longues les syllabes brèves et brèves les longues. »

Ajoutez à la note 75, p. 148 : Les deux pièces auxquelles nous renvoyons au bas de cette page sont de deux papes, d'Adrien IV et d'Alexandre III; elles se terminent, la première par ces mots : « Signatum in fine cum circulo, in cujus circuitu scribitur : *Oculi mei semper ad Dominum*, et in medio dicti circuli : *Sanctus Petrus. Sanctus Paulus. Adrianus Papa IIII^us.* » la seconde, par ceux-ci : « Signatum in fine cum circulo in cujus circuitu scribitur : *Vias tuas, Domine, demonstra michi*, et in medio dicti circuli : *Sanctus Petrus. Sanctus Paulus. Alexander papa III*, cum subscriptione que sequitur : *Ego Alexander*, catholice ecclesie episcopus. »

Nous savons fort bien et tout le monde sait qu'au moyen-âge (voyez nos *Leçons de philosophie sociale*, 1re. leçon, p. 7, et la note correspondante, p. 15), quand on n'avait pas encore d'architectes proprement dits, ceux qui voulaient bâtir étaient leurs architectes à eux-mêmes; et en général, les évêques, les abbés, les chefs des

Digitized by Google

communautés religieuses ou quelques frères plus instruits que leurs compagnons traçaient le plan et veillaient à la construction des édifices qui s'élevaient par leurs soins. Il était donc tout naturel de penser que Lanfranc, nommé par Guillaume abbé de Saint-Étienne de Caen au moment même de sa fondation et chargé de continuer les travaux commencés, en avait d'avance conçu l'ensemble et ordonné les détails. « C'est une tradition, dit Michelet (*Histoire de France*, t. II, p. 680, note 2), que les plus illustres évêques du moyen-âge étaient architectes et bâtissaient. Ce fut Lanfranc qui construisit la magnifique église de Saint-Étienne de Caen. » Notre confrère, M. Félix Courty, a encore renchéri sur l'illustre historien, en faisant, dans son intéressant ouvrage, *Michel, chronique normande du XIe. siècle* (2 vol. in-8°., 1841, t. I, p. 140-142) du Prieur du Bec l'architecte non-seulement de l'Abbaye-aux-Hommes, mais encore de l'Abbaye-aux-Dames. M. Dufeugray, dans son travail sur les *Nivellements, Eaux et Fontaines publiques* de la ville de Caen (brochure in-8°. Caen, 1850, p. 66), donne le projet d'une fontaine monumentale qui s'éleverait sur la Place St.-Sauveur et serait ainsi composée : « La statue de Guillaume-le-Conquérant debout, les regards tournés vers la grande abbaye qu'il fonda et la montrant du geste; près de lui Mathilde, portant dans une de ses mains l'église de l'abbaye de Sainte-Trinité avec ses trois clochers primitifs; un peu plus bas, Lanfranc assis, en costume d'abbé du XIe. siècle, regardant aussi l'abbaye St.-Étienne dont il fut le premier Supérieur, tenant ouvert sur ses genoux le plan de ces constructions auxquelles il présida ». M. Dufeugray, si on prend tout ceci à la lettre, comme il le faut prendre, s'enfermerait

Digitized by Google

dans la vérité historique. Mais ceux qui, sans avoir suffisamment étudié l'histoire, verront le plan de St.-Étienne entre les mains de Lanfranc, l'en croiront très-probablement l'architecte. C'est, selon nous, une erreur. Nous avons lu, nous le pensons du moins, à peu près tout ce qui a été écrit à ce sujet; et il nous paraît évident — 1°. que Lanfranc, qui a pu donner à Guillaume l'idée de construire, en expiation de son mariage, les deux monastères qu'en effet il fit bâtir, est resté complètement étranger à la construction du premier, c'est-à-dire, de l'Abbaye-aux-Dames, les historiens gardant sur ce point un silence absolu; — 2°. que le plan de l'Abbaye-aux-Hommes avait dû être arrêté par celui-là même qui avait tracé le plan de l'Abbaye-aux-Dames, et que Lanfranc n'avait eu, pour sa part, qu'à surveiller les travaux, acquérir le terrain, fournir les matériaux nécessaires, ainsi que l'attestent plusieurs pièces importantes conservées dans le cartulaire de Saint-Étienne (voyez entr'autres De Jolimont, *Description historique et critique et vues des monuments religieux et civils les plus remarquables du département du Calvados*, in-4°., p. 23-27). A ces preuves négatives vient se joindre un argument positif. Martène a publié (*Veterum scriptorum amplissima collectio*, t. VI, col. 94 et suiv.) un petit poëme intitulé : *Gesta septem abbatum beccensium metrice* a Petro divensi *conscripta :* on y lit que Lanfranc fut appelé à la tête de l'église de Saint-Étienne lorsqu'elle était déjà bâtie; on y affirme qu'il n'avait aucun goût pour les constructions matérielles, bien différent en cela des autres grands personnages du temps, mais qu'il était tout entier à l'édification spirituelle des âmes :

Digitized by Google

Ecclesiæque suæ Cadomi tunc ædificatæ
Contulit abbatem. . . . . .
Non castellorum structuræ materiali,
Non canibus, non hic avium iuxu laicali
Exstitit intentus, quia prorsus ab his alienus,
Ut mos pontificum dignoscitur angligenarum :
Sed plus ut pastor structuræ spirituali
Sedulus instabat censura pontificali
Mentes barbaricas doctrinis ædificando,
Usibus atque malis ad conspicuos revocando.

Souvent, du reste, dans le cours de mes études pour éclaircir cette question, il m'est venu à la pensée qu'il ne fallait peut-être pas chercher ici d'autre architecte que Guillaume lui-même, ce *grand bâtisseur*, comme on l'appelle quelquefois (Ampère, *Histoire littéraire de la France avant le XIIe. siècle*, t. III, p. 350).

Mais si je retire Lanfranc à la liste des architectes du moyen-âge, qu'on me permette, je suppose le cas où la chose n'est pas déjà faite, d'y ajouter un autre prince de l'Église qui, à coup sûr, mérite bien d'y figurer : c'est le Vénérable Hildebert, que j'ai eu déjà l'occasion de nommer en plus d'une rencontre; voici le brevet qu'il se donne lui-même, en tête de son *Liber de querimonia et conflictu carnis et spiritus seu animæ*, édit. Beaugendre, col. 943 : « Incendio domus mea corruerat, et reficiendi studio sollicitus anhelabam; ligna cædi præceperam, quadrari, et expensas operi provideri (c'est à cela que, dans nos textes, l'œuvre de Lanfranc s'arrête; Hildebert ajoute :); totus etiam in hoc, et omissis pontificalibus negotiis, quo in loco ponerem fundamenta, quantum palatia extenderem, nunc intuitu, nunc arundine metiebar. Quæ dum curiosus geometer insisterem, etc. »

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Dédicace de l'ouvrage à l'Association Archéologique de la Grande-Bretagne. . . . . Page 5
Avertissement. 7
Première partie, ou Notice biographique, lue à la séance publique de la Société des Antiquaires de Normandie, le 6 août 1849. 9
Notes sur cette première partie. 34
Seconde partie, ou Notice littéraire et philosophique, lue à la séance ordinaire de la Société des Antiquaires de Normandie, le 2 novembre 1849. 61
Notes sur cette seconde partie. 102
Addenda et emendanda. 153

Extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XVII.

Digitized by Google

Digitized by Google

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

Essai sur les bases et les développements de la moralité. — Paris, Paul Renouard, 18[illegible], in-8°. ; 7 fr. 50 c.

Leçons de philosophie sociale. — Caen, Pagny, 1838, in-8°. ; 7 fr. 50 c.

Leçons de logique. — Caen, Pagny, 1840, in-8°. ; 7 fr. 50 c.

Discours sur l[illegible] l'enseignement. — Caen, Hardel, 1841, brochure in-8°. ; 1 fr.

Essai sur la philosophie orientale, Leçons professées en 1840-1841 ; publiées par M. J. Menant. — Caen, Pagny, 1842, in-8°. ; 7 fr. 50 c.

Polémique sur la traduction entre M. Maillet-Lacoste et M. Charma. — Caen, Lesaulnier, 1843, brochure in-8°. ; 1 fr. 50 c.

Le Père André, Jésuite. Documents inédits pour servir à l'histoire philosophique, religieuse et littéraire du XVIIIe. siècle, contenant la correspondance de ce Père avec Malebranche, Fontenelle et quelques personnages importants de la Société de Jésus, publiés pour la première fois et annotés par MM. A. Charma et G. Mancel. Le premier volume, le seul qui ait encore paru, contient 17 lettres inédites de Malebranche. — Caen, Lesaulnier, 1844, in-8°. ; 3 fr.

Réponses aux questions de philosophie contenues dans l'ancien programme adopté pour l'examen du baccalauréat ès-lettres. — Paris, Firmin Didot frères, 3e. édition, dernier tirage, 1846, 1 vol. in-12 ; 2 fr.

Biographie de Fontenelle, 2e. édition. — Caen, Hardel, 1846, brochure in-8°. ; 1 fr.

Essai sur le langage, 2e. édition. — Caen, Pagny, 1846, in-8°. ; 5 fr.

Discours d'ouverture, prononcé à la séance publique de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, le 22 novembre 1849. — Caen, Hardel, 1849, brochure in-8°. ; 25 c.

Ces ouvrages se trouvent à Paris chez L. Hachette, libraire-éditeur, rue Pierre-Sarrazin, 12, et chez A. Hardel, rue Froide, à Caen.